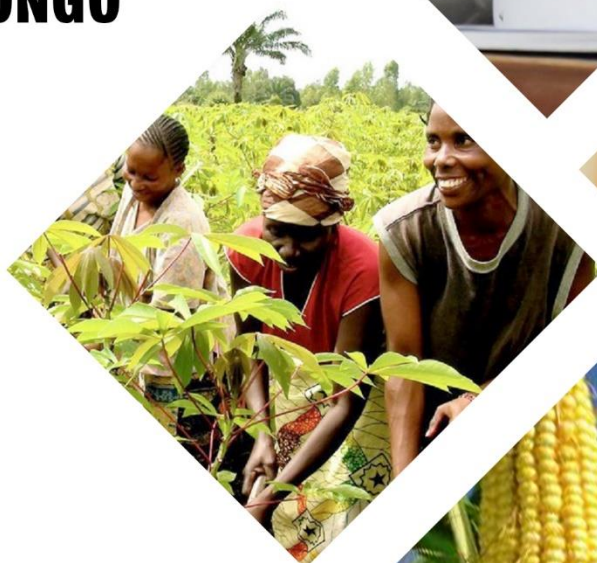




**RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**



**PLAN
NATIONAL
STRATÉGIQUE DE
DÉVELOPPEMENT**

2019-2023



Bon à imprimer

Sigles et acronymes

1.	BAD	: Banque Africaine de Développement
2.	BCC	: Banque Central du Congo
3.	CDF	: Franc Congolais
4.	CLD	: Comité Local de Développement
5.	CNP	: Caisse Nationale de Péréquation
6.	DCS	: Direction de Contrôle et Suivi
7.	DD	: Dividendes démographiques
8.	DEME	: Direction d'Etudes Macroéconomiques
9.	DEP	: Direction d'Etudes et Planification
10.	DSCRCP	: Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de Pauvreté
11.	EDS – RDC	: Enquête Démographique de Santé/ RDC
12.	EESU	: Etablissement d'Enseignement Supérieur et Universitaire
13.	ENP	: Etude Nationale Prospective
14.	ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
15.	FARDC	: Force Armée de la République Démocratique du Congo
16.	FPI	: Fond de Promotion de l'Industrie
17.	GARD	: Gestion axée sur les Résultats de Développement
18.	IDE	: Investissement Direct Etranger
19.	ISF	: Indice Synthétique de Fécondité
20.	OCDD	: Observatoire Congolais de Développement Durable
21.	OCR	: Objectifs de Consolidation de la Paix et de Renforcement de l'Etat
22.	ODD	: Objectif de Développement Durable
23.	PAP	: Plan d'Actions Prioritaires
24.	PBAG	: Programmation Budgétisation des Actions du Gouvernement
25.	PME/ PMI	:
26.	PNSD	: Plan National Stratégique du Développement
27.	PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
28.	PPBS	: Planification, Programmation, Budgétisation et suivi-évaluation
29.	PPP	: Partenariat Public Privé
30.	PSG	: Peacebuilding and Statebuilding Goals
31.	PTA	: Plan de travail annuel
32.	PTF	: Partenaires Techniques et financiers
33.	PUIDC	: Programme d'urgence Intégré de Développement Communautaire
34.	RDC	: République Démocratique du Congo
35.	REDD+	:
36.	SACGT	: Secrétariat d'Appui à la Coordination des Groupes Thématiques
37.	TA	: Taux d'Accès
38.	TBA	: Taux Brut d'Accès
39.	TBS	: Taux Brut de Scolarité
40.	TIC	: Technologie d'Information et de Communication
41.	TNA	: Taux Net
42.	UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
43.	USD	: Dollars Américain
44.	VIH/SIDA	: Virus d'Immunodéficience humaine/ Syndrome d'Immunodéficience acquis
45.	ZES	: Zone Economique Spéciale
46.	ZS	: Zone de santé



Listes des encadrés

Encadrer 1- Amélioration du climat d'affaires

Encadrer 2- Programme d'Urgence Intégré de Développement Communautaire (PUIDC)

Encadrer 3- Amélioration des ressources de la fiscalité intérieure et actions clés

Encadrer 4- Mesures clés pour accroître les ressources tirées des industries extractives et du secteur du bois

Listes des figures

Figure 1- Projection de la population en millions d'habitants à l'horizon 2050

Figure 2- Ratio de soutien économique

Figure 3- Premier dividende démographique

Figure 4- Répartition par source de financement des besoins d'investissement

Figure 5- Part de chaque pilier dans le Programme d'Actions Prioritaires

Listes des tableaux

Tableau 1. Spectre de la fragilité de la RDC en septembre 2018

Tableau 2. Domaines prioritaires de l'analyse de la fragilité en lien avec les ODD

Tableau 3. Les objectifs du PNSD reflétant les ODD pour 2019-2023 et le New Deal

Tableau 4. Evolution de la population sous trois hypothèses

Tableau 5. Coûts et financements par pilier

Tableau 6. Pilier 1- Valorisation du capital humain, développement social et culturel

Tableau 7. Pilier 2- Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix

Tableau 8. Pilier 3- Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie

Tableau 9. Pilier 4- Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures



Plan du travail

Plan du travail	v
Dedicace	vii
Avant-propos	ix
Remerciements	xi
RESUME ANALYTIQUE	1
INTRODUCTION	5
1^{ERE} PARTIE : DEVELOPPEMENTS RECENTS	7
CHAPITRE 1-	
DIAGNOSTIC DE LA SITUATION	9
I. ETAT DE LIEUX.....	11
II. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DE LA FRAGILITE DE LA RDC.....	13
III. ATOUTS ET OPPORTUNITES DE SORTIE DE CRISE	15
2^E PARTIE : VISION DE DEVELOPPEMENT, PERSPECTIVES ECONOMIQUE ET SOCIAL, OBJECTIF ET ORIENTATION STRATEGIQUE	17
CHAPITRE 2-	
LA VISION DE DEVELOPPEMENT, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES	17
II.1- DEVELOPPEMENT : VISION A LONG TERME, ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS	18
II.1.1- <i>Vision à long terme de développement</i>	18
II.1.2- <i>Orientations stratégiques</i>	18
II.1.3- <i>Les objectifs du Plan National Stratégique de Développement</i>	20
II.2- TENDANCES DEMOGRAPHIQUES.....	21
II.2.1- <i>Tendances et projections démographiques</i>	21
II.2.2- <i>Premier dividende démographique</i>	22
II.3- SEQUENCES DE DEVELOPPEMENT, CONTEXTUALISATION DES ODD ET APPROCHE NEXUS	23
II.3.1- <i>Séquences de développement</i>	23
II.3.2 <i>Contextualisation des ODD et de l'agenda 2063</i>	23
II.3.3 <i>Approche Nexus</i>	24
CHAPITRE 3-	
STRATEGIES SECTORIELLES	25
A. PILIER I. VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN, DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL	
A.1- <i>Enseignement primaire et secondaire</i>	28
A.2- <i>Enseignement technique et formation professionnelle, artisanat et métiers</i>	30
A.3- <i>Enseignement supérieur universitaire</i>	31
A.4- <i>Recherche scientifique</i>	33
A.5- <i>Santé publique</i>	34
A.6- <i>Emploi et politiques de création d'emplois</i>	36
A.7- <i>Prévoyance sociale</i>	37
A.8- <i>Affaires sociales</i>	38
A.9- <i>Affaires humanitaires</i>	39
A.10- <i>Genre, famille et enfants</i>	40
A.11- <i>Jeunesse</i>	41
A.12- <i>Sports</i>	42
B. PILIER II. RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE, RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT ET CONSOLIDATION DE LA PAIX	
B.1- <i>Justice et les droits humains</i>	44
B.2- <i>Sécurité intérieure</i>	45
B.3- <i>Défense nationale</i>	46
B.4- <i>Renforcement de la gouvernance politique</i>	47
B.5- <i>Gestion administrative et des ressources humaines</i>	48
B.6- <i>Planification et la programmation des investissements</i>	49
B.7- <i>Gestion du Portefeuille de l'état</i>	50
B.8- <i>Gestion budgétaires</i>	51



B.9- Gestion de la monnaie et stabilisation macroéconomique.....	52
B.10- Gestion des finances publiques	53
B.11- Développement du système financier	54
C. PILIER III. CONSOLIDATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE, DIVERSIFICATION ET TRANSFORMATION DE L'ECONOMIE	
C.1- Développement de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage	56
C.2- Exploitation forestière	57
C.3- Exploitation minière	58
C.4- Production des hydrocarbures et des gaz naturels.....	59
C.5- Industrialisation, diversification et intégration régionale.....	60
C.6- Production des services touristiques.....	63
C.7- Production des biens et services culturels et artistiques.....	64
D. PILIER IV. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES	
D.1- Aménagement du territoire	68
D.2- Infrastructures de transport.....	69
D.3- Infrastructures électriques	71
D.4- Réseau d'alimentation en eau potable	73
D.5- Développement du numérique (poste et tic).....	74
D.6- Développement urbain et de l'habitat	76
E. PILIER V. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUILIBRE	
E.1- Environnement et le développement durable.....	78
E.2- Eau, hygiène et assainissement.....	79
E.3- Protection de l'environnement et conservation de la nature.....	80
E.4- Développement rural	81
E.5- Développement équilibré de provinces.....	82
E.6- Programme multisectoriel : Programme de transition post EBOLA.....	84
3^e PARTIE : COUT, STRATEGIE DE FINANCEMENT ET MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DU PNSD	85
CHAPITRE 4-	
COUT, STRATEGIES DE FINANCEMENT DU PNSD	87
IV.1- COUT DU PLAN QUINQUENNAL POUR LA PERIODE 2019 - 2023.....	87
IV.2- STRATEGIE DE FINACEMENT	89
2.1 Stratégies d'attraction des investissements privés	89
2.2 Stratégies d'accroissement des ressources publiques.....	90
2.3 Stratégies de rationalisation et d'amélioration de la dépense	91
IV.3- ATOUTS, CONTRAINTES ERT RISQUES	92
IV.3.1- Contraintes.....	92
IV.3.2- Risques	92
CHAPITRE 5-	
MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION	93
V.1- PRINCIPES ESSENTIELS	94
V.2- ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE	95
V.3- OUTILS DE MISE EN ŒUVRE.....	96
V.4- STRATEGIE DE SUIVI-EVALUATION	97
V.5- CADRE INSTITUTIONNEL DU SUIVI-EVALUATION.....	97
V.6- SYSTEME D'INFORMATION.....	98
V.7- ORGANISATION DE LA REVUE ANNUELLE GLOBALE	99
ANNEXE	100



Dédicace

Le présent Document constitue l'unique cadre programmatique fédérateur de référence de toutes les interventions du Gouvernement et de ses partenaires au développement au cours de la période allant de 2019 à 2023. Il est principalement dédié à toute la population de la République Démocratique du Congo (RDC) pour la confiance qu'elle avait placée en ma personne en acceptant volontiers de me porter au sommet de l'Etat.

En effet, mon élection en 2018 a constitué un tournant politique majeur pour le processus de finalisation du Plan National Stratégique de Développement (PNSD). Elle a été en effet l'occasion d'une révision profonde de cette stratégie, sinon de son harmonisation avec la nouvelle vision de développement, tant dans son contenu que dans sa méthode. Cette vision projetée du pays place ainsi « l'homme » dans toutes ses dimensions au cœur de l'action gouvernementale pour le sortir de la pauvreté.

En effet, mon élection en 2018 a constitué un tournant politique majeur pour le processus de finalisation du Plan National Stratégique de Développement (PNSD). Elle a été l'occasion d'une révision profonde de cette stratégie, mieux de son harmonisation avec la nouvelle image de développement, tant dans son contenu que dans sa méthode. L'image du pays ainsi projetée place « l'Homme » dans toutes ses dimensions au cœur de l'action gouvernementale afin de le sortir de la pauvreté.

A cet effet, aussi bien toutes les institutions de la République que le peuple (la base) partagent, d'ores et déjà, une vision commune de développement du pays. Cette vision s'énonce comme suit : « En 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui vise à vaincre la pauvreté ».

Par ailleurs, le pays compte atteindre son émergence en 25 ans. Pour ce faire, de nombreuses conditions doivent être réunies afin de lui permettre de saisir de nouvelles opportunités économiques susceptibles de faciliter la transformation structurelle et de renforcer ainsi le bien être de populations. Dans cette optique, le PNSD a recommandé une série de réformes pour m'émergence autour de cinq grandes orientations stratégiques, à savoir : (i) la valorisation du capital humain, le développement social et culturel ; (ii) le renforcement de la bonne gouvernance, la restauration de l'autorité de l'Etat et la consolidation de la paix ; (iii) la consolidation de la croissance économique, la diversification et la transformation de l'économie ; (iv) l'aménagement du territoire, la reconstruction et la modernisation des infrastructures ; et (v) la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique, le développement durable et équilibré.

L'objectif de l'ensemble de la population, à travers les organisations de la société civile, les plates-formes de jeunes et le secteur privé, est donc d'accompagner de manière participative la marche du pays vers l'émergence. Dès lors, sur le prochain quinquennat, le Gouvernement devra impulser et mettre en œuvre les réformes nécessaires. Les autres institutions de la République et les partenaires au développement sont appelés à participer respectivement au suivi et au financement des réformes pour leur avancée par rapport aux objectifs de l'émergence. Aussi, devront-ils tous fournir des conseils au Gouvernement quant à la mise en œuvre de ces réformes. Ce qui permettra d'améliorer les performances et l'efficacité de l'administration et, enfin de compte, d'assurer la bonne réalisation desdites réformes pour vaincre la pauvreté.

Que Dieu bénisse la République Démocratique du Congo.



Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO

Président de la République et Chef de l'Etat



Bon à imprimer

Avant-propos

La République Démocratique du Congo aspire, à l'instar de la plupart des pays en développement, rejoindre le club des pays développés. Pour y parvenir, le Gouvernement de la République a jugé bon d'élaborer et de mettre en œuvre le présent Plan Stratégique de Développement (PNSD). Ce plan a été formulé suivant un processus participatif qui a connu l'implication des principaux acteurs de développement. Le gouvernement de la République, conscient que les efforts doivent être intensifiés pour jeter et consolider les bases de l'émergence et du développement futurs du pays, d'ici à 2050, a dans le cadre de ce PNSD fait réaliser un diagnostic qui dégage les principaux défis auxquels la RDC doit s'attaquer pour mieux se positionner sur le chemin de la transformation structurelle de l'économie.



Pour attaquer ces défis, les stratégies sectorielles de développement qui sont préconisées dans le Plan Quinquennal 2019- 2023, s'inscrivent dans la ligne droite de la vision globale définie par le gouvernement. Les choix opérés tiennent aussi compte des différents engagements pris par le pays dans le cadre de ses relations extérieures. La mise en œuvre des stratégies vise également un développement intégral et équilibré du pays en focalisant les politiques vers les zones les plus vulnérables pour des raisons d'équité. Ce qui permettra un rapprochement entre les progrès économiques et l'aménagement du territoire national.

Ainsi, la trajectoire à parcourir par la RDC pour son développement comprend essentiellement trois séquences : atteinte du statut de pays à revenu intermédiaire grâce à la transformation de l'agriculture, mutation vers un pays émergent grâce à la transformation de l'industrie, et pays développé grâce à une accumulation de connaissances. De toutes ces séquences, seule la première, celle qui devra se traduire par la transformation de l'agriculture, fera l'objet de ce PNSD 2019-2023.

Il sied de noter toutefois que les besoins Gouvernementaux de financement des programmes proposés, pour les cinq années de la mise en œuvre du PNSD, sont énormes. Ainsi le gap de financement des programmes représente plus du quart des besoins. Ce qui exige du Gouvernement un effort de mobilisation supplémentaire des ressources pour garder le cap des ambitions fixées pour le PNSD 2019-2023 en matière d'émergence et du développement de la RDC.

Sylvester ILUNGA ILUNKAMBA

Premier Ministre Chef du Gouvernement

(S. Ilunga)



Bon à imprimer

Remerciements

*P*our l'élaboration de ce Plan National Stratégique de Développement, PNSD en sigle, le Ministère du Plan a reçu un appui précieux d'un grand nombre de personnes physiques et morales. C'est ainsi que je tiens à les remercier à travers ces quelques lignes contenues sur cette page.

Mes remerciements vont d'abord aux institutions de la République, c'est-à-dire Le Président de la République, la Primature et le Gouvernement pour avoir autorisé l'exercice et mis à la disposition du Ministère du Plan les moyens nécessaires pour doter la RDC d'un document de développement aussi utile que ce PNSD.

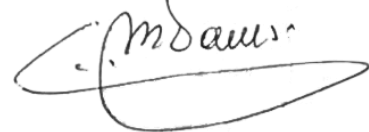
La réalisation de ce PNSD, et de l'ensemble des documents qui l'accompagnent en particulier ceux en rapport avec le Plan d'Actions Prioritaires, le cadrage budgétaire et le suivi évaluation, a bénéficié de l'appui tant technique que financier des partenaires au développement. Parmi ceux-ci, il y a lieu de citer de manière particulière la Banque Africaine de Développement (BAD), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Mondiale et le Fonds de Nations Unies pour la Population (UNFPA) qui ont pris en charge les consultants recrutés pour l'élaboration et la relecture de ce PNSD. Que ces partenaires trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude, en même tant que je remercie les consultants pour l'excellent travail abattu.

J'associe également à ces remerciements la société civile, le secteur privé et les responsables des structures ayant contribué à la réalisation de ce travail. Je pense plus particulièrement à l'équipe de la prospective nationale et au secrétariat d'appui aux groupes thématiques. La première pour avoir initié une série de consultations qui ont abouti à la détermination du diagnostic et d'une partie de la vision du développement qui fondent les priorités et les orientations stratégiques de ce PNSD et le second pour avoir piloté l'exercice du portage de ce PNSD au niveau des groupes thématiques.

Aussi, j'ai fortement apprécié le concours des membres des groupes thématiques et des ministères sectoriels dans l'amélioration de cet important document de planification. Qu'ils trouvent ici l'expression de mes vifs remerciements. Je suis convaincue que sans leur participation active et leur franche coopération, ce document n'aurait pas pu être élaborée de manière plus participative.

Je tiens à remercier enfin les cadres et experts du Ministère du Plan en général, ceux de la Direction des Etudes Macroéconomiques en particulier ainsi que tous les cadres des directions d'études et planification des ministères sectoriels pour avoir contribué à la collecte des données de base qui ont alimenté ce PNSD.

Elysée MUNEMBWE TAMUKUMWE
Vice Premier Ministre Ministre du Plan




Bon à imprimer

Résumé analytique

Elaboration du PNSD : contexte et démarche

1. Depuis 2001, le Gouvernement a souscrit à la pratique de gestion axée sur les résultats de développement (GRD), aux instruments de planification stratégique et opérationnelle et à la démarche participative. Il s'agit d'une approche d'identification et d'évaluation de besoins, de mise en place des programmes et des mesures nécessaires pour assurer le suivi de développement et garantir l'atteinte des résultats escomptés. Après près de 10 ans de lutte contre la pauvreté à travers les DSCR, les Gouvernements africains ont décidé de changer de paradigme et de passer à la phase de développement en mettant en place des plans nationaux de développement économique et social, pour mieux lutter contre la pauvreté. C'est dans cette perspective que le Gouvernement de la RDC a pris l'option en 2015 d'élaborer un Plan National Stratégique de Développement (PNSD).
2. L'intérêt de disposer d'un PNSD pour le pays est de se doter d'un cadre stratégique unique de référence pour les interventions de toutes les parties prenantes au développement, avec l'obligation de résultats et de redevabilité. Ce plan constitue ainsi un cadre d'harmonisation des interventions des partenaires au développement et d'alignement de leurs contributions aux priorités nationales au niveau de secteurs et de provinces.
3. Pour ce faire, le PNSD a suivi une approche largement participative à toutes les étapes critiques de son élaboration ce qui a permis de prendre en compte les préoccupations exprimées par tous les acteurs pour faire de ce document un véritable cadre fédérateur. Le but poursuivi à cet effet est d'exprimer clairement les ambitions du pays, la logique d'intervention de l'action publique en vue d'un engagement ferme ceci pour atteindre les objectifs retenus et, à terme, concrétiser la vision de développement partagée.
4. Par ailleurs, il sied de signaler que ce PNSD est le résultat de l'exercice d'harmonisation de ses composantes stratégiques et opérationnelles avec les priorités contenues dans plusieurs documents. Il s'agit du Programme d'actions du Gouvernement, les priorités sectorielles du Programme d'urgence de 100 premiers jours du Chef de l'Etat, du Programme présidentiel accéléré de lutte contre la pauvreté et les inégalités, du Plan national du numérique, du Programme d'urgence intégré de développement communautaire ainsi que d'autres initiatives de développement.

Pré-diagnostic : pauvreté massive aux causes multiples

5. Le PNSD s'articule autour d'un canevas qui débute par le diagnostic de la situation de l'économie et de la société congolaise. L'état de lieux décrit les conditions sociales de pauvreté dans lesquelles vivent beaucoup de congolais. La description de la pauvreté est faite en analysant la chaîne des causalités qui déterminent les conditions de vie suivant le schéma de « l'arbre à problèmes ». On constate ainsi que la pauvreté qui frappe 70 à 80% de la population est due principalement au taux élevé de chômage, 63%. Ce chômage résultant lui-même du fait que l'économie congolaise n'est pas à croissance inclusive. En effet, la croissance de l'économie est tirée essentiellement par les secteurs extractifs notamment les mines et le pétrole qui ne sont pas porteurs d'emplois massifs, au détriment des secteurs tels que l'agriculture ou l'industrie qui ont des potentialités élevées de création d'emplois.
6. Ce déséquilibre dans la contribution de secteurs à la croissance est la conséquence de la mauvaise gouvernance macroéconomique et sectorielle. En effet, les dépenses publiques sont plus affectées à la consommation (résidences, véhicules, loisirs, ...) plutôt qu'à des investissements productifs dans l'agriculture, l'industrie, les infrastructures, etc. la proportion de cette répartition peut atteindre 70% de dépenses de consommation, contre seulement 30% d'investissements productifs.



Orientations stratégiques du PNSD

7. Face aux défis et opportunités mis en exergue dans le diagnostic, le PNSD apporte une réponse à la question « Que faire ? » en se proposant de construire une économie à croissance inclusive pour résoudre le problème de chômage, de revenus et donc de la pauvreté. En effet, une croissance inclusive est requise pour faire participer la majorité de congolais à la production et au bénéfice de ses retombées. Pour construire ce type d'économie en RDC, il a été exposé la vision de développement qui sous-tend les actions ou interventions du Gouvernement et de ses partenaires. Cette vision tire son origine de l'ENP, qui elle-même est axée sur les trois dimensions de la croissance inclusive (l'inclusivité sectorielle, spatiale et sociale), et rejoint celle du nouveau leadership politique de la RDC. Elle s'énonce comme suit : « **En 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui vise à vaincre la pauvreté** ».
8. La vision et l'objectif de bâtir une économie à croissance inclusive en RDC constituent ainsi les fondements des piliers du PNSD dont les contenus suivent la logique des effets ou des résultats prioritaires recherchés ou attendus, et donc celle des actions ou des activités prioritaires permettant de produire ces effets ou d'atteindre ces résultats. Les effets prioritaires recherchés se déclinent dans ces trois dimensions que doit revêtir une croissance inclusive en RDC. C'est cette logique qui fonde la priorisation dans quatre de cinq piliers du PNSD. Le pilier sur la gouvernance répond à l'impératif de réunir les conditions requises sur le plan institutionnel et macroéconomique pour mettre en œuvre les actions prioritaires d'autres piliers.
9. Pour ce faire, la trajectoire du développement se conçoit en trois étapes, à savoir : devenir pays à revenu intermédiaire grâce à la transformation de l'agriculture, atteindre le statut des pays émergents grâce à la transformation de l'industrie et devenir pays développé grâce à l'accumulation de connaissances. Ainsi, au cours de la première séquence, le PNSD est axé sur les cinq piliers suivants :
- i. **Pilier 1. Valorisation du capital humain, développement social et culturel.** L'objectif de cette orientation stratégique est de réaliser la dimension de la croissance inclusive qui est l'inclusion sociale. En effet, pour être inclusive, la croissance doit impliquer dans sa réalisation comme dans la répartition de ses retombées, tous les principaux acteurs sociaux (ménages, firmes, jeunes, femmes, nationaux, étrangers...). Pour cette inclusivité sociale, on doit prioriser les activités qui facilitent le développement humain à travers l'accès massif aux services sociaux de base (santé, éducation, habitat...).
 - ii. **Pilier 2. Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la Paix.** On regroupe dans ce pilier les actions prioritaires destinées à créer les conditions de réalisation de la croissance inclusive dans toutes ses trois dimensions. En effet, la bonne gouvernance politique doit comporter toute action susceptible d'institutionnaliser l'Etat congolais en séparant clairement le domaine public du domaine privé. La confusion entre ces deux domaines est à la base des failles qui ont toujours caractérisé la gestion de la chose publique en RDC. Aussi, le financement des actions prioritaires requiert-il une gestion des finances publiques qui maximise les recettes et améliore la qualité des dépenses publiques.
 - iii. **Pilier 3. Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie.** Par cette orientation, on priorise l'inclusion sectorielle combinant les secteurs à forte potentialité de croissance (mines, hydrocarbures, métallurgie...) et ceux à forte potentialité de création d'emplois (foresterie, agriculture vivrière et de rente, agro-industrie...). Les secteurs extractif et agricole sont ainsi considérés comme les deux grandes catégories des secteurs productifs qui, avec des chaînes des valeurs approfondies, devront fonder l'économie congolaise à



la première étape de son évolution séquentielle vers une économie à croissance inclusive. Ces secteurs auront un effet d'entraînement sur d'autres secteurs, tels que l'industrie, le commerce et le tourisme.

iv. Pilier 4. Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation d'infrastructures.

Pour plus d'inclusivité spatiale et pour réduire le manque de centralité du territoire congolais, ce pilier priorise les activités charpentant l'espace territorial congolais par des voies de transport et d'autres infrastructures structurantes (balisages, fibre optique, centrales de production d'eau et d'électricité, ...). L'implantation des infrastructures énergétiques et de transport pour la transformation et l'évacuation de produits vont ainsi permettre de booster les activités minières et agricoles. Les équipements de télécommunication devront viser la mise en place de l'économie numérique et d'autres activités qui permettront d'opérer les mutations dans plusieurs secteurs, en surmontant les contraintes de temps et de lieu.

v. Pilier 5. Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré.

Ce pilier vise également l'inclusion sociale en regroupant les actions qui garantissent la durabilité de développement. Il s'agit notamment des activités qui contribuent à l'atténuation des effets des changements climatiques, ainsi qu'à l'adaptation aux effets de ces changements déjà présents (inondations, érosions, glissements de terrain, chaleurs, sécheresse, ...).

10. Par ailleurs, la hiérarchie de piliers répond à la logique du processus de mise en œuvre du Plan National Stratégique de Développement. D'abord, on établit une gouvernance propice pour implanter les bases de la croissance inclusive à travers le développement humain et durable, ensuite on procède à la diversification de l'économie et à l'aménagement du territoire.

L'impact final est l'atteinte de premiers paliers d'une économie à revenu Intermédiaire. Cette hiérarchie rejoint également les priorités du nouveau leadership politique pour qui l'avènement en RDC d'un Etat de droit et le développement centré sur l'homme, viennent en amont de toute son action.

Coût, stratégie de financement et suivi-évaluation du PNSD

11. L'estimation des coûts de différents projets/ actions et mesures nécessaires pour la mise en œuvre du PNSD 2019-2023 dans les différents secteurs révèle qu'il faut globalement un montant de CDF 81,3 mille milliards (USD 47,55 milliards), soit une moyenne annuelle de CDF 16,26 mille milliards (USD 9,51 milliards). Les financements prévisibles pour le présent quinquennat sont estimés à 37,34 mille milliards de CDF (21,84 milliards d'USD), soit 45,93% du

coût total dont 33,94% représentent la contribution de l'Etat et 11,99% celle des Bailleurs. Ce qui dégage un gap de financement de 43,9 mille milliards de CDF (25,71 milliards d'USD), soit 54,07% du coût total pour le quinquennat. L'analyse de la répartition des besoins des financements par pilier montre la prédominance du pilier 4 avec 40,8%, suivis du pilier 1 avec 29,2%, du pilier 2 avec 17,2%, du pilier 3 avec 9,4% et 3,4% pour le pilier 5.



12. La mise en œuvre du Plan quinquennal, pour une atteinte effective des objectifs retenus, est conditionnée par :

- (i) L'adoption et le respect d'un minimum des principes essentiels notamment : le respect des priorités définies par le Gouvernement ; l'alignement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sur ces priorités ; la redevabilité et le partage de l'information entre parties prenantes ; et la culture statistique.
- (ii) L'implication de tous les acteurs de développement dont les principaux sont : le Gouvernement de la République et les autres Institutions, les provinces, les Entités Territoriales Décentralisées (ETD), les Organisations de la Société Civile et du Secteur Privé ainsi que les PTF.
- (iii) L'utilisation des outils dont les principaux sont les suivants : le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) central, les PAP provinciaux, la Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement (PBAG), le Budget de l'Etat, les lettres de mission et le Plan de Travail Annuel (PTA).

13. Le suivi permettra de : (i) voir la conformité des activités réalisées à la planification initiale ; (ii) détecter les écarts entre les réalisations et les prévisions ; (iii) analyser les raisons justifiant ces écarts ; (iv) opérer les ajustements nécessaires.

14. L'évaluation va consister en l'appréciation rigoureuse et indépendante des activités réalisées ou en cours pour déterminer le niveau de réalisation des objectifs fixés et de contribution à la prise de décision.

15. Ainsi, selon le calendrier préalablement adopté, le suivi et l'évaluation se feront aux niveaux

sectoriel et ministériel ainsi que par les gouvernements provinciaux et les ETD, spécialement lors des revues sectorielles et globales. Partout, l'attention sera portée sur l'exécution financière et la réalisation des actions prévues dans les outils de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

16. A différents niveaux, le travail sera préparé et coordonné par le Ministère en charge du Plan, les DEP ministériels, les ministères provinciaux en charge du Plan, les Divisions et les Antennes du Plan en provinces.



INTRODUCTION

Contexte

17. Depuis 2001, le Gouvernement a souscrit à la pratique de gestion axée sur les résultats de développement (GARD), aux instruments de planification stratégique et opérationnelle, et à la démarche participative. Il s'agit d'une approche d'identification et d'évaluation des besoins, de mise en place des programmes et des mesures nécessaires, d'en assurer le suivi afin de garantir l'atteinte des résultats escomptés. Après près de 10 ans de lutte contre la pauvreté, à travers les DSCR, plusieurs gouvernements africains ont décidé du changement de paradigme et de passer à la phase de développement, en mettant en place des plans nationaux de développement économique et social, pour mieux lutter contre la pauvreté. C'est dans cette perspective que le gouvernement de la RDC a pris l'option en 2015 d'élaborer un Plan national stratégique de développement, PNSD.
18. L'intérêt de disposer d'un Plan National Stratégique de Développement pour le pays est de se doter d'un cadre stratégique unique de référence pour les interventions de toutes les parties prenantes au développement, avec l'obligation de résultats et de redevabilité. Ce document constitue également un cadre d'harmonisation des interventions des partenaires au développement et
- d'alignement de leurs contributions aux priorités nationales au niveau des secteurs et de provinces. L'approche utilisée à toutes les étapes critiques de l'élaboration du Plan National Stratégique de Développement a été largement participative, impliquant toutes les parties prenantes. Cette approche a ainsi permis de prendre en compte les préoccupations exprimées par tous les acteurs pour faire du Plan National Stratégique de Développement un véritable cadre fédérateur, exprimant clairement les ambitions du pays, les orientations à donner à l'action publique en vue d'un engagement ferme pour atteindre les objectifs retenus et, à terme, concrétiser la vision de développement partagée.
19. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé d'harmoniser les composantes stratégiques et opérationnelles du Plan National Stratégique de Développement avec les priorités de son Programme, les priorités sectorielles du Programme d'urgence de 100 premiers jours du Chef de l'Etat, le Programme présidentiel accéléré de lutte contre la pauvreté et les inégalités, le Plan national du numérique, le Programme d'urgence intégré de développement communautaire ainsi que les autres initiatives de développement.

Canevas du PNSD

20. Le PNSD s'articule autour d'un canevas qui débute au premier chapitre par le diagnostic de la situation de l'économie et de la société congolaise. Le deuxième chapitre constitue la réponse aux défis, au regard des opportunités, mis en exergue dans le premier chapitre qui préconise la construction d'une économie à croissance inclusive pour résoudre
- le problème du chômage, de revenus et donc de la pauvreté. Les contenus des piliers ou domaines de concentration sont décrits dans le troisième chapitre. Les quatrième et cinquième chapitres portent respectivement sur l'estimation des coûts du PNSD et le mécanisme de suivi-évaluation.



Bon à imprimer



PREMIERE PARTIE :

Développements récents



Bon à imprimer

CHAPITRE 1-

Diagnostic de la situation

21. L'état des lieux de l'économie congolaise a été établi dans le cadre de l'Etude nationale prospective (ENP, en sigle) et à partir du bilan de la mise en œuvre des politiques gouvernementales contenues dans le Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté de seconde génération (DSCR 2), le Document de la révolution de la modernité et le Programme d'action du Gouvernement pour la période de 2012 à 2016. Cet état des lieux est fait en décrivant les conditions sociales de pauvreté dans lesquelles sont plongés beaucoup de congolais. La description analyse également la chaîne des causalités qui déterminent ces conditions selon le schéma de « l'arbre à problèmes », qui va des manifestations de la pauvreté (sommet de l'arbre) jusqu'à ses causes structurelles ou problème des institutions et de la société (racines de l'arbre), en passant par ses causes immédiates (facteurs de risques), ses causes sous-jacentes (facteurs de vulnérabilité) et causes profondes (faiblesses de la gouvernance).
22. Il sera également fait état des résultats du diagnostic participatif de la fragilité en RDC. Il s'agit des évaluations de la fragilité basée sur les cinq Objectifs de Consolidation de la Paix et de Renforcement de l'Etat (OCR). Les défis et les opportunités de réaliser le dividende démographique sont également identifiés dans une analyse des tendances démographiques de la RDC. On dégagera ensuite les atouts et opportunités permettant de sortir le pays de la crise



I. Etat de lieux

UNE SITUATION SOCIALE PREOCCUPANTE

21. **La population congolaise vit dans des conditions de vie déplorables.** Le revenu par tête d'habitant estimé à USD 462 en 2018, maintient la RDC dans la catégorie des pays à faible revenu. Ceci confirme le niveau de pauvreté qui est passé de 71,3% à 63,4% entre 2005 et 2012. Cette situation est due à divers facteurs de risque qui fragilisent le congolais au quotidien :
- une éducation de base certes en progrès, mais qui est encore en deçà de l'objectif fixé du fait des faiblesses de la qualité et de l'efficacité du système éducatif ;
 - les indicateurs d'accès aux soins de santé se sont améliorés notamment le taux de mortalité maternelle qui a diminué de 846 (2013) décès pour 100 000 naissances vivantes à 473 (2018) et le taux de prévalence contraceptive qui a augmenté de 8% (2013) à 18% (2018), quoiqu'en deçà des objectifs fixés. L'absence de couverture de santé (prise en charge médicale de l'employeur ou un système d'assurance maladie) constitue un handicap majeur à l'accès aux soins de santé dont les coûts ne sont pas à la hauteur des revenus du congolais moyen ;
 - le taux de fécondité des adolescents demeure élevé, près de 109 pour 1 000, et il est dû aux mariages d'enfants et à l'accès limité aux informations et aux services de santé sexuelle et procréative. La loi congolaise interdit le mariage des enfants et, bien qu'il ait globalement diminué, passant de 37% en 2014 à 29% en 2018, il a augmenté au niveau des provinces (jusqu'à 50%), en particulier dans les provinces gravement touchées par les crises humanitaires (Grand Kasai, Tanganyika). La fertilité des adolescents et le mariage des enfants contribuent de manière significative à la morbidité et à la mortalité maternelles, à la fistule obstétricale et à d'autres morbidités gynécologiques ;
 - l'insécurité alimentaire sévère, la recrudescence du phénomène « enfants à risque », ainsi qu'un
- nombre croissant d'handicapés et d'orphelins, créent également beaucoup d'exclus ;
- l'accessibilité aux services sociaux de base est précaire pour l'électricité (15% contre 6% en 2012), pour l'habitat décent, mais pas pour l'eau (50,2% au niveau national, soit le double du niveau de 2005), avec malgré tout des services discontinus et de qualité faible ;
 - face à des besoins grandissants en matière de protection sociale des groupes vulnérables, les interventions d'assistance sociale de quelque type que ce soit sont faibles. Cette faiblesse est due à l'insuffisance de moyens, à l'éparpillement des interventions, menées par un large éventail d'acteurs, et à la non viabilité ainsi que la vétusté des infrastructures sociales ;
 - le chômage qui est le plus gros facteur de risque est au taux de 73,3% si l'on prend en compte le sous-emploi, chiffre qu'on doit revoir à la hausse suite à l'amenuisement de l'offre de travail ;
 - l'enseignement technique et professionnel ainsi que la formation structurée de métiers qui devraient avoir un impact significatif sur l'emploi, sont encore en cours d'organisation ;
23. **Conditions de vie difficiles dues à des contextes non-porteurs.** La situation déplorable décrite ci-dessus est due à des causes sous-jacentes ou facteurs de vulnérabilité, c'est-à-dire à divers types d'environnement (physique, économique, social, environnemental...) dans lesquels évoluent les congolais en groupe ou individuellement. Ces environnements sont dans l'ensemble défavorables. Les principales de ces causes sous-jacentes sont :
- un environnement d'insécurité caractérisé par de nombreux conflits armés et ou interethniques qui ont engendré des crises politiques, économiques, sociales et un nombre élevé de déplacés internes (soit 3,7 millions) ;



- un marché du travail caractérisé non seulement par le déséquilibre entre l'offre et la demande d'emplois, mais également par une forte inégalité qui désavantage plus les femmes et les jeunes ;
- une société accusant encore de fortes disparités entre homme et femme malgré leur bannissement par la Constitution et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme: la culture rétrograde limitant les opportunités économiques et sociales de la femme; la représentativité de femmes est de moins de 20% de membres de la législature en cours ;
- un territoire national écartelé avec des espaces plus peuplés et plus actifs situés dans les périphéries, du fait de la faible structuration et intégration du territoire national par des réseaux de transports et de communications en bon état. Ce manque de centralité pèse lourd dans le dysfonctionnement des activités économiques, sociales et de sécurisation ;
- l'écosystème de la RDC est en dégradation continue du fait des facteurs suivants : (i) une surexploitation de certaines espèces animales et végétales ainsi que la forte pression sur les ressources naturelles du pays, due essentiellement à l'agriculture itinérante sur brûlis, au braconnage, à des techniques de pêche destructives ainsi qu' à la collecte des combustibles ligneux entraînant la dégradation des habitats naturels et rendant précaire la pérennité des espèces qui y vivent ; (ii) un léger réchauffement des températures, confirmé par les projections qui anticipent, pour les décennies à venir, une légère augmentation de précipitations et une montée progressive des températures ; des conditions qui provoquent des événements climatiques extrêmes, comme les inondations, la sécheresse, les glissements de terrain ;
- l'environnement économique, le plus grand facteur de vulnérabilité, est caractérisé par des faiblesses ci-après : (i) l'économie congolaise est à croissance non-inclusive avec des sources de croissance biaisées en faveur des secteurs extractifs et du commerce, et en défaveur des secteurs de l'agriculture et de l'industrie manufacturière, porteurs d'emplois massifs ; et les chaînes de valeurs n'étant pas approfondies

dans l'extractif, les minerais et le pétrole sont exportés à l'état brut ; (ii) l'économie congolaise formelle comme informelle a un avenir incertain car portée par des capitaux et des acteurs étrangers peu articulés aux capitaux et acteurs nationaux ;

24. Des causes profondes et structurelles à la base de tous les maux.

Les facteurs de risques et de vulnérabilité décrits ci-dessus sont eux-mêmes générés par des causes profondes de mauvaise gouvernance ou par des causes structurelles liées à la société ou à son leadership :

- la non diversification sectorielle de l'économie vient de la carence d'investissements publics dans les moyens de production (infrastructures, ressources humaines) ; ceci ne permet donc pas de créer un environnement attractif pour les investisseurs privés dans des secteurs divers (agriculture, industrie, services,...) ; on note par exemple qu'en moyenne, les dépenses de fonctionnement ont représenté 70% des dépenses publiques totales dans les secteurs sociaux entre 2006 et 2010, contre 30% seulement pour les dépenses d'investissement ;
- la carence en investissements publics productifs vient des causes structurelles liées à l'inadéquation des modèles économiques, politiques ou de fécondité : une natalité débridée (6 enfants par femme) crée des besoins sociaux énormes, lesquels dans le cadre d'un Etat faiblement institutionnalisé, sont pris en charge par les mécanismes d'une gestion patrimoniale et inégalitaire qui privilégie les dépenses de consommation aux dépenses d'investissement.
- la natalité débridée prolonge également la transition démographique où la baisse de la mortalité infantile cohabite avec la hausse ou la stagnation de la natalité ; cette longue transition a ainsi comme conséquence de différer la réalisation du dividende démographique (moins de dépendants par personne active) et donc l'épargne ainsi que l'accélération de la croissance économique ; l'accès aux services sociaux de base se trouve ainsi contrecarré.



II. Diagnostic participatif de la fragilité de la RDC

25. **Partenariat de BUSAN : New Deal.** La RDC est l'un des pays signataires du Partenariat de BUSAN pour une coopération efficace au service du développement, lequel est en vigueur depuis le quatrième forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'Aide, tenu en novembre 2011 en Corée du Sud. Les bases d'un nouveau partenariat mondial pour l'efficacité de l'aide en faveur des pays en situation de conflit et de fragilité ont été posées à cette occasion à travers le New Deal. Il s'agit d'une approche nouvelle qui intègre la problématique du développement durable en se basant sur les cinq Objectifs de Consolidation de la Paix et de Renforcement de l'Etat ou Peacebuilding and Statebuilding Goals (PSG), à savoir : (i) politique inclusive ; (ii) justice ; (iii) sécurité ; (iv) fondements économiques ; et (v) revenus et services.

26. **Evaluations au niveau provincial :** 18 provinces en phase de crise. Sur base des données collectées en provinces, la RDC a réalisé trois évaluations de la fragilité basées sur les cinq objectifs susmentionnés respectivement en 2013, 2016 et 2018. La toute dernière évaluation dont les informations ont été collectées dans 18 de 26 provinces, a révélé

que toutes les provinces concernées se situent en phase de crise sur tous les 5 PSG, à l'exception du Sud-Ubangi qui se signale dans la phase de reconstruction en ce qui concerne le PSG 1 (politiques légitimes et inclusives). Cependant, il convient de citer parmi les provinces les plus en crise, la Lomami, le Tanganyika, le Bas-Uélé, le Haut-Katanga, l'Equateur, l'Ituri, le Kasai Oriental et le Sud-Kivu.

27. **Evaluation au niveau national :** quatre PSG sur cinq en phase de crise. Au niveau national, il se dégage, après consolidation des données collectées en provinces, les résultats tels que repris dans le spectre de fragilité ci-dessous. Il apparaît à cet effet que quatre des cinq PSG du pays sont dans la phase de crise. Il s'agit de « politiques légitimes & inclusives », « sécurité », « fondements économiques » et « revenus et services ». Seul le PSG Justice se trouve dans la phase de reconstruction. Malgré ce positionnement du PSG « justice », le risque demeure qu'il soit à la longue entraîné dans la phase de crise. La cause principale des faiblesses susmentionnées serait le manque d'ancrage des budgets publics sur le New Deal.

Tableau n° 1 : Spectre de la fragilité de la RDC en septembre 2018

PSG	Phase 1 : Crise	Transition			Phase 5 : Résilience
		Phase 2 : Reconstruction	Phase 3 : Stabilisation	Phase 4 : Transformation	
1. Politiques légitimes & inclusives	1,83				
2. Sécurité	1,49				
3. Justice		2,13			
4. Fondements Economiques	1,71				
5. Revenus et Services	1,71				

28. Somme toute, l'analyse de fragilité de la RDC confirme que le pays demeure dans la phase de crise. Comme l'indique l'état des lieux aux plans politique, économique et social présenté précédemment. Toutes les sous-dimensions

identifiées dans la phase de crise, c'est-à-dire celles ayant une échelle inférieure à 2,00, sont présentées au tableau ci-dessous. Elles ont été exploitées dans la définition des priorités de développement.

Tableau n° 2 : Domaines prioritaires de l'analyse de la fragilité en lien avec les ODD

PSG	Sous-dimensions	Echelle	Correspondance avec les ODD
-----	-----------------	---------	-----------------------------



<i>Politiques légitimes et inclusives</i>		
Accord sur la division du pouvoir/lutte pour le pouvoir	1,80	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
Présence territoriale de l'Etat (relations centre-périphérie)	1,40	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
Représentation inclusive dans les institutions de l'Etat	1,75	ODD 5 : Egalité entre les sexes & ODD 10 : Inégalités réduites
Relations entre les groupes	1,00	ODD 10 : Inégalités réduites
Qualité et diversité des organisations de la société civile	1,80	ODD 10 : Inégalités réduites
<i>Sécurité</i>		
Intensité de la violence	1,00	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
Fréquence de la déstabilisation transfrontalière	1,40	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
Rôle de l'État et des acteurs non étatiques	1,50	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
Surveillance civile et responsabilité des institutions du secteur de la sécurité	1,67	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
Relation avec le système de sécurité et de justice	1,67	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
Confiance du public dans les institutions du secteur public	1,50	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
Impunité des institutions du secteur de la sécurité	1,25	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
Responsabilité des institutions de sécurité et traitement des groupes vulnérables	1,25	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
<i>Justice</i>		
Accès à la justice	1,75	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
Indépendance du processus judiciaire	1,00	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
Transparence et responsabilité	1,75	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
Efficacité des institutions de justice	1,25	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
<i>Fondements économiques</i>		
Base des ressources	1,60	ODD 12 : Consommation et production responsables
Infrastructures	1,75	ODD 1 : Pas de pauvreté
Economie informelle et illicite	1,50	ODD 1 : Pas de pauvreté
Inégalités	1,40	ODD 10 : Inégalités réduites
Quantité et qualité de l'emploi (y compris la productivité agricole)	1,60	ODD 1 : Pas de pauvreté
Égalité d'accès aux opportunités d'investissement	1,67	ODD 10 : Inégalités réduites
Cadre réglementaire pour la gestion des ressources naturelles	1,75	ODD 1 : Pas de pauvreté
Capacité pour la gestion des ressources naturelles et l'application des contrats	1,50	ODD 1 : Pas de pauvreté
Performance de la gestion des ressources naturelles	1,00	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
<i>Revenus et Services</i>		
Conditions pour la collecte de l'impôt et des droits de douane	1,80	ODD 1 : Pas de pauvreté
Gestion des ressources humaines	1,80	ODD 1 : Pas de pauvreté
Responsabilité, transparence et intégrité dans la fonction publique	1,00	ODD 1 : Pas de pauvreté
Cadre réglementaire (rôle de l'État dans la fourniture des services)	1,60	ODD 1 : Pas de pauvreté
Capacité pour la fourniture des services	1,60	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces
Assainissement du milieu	1,20	ODD 6 : Eau propre et assainissement
Transports	1,40	ODD 1 : Pas de pauvreté
Communication & Information	1,80	ODD 1 : Pas de pauvreté
Education	1,60	ODD 4 : Education de qualité
Electricité	1,60	ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable
Habitat	1,60	ODD 11 : Villes et communautés durables
Santé	1,20	ODD 3 : Bonne santé et Bien-être
Sécurité alimentaire	1,00	ODD 2 : Faim « zéro »
Eau potable	1,60	ODD 6 : Eau propre et assainissement

III. Atouts et opportunités de sortie de crise

29. **Comment sortir de l'état de fragilité.** Pour balayer l'image de fragilité que le pays offre au monde, les défis majeurs à relever sont notamment : (i) l'amélioration du dialogue politique participatif ; (ii) la restauration des conditions d'une paix durable sur tout le

territoire national ; et (iii) la consolidation des institutions véritablement républicaines, jouissant de la légitimité.

30. **Atouts et opportunités importants.** La RDC dispose d'atouts et d'opportunités qui



peuvent lui permettre de réaliser des avancées significatives et durables en matière d'amélioration des conditions de vie de sa population. Les plus importants sont : la stabilité du cadre macroéconomique entretenue par les pouvoirs publics depuis quelques années, la très grande réactivité de l'économie congolaise aux impulsions fiscales et financières, son potentiel agricole exceptionnel et des conditions climatiques favorables à l'émergence des unités de micro, petite et moyenne transformation agro-industrielle. Ces unités sont susceptibles d'être développées par le secteur privé, sous réserve d'améliorations des infrastructures sociales et économiques nécessaires (énergie, transports, routes etc.) y compris dans le cadre des partenariats publics-privés. L'on note également une contribution de la diaspora congolaise qui participe à la vie économique et sociale de façon appréciable et qui est disposée à investir davantage au pays.

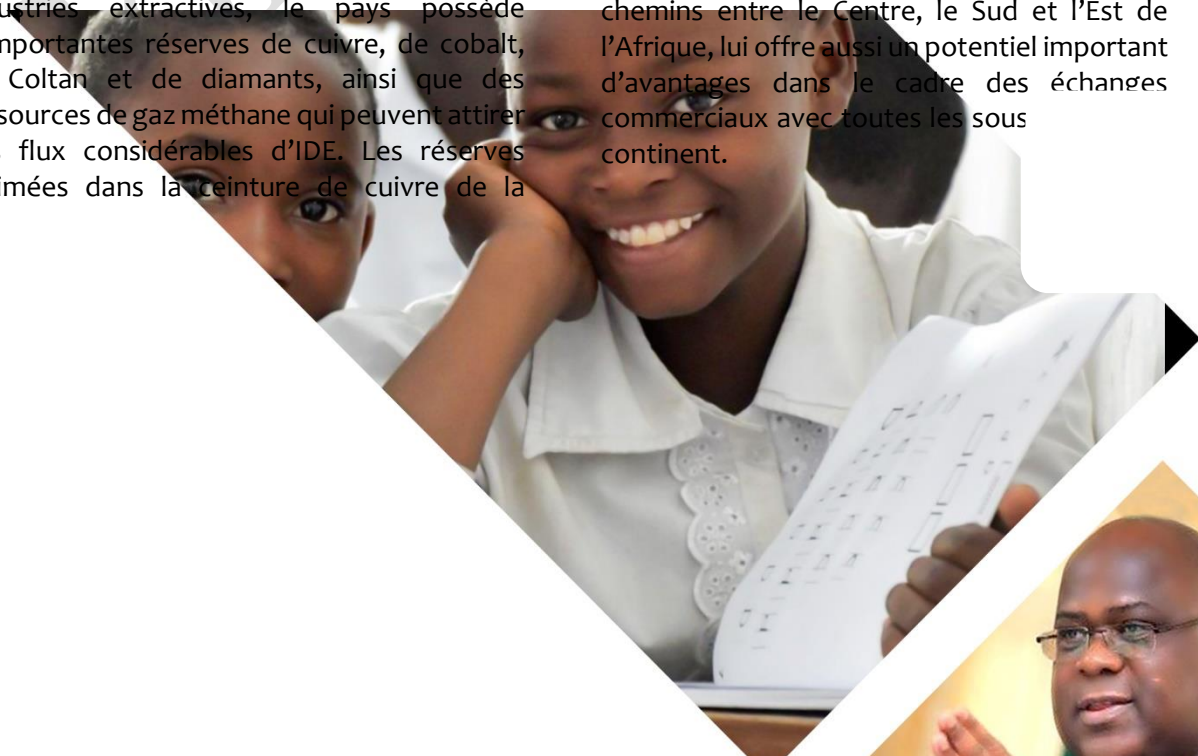
31. Tourisme, sport, culture et art comme atouts pour la RDC. Aux atouts mentionnés ci-dessus, il faut ajouter l'immense production culturelle et artistique, l'important potentiel touristique et sportif qui offrent au pays un ensemble de traits distinctifs culturels, au-delà des biens et services marchands. Comme le soutiennent l'Unesco et la Banque Mondiale, la culture a de la place dans les programmes nationaux de développement et dans les programmes de coopération internationale.

32. L'atout de l'extractif. Dans le domaine des industries extractives, le pays possède d'importantes réserves de cuivre, de cobalt, de Coltan et de diamants, ainsi que des ressources de gaz méthane qui peuvent attirer des flux considérables d'IDE. Les réserves estimées dans la ceinture de cuivre de la

province du Katanga pourraient atteindre 70 millions de tonnes de cuivre, 5 millions de tonnes de cobalt et 6 millions de tonnes de zinc. Les réserves de diamants sont estimées à 150 millions de carats. Le lac Kivu contient des ressources de gaz méthane estimées à 50 milliards de Normal mètre cube (Nm³).

33. Potentialités en énergie, assurances, services financiers et crédit carbone. Le grand potentiel énergétique du site Inga et les nombreux sites de microcentrales sont en mesure d'assurer la sécurité énergétique du pays et de la sous-région. Dans le domaine des services, le dynamisme du secteur bancaire, l'assainissement du secteur de la microfinance et la libéralisation du secteur des assurances pourraient ouvrir des perspectives plus assurées pour une participation accrue du secteur privé à l'investissement productif. Enfin, la RDC dispose également d'un vaste gisement de crédits carbone qui représenterait entre 20 et 37 milliards de tonnes.

34. Positionnement géographique comme atout. Un autre atout considérable est la situation géographique du pays. Le positionnement de la RDC sur les couloirs de transport régionaux, les diverses ressources en eau transfrontalières (lacs et fleuves) et la présence sur son territoire de sites compétitifs et à grand potentiel hydroélectrique, le placent en première ligne pour saisir les opportunités offertes par les instruments de financement de l'intégration régionale. La position unique du pays, à la croisée des chemins entre le Centre, le Sud et l'Est de l'Afrique, lui offre aussi un potentiel important d'avantages dans le cadre des échanges commerciaux avec toutes les sous-continent.



Bon à imprimer



Bon à imprimer

CHAPITRE 2-

La vision de développement, objectifs et orientations stratégiques

35. **Que faire?** C'est la question que l'on se pose face aux défis et opportunités mis en exergue dans le diagnostic du chapitre précédent. L'esquisse de la réponse à cette question a été présentée à la fin de ce même chapitre. On a parlé de construire une économie à croissance inclusive pour résoudre le problème du chômage, des revenus et donc de la pauvreté. Les détails des actions à mener pour construire ce type d'économie en RDC, sont fournis dans le chapitre prochain sur les domaines de concentration des interventions du gouvernement et de ses partenaires.
36. Le présent chapitre concerne les orientations stratégiques qui ont guidé l'élaboration de ces domaines d'intervention. On y expose la vision de développement qui sous-tend les actions ou interventions du gouvernement et des partenaires. Les piliers qui portent ces orientations et ses interventions sont également énumérés. On fait état des objectifs de développement poursuivis en établissant les correspondances entre les thématiques des piliers et les ODD. Les ODD fondent par ailleurs la série d'indicateurs nécessaires au suivi et à l'évaluation du PNSD. On projette de même des stades de développement que la RDC pourrait atteindre dans un scénario d'évolution séquentielle. Il est de même question de l'approche du nexus applicable dans les régions en crise en RDC.



II.1- Développement : vision a long terme, orientations stratégiques et objectifs

37. Le relèvement des défis et l'exploitation idoine des opportunités mentionnées ci-haut peuvent faire de la RDC un vaste espace économique très diversifié, compétitif et créateur d'emplois décents. L'image ainsi projetée de la RDC à terme issue de l'Etude nationale prospective a été renforcée par celle du nouveau leadership politique qui est de « voir tous les acteurs franchir ensemble les rivages de leur destin et mettre le cap de leur marche historique vers le changement en vue de bâtir un beau pays et de lui restituer ce qu'il avait de plus noble, avec comme valeurs cardinales :

- Un Congo réconcilié avec lui-même, où la division, la haine et le tribalisme sont bannis ;
- Un Congo fort dans sa diversité culturelle et l'attachement à la mère-patrie ;
- Un Congo tourné vers son développement dans la paix et la sécurité ;
- Un Congo dans lequel chacun mérite sa place.

Cette image projetée du pays place ainsi « l'homme » dans toutes ses dimensions au cœur de l'action gouvernementale pour le sortir de la pauvreté. Cette vision se résume en « ... il nous faut bâtir un pays plus beau, une nation sans pauvreté » autrement dit « vaincre la pauvreté »

II.1.1- VISION A LONG TERME DE DEVELOPPEMENT

38. Dans la quête des voies et moyens de sortir le pays de la pauvreté de masse qui le frappe et de le hisser, à terme, au rang des pays développés, les autorités au sommet de l'Etat et le peuple à la base partagent, depuis le début de l'année 2019, une vision commune de développement du pays qui tire son origine de l'ENP et qui est enrichie par la vision du

nouveau leadership et qui s'énonce comme suit : « En 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui vise à vaincre la pauvreté ».

II.1.2- ORIENTATIONS STRATEGIQUES

39. Au regard de principaux défis relevés précédemment, les orientations stratégiques, se fondant sur les atouts majeurs ainsi que sur la perspective mise en exergue par l'Etude nationale prospective, de construire une économie à croissance inclusive, se déclinent selon les trois dimensions de cette croissance, à savoir : l'inclusivité sectorielle, spatiale et sociale. Les orientations stratégiques guideront évidemment la configuration des domaines de concentration des interventions des pouvoirs publics, des partenaires sociaux, techniques et financiers nationaux et étrangers. On dénombre ainsi cinq orientations articulées comme suit :

40. **Valorisation du capital humain, développement social et culturel.** L'objectif, c'est de réaliser la dimension de la croissance inclusive qui induit l'inclusion sociale. Pour être inclusive, la croissance doit impliquer dans sa réalisation comme dans la répartition de ses retombées, tous les principaux acteurs sociaux (ménages, firmes, jeunes, femmes, nationaux, étrangers...). Pour cette inclusivité sociale, on doit prioriser les activités facilitant le développement humain par un accès massif aux services sociaux de base (santé, éducation, habitat...).



41. **Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la Paix.** Il s'agit de créer les conditions de réalisation de la croissance inclusive dans ses trois dimensions, telles que déclinées dans les trois domaines d'actions prioritaires décrits ci-dessous. La bonne gouvernance politique doit comporter toute action susceptible d'institutionnaliser l'Etat congolais en séparant clairement le domaine public du domaine privé. La confusion entre ces deux domaines est à la base des failles qui ont toujours caractérisé la gestion de la chose publique en République Démocratique du Congo. En économie, la bonne gouvernance englobera toutes les actions de stabilisation des équilibres macroéconomiques, ainsi que celles d'une bonne gestion des finances publiques : mobilisation maximale des recettes et amélioration de la qualité de la dépense publique. Dans les différents secteurs, la bonne gouvernance devra inclure toutes les actions induisant une gestion stratégique des secteurs-clé : agriculture, mines, hydrocarbures, industrie, électricité, eau, santé, éducation, environnement et numérique.

42. **Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie.** Cette orientation stratégique priorise l'inclusion sectorielle dans les secteurs à forte potentialité de croissance (mines, hydrocarbures, métallurgie) et dans ceux à forte potentialité d'emplois (foresterie, agriculture vivrière et de rente, agro-industrie). Les secteurs extractif et agricole sont ainsi considérés comme les deux catégories de secteurs productifs qui, avec des chaînes de valeurs approfondies, devront fonder l'économie congolaise à la première étape de son évolution séquentielle vers une économie à croissance inclusive. Plusieurs

autres secteurs qui ne sont pas considérés comme prioritaires seront entraînés par le développement de l'extractif et de l'agriculture. Il en est ainsi de l'industrie et du commerce qui seront boostés par l'approfondissement des chaînes de valeur minières et agricoles.

43. **Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures.** Pour plus d'inclusivité spatiale et pour réduire le manque de centralité du territoire congolais, on priorise ici les activités charpentant l'espace territorial congolais par des voies de transport, certes, mais aussi par d'autres infrastructures structurantes (balisages, fibre optique, centrales de production d'eau et d'électricité ...). Les activités minières et agricoles seront ainsi boostées par la présence des infrastructures énergétiques et de transport pour la transformation et l'évacuation de leurs produits. Les populations et les richesses ne seront plus comme actuellement concentrées à la périphérie du territoire congolais, y compris sa capitale Kinshasa. Les équipements de télécommunications devront viser la mise en place de l'économie numérique et d'autres activités qui vont opérer des mutations dans plusieurs secteurs, en surmontant les contraintes de temps et de lieu.

44. **Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré.** Ce domaine regroupe les actions qui garantissent la durabilité du développement notamment par des activités qui contribuent à l'atténuation des effets de changements climatiques ainsi qu'à l'adaptation aux effets de ces changements déjà présents : inondations, érosions, glissements de terrain, chaleur et sécheresse.



II.1.3- LES OBJECTIFS DU PLAN NATIONAL STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT

44. Les cinq orientations stratégiques ou piliers décrits ci-dessus devraient permettre de progresser vers l'accomplissement des ODD1 dont le PNSD sert d'instrument de réalisation :

Tableau 3 : Les objectifs du PNSD reflétant les ODD pour 2019-2023 et le New Deal

Priorités PNSD	ODD	NEW DEAL
1. Valorisation du capital humain, développement social et culturel		
Education et formation comme clé du changement et principal ascenseur social (P11)	Objectif 4 :	PSG 4 Fondements économiques PSG 5 Revenus et services
Emploi	Objectif 8	
Développement du secteur de l'eau et de l'électricité et de l'habitat (P2)	Objectifs 6, 7 et 8	
Accès aux soins de santé pour tous, ainsi que l'assurance d'une couverture de santé universelle (P11)	Objectif 3	
Lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale et insertion des groupes vulnérables (P13)	Objectif 5 Objectif 10	
Autonomisation de la femme et promotion de la jeunesse et des enfants (P14)	Objectif 11	
Mise en place d'un socle de protection sociale		
2. Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix		
Renforcement de l'autorité de l'Etat, promotion de l'Etat de droit et de la démocratie (P.)	Objectif 16	PSG 1 Politique inclusive PSG 2 Sécurité PSG 3 Justice
Amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, des entreprises du portefeuille et des finances de l'Etat (P5)		
Qualité et efficacité de l'action publique		
Pacification du pays et promotion de la réconciliation, de la cohésion et de l'unité nationale (P.)		
Lutte contre la corruption et les crimes économiques (P4)		
3. Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie		
Amélioration des politiques macros : Stabilité macroéconomiques	Objectif 8	PSG 4 Fondements économiques PSG 5 Revenus et services
Diversification de l'économie et création des conditions d'une croissance inclusive (P7)	Objectif 2	
Amélioration du climat des affaires et promotion de l'entrepreneuriat et de la classe moyenne (P6)	Objectif 12 Objectif 9	
Accélération l'intégration régionale et globale : Compétitivité	Objectif 17	
Redynamisation de la diplomatie et réhabilitation de son image de marque (P3)		
4. Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation d'infrastructures		
Aménagement du territoire national (P8)	Objectif 6 Objectif 7 Objectif 9	PSG 4 Fondements économiques PSG 5 Revenus et services
Développement des transports		
Développement du secteur de l'eau et de l'électricité (P12)		
Promotion et développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (P9)		
5. Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré		
Lutte contre le changement climatique et création des conditions d'un développement durable (P10)	Objectif 13 Objectif 14	PSG 4 Fondements économiques PSG 5 Revenus et services
Développement rural	Objectif 15	
Développement urbain		
ODD transversal	Objectif 1	

¹ Le tableau des cibles et indicateurs ODD sur la période est repris en annexe.



II.2- Tendances démographiques

II.2.1- TENDANCES ET PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES

45. **Situation actuelle de la population en RDC.** En 2014/2015, la population totale de la RDC a été estimée à 77,3 millions d'habitants, ce qui correspond à une densité de 24 habitants au kilomètre carré. Selon les résultats de l'enquête EDS-RDC II de 2014, la population congolaise est relativement jeune. La proportion de personnes de moins de 20 ans correspond à 61% de la population totale et celle de la population d'âge économiquement actif est de 37% de la population totale. Les données de l'enquête 1-2-3 de 2012 montrent que la population d'âge économiquement actif effectivement occupée ou employée est très faible consécutivement au niveau élevé du chômage ou de non-emploi.

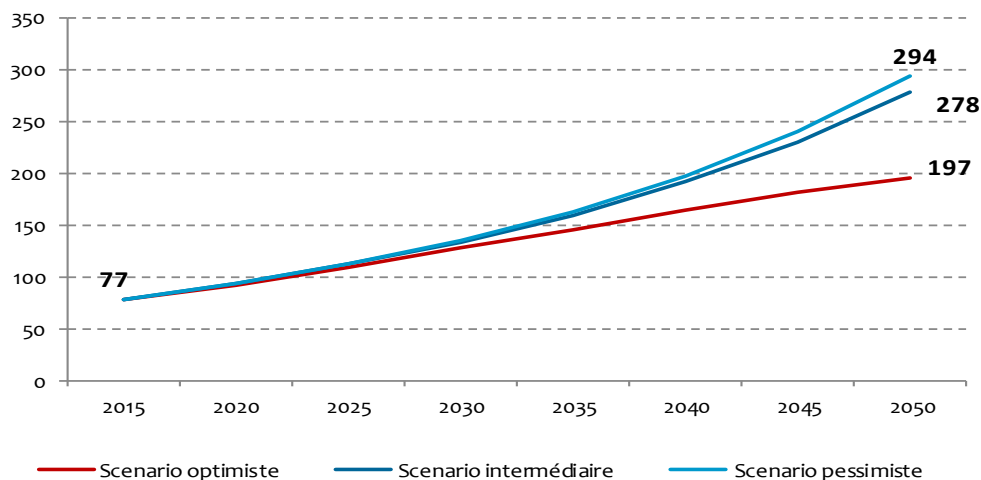
46. **Trois trajectoires probables.** Durant ces quinze dernières années, la population congolaise a affiché, en moyenne annuelle, un

taux de croissance de 3,1%. Si ce rythme d'expansion persiste, en 2050, le pays compterait 278 millions d'habitants. Par contre, si l'on observe une expansion plus importante (ou une évolution explosive), la taille de la population devrait passer à 293 millions en 2050. Il est toutefois possible d'enregistrer une autre évolution de la taille de la population selon la dynamique des politiques susceptibles de réduire l'indice synthétique de fécondité (ISF) estimé à 6,6 enfants par femme, le taux de mortalité infanto-juvénile de 104‰ et stabiliser le solde migratoire à la valeur nulle au niveau international. Dans ces conditions, la taille de la population serait de 196 millions en 2050. Le tableau et le graphique qui suivent montrent l'évolution attendue de la population congolaise selon les trois hypothèses formulées quant à ce.

Tableau n°4 : Evolution de la population sous trois hypothèses : optimiste, constant, explosion

Hypothèse	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Optimiste	77266816	92598280	109873904	127838040	146041040	164251088	181825872	196534224
Constance	77266816	93053072	111786024	133596248	159705472	191643312	230776320	278144512
Explosion	77266816	93203520	112403544	135112560	162726368	197123952	240222416	293844416

Source : Elaboré à partir des données de l'INS et des Nations Unies.



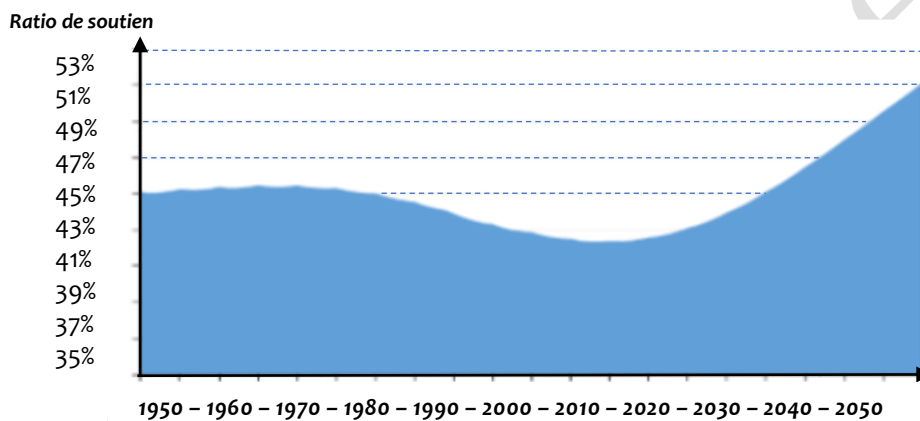
Graphique 1- Projection de la population en millions d'habitants à l'horizon 2050



47. **Ratio de soutien économique et dividende démographique.** Le ratio de soutien économique (Rapport entre le Nombre effectif de Producteurs et le nombre effectif de Consommateur) présente deux tendances fondamentales. De 1950 à 2009, le ratio de soutien décroît de façon progressive en passant de 45 travailleurs effectifs pour 100 consommateurs effectifs à 42 producteurs effectifs pour 100 consommateurs. Une fois ce minimum atteint, à partir de 2010, le ratio de soutien économique a amorcé sa croissance. Par exemple, le ratio de soutien vaut 43% en 2019, ce qui veut dire qu'au cours de cette

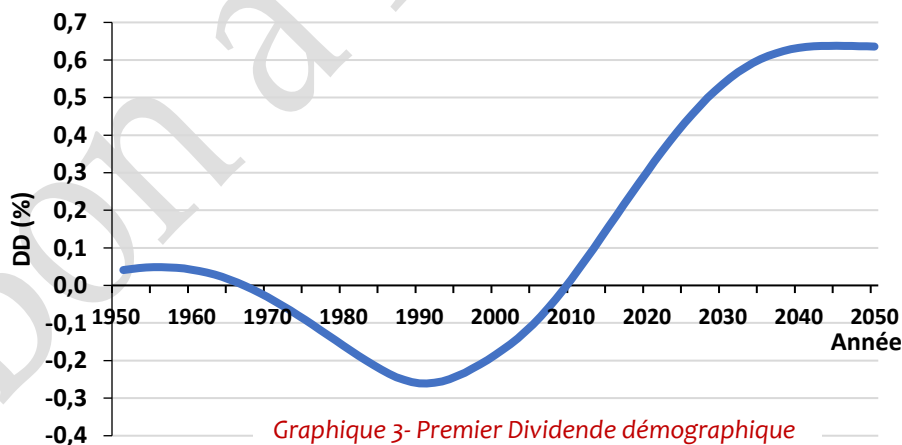
année, nous avons 43 producteurs effectifs pour 100 consommateurs effectifs.

49. Le graphique d'évolution du ratio de soutien montre que la fenêtre du dividende démographique est ouverte depuis 2010. L'ouverture de cette fenêtre d'opportunité a été provoquée par un ensemble d'évènements favorables notamment la reprise de la coopération, l'amélioration de l'environnement des affaires, les réformes engagées par le Gouvernement et la mise en œuvre de grands travaux de reconstruction ayant entraîné le renouement avec la croissance.



Graphique 2- Ratio de Soutien économique

II.2.2- PREMIER DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE



Graphique 3- Premier Dividende démographique

48. En somme, l'évolution et l'ampleur du ratio de soutien et du dividende démographique observées plaident en faveur de la mise en œuvre effective des politiques économiques et démographiques appropriées pour une meilleure capture du dividende. Il s'agira

notamment d'œuvrer en faveur de la baisse de la fécondité, de l'investissement dans le capital humain, et de la création d'emplois décents comme priorités des stratégies de développement du pays.



II.3- Séquences de développement, contextualisation des ODD et approche NEXUS

II.3.1- SEQUENCES DE DEVELOPPEMENT

49. La RDC entend atteindre son niveau de développement en 3 grandes phases, à savoir :

(i) devenir pays à revenu intermédiaire (1^{er} palier) à l'horizon 2030 grâce à la transformation de l'agriculture. Cette première séquence devra se traduire par l'accroissement de la productivité et le rendement du secteur agricole pour booster le secteur primaire ainsi que par le développement des parcs agro-industriels et des centres de développement intégré afin d'attirer plusieurs capitaux dans le secteur

agricole ; (ii) atteindre le stade des pays à revenu intermédiaire (2^{ème} palier) à l'horizon 2040 grâce à la transformation de l'industrie ; cette deuxième séquence orientera l'action vers l'industrialisation intensive pour créer plus de valeurs ajoutées et développer plus de chaînes de valeur ; et (iii) la troisième séquence consistera à rejoindre le club des pays à revenu élevé à l'horizon 2050 grâce à une accumulation de connaissances. Il s'agira de bâtir une société de connaissances en investissant massivement dans l'accumulation du capital humain et la recherche-développement.

II.3.2 CONTEXTUALISATION DES ODD ET DE L'AGENDA 2063

50. La RDC s'est engagée dans l'agenda 2030 et articule sa stratégie autour des Objectif de Développement Durable (ODD). Pour ce faire, l'exercice de contextualisation et de priorisation des ODD qu'elle a mené lui ont permis de définir un package de 38 cibles et 58 indicateurs. Un travail de cartographie des cibles des ODD couplés à leurs indicateurs a permis de définir les valeurs de références selon différentes sources, ainsi que leurs projections au cours des prochaines années.

51. Le profil d'évaluation des ODD en RDC à l'horizon 2020, en lien étroit avec les valeurs-cibles de l'Agenda 2030, est repris dans le tableau ci-dessous. Ce dernier définit pour les indicateurs bornés, la trajectoire idéale pour rencontrer les valeurs-cibles de chaque

indicateur à l'horizon 2030. Il permet, par conséquent, d'évaluer l'efficacité des politiques nationales. Toutefois, étant donné que le PNSD échoit en 2022, les valeurs définies pour chaque indicateur sont bornées à cette échéance. Pour les cas où il n'y a aucune valeur, il s'agit simplement des indicateurs pour lesquels il n'existe pas encore de données pour l'instant. De ce fait, ils constituent un gap. Quant aux indicateurs ne disposant que d'une seule observation, il s'agit des indicateurs non bornés. En conséquence, les bornes à l'horizon 2030 restent à définir au niveau national, sans trahir l'ambition de l'Agenda. Il faut noter toutefois que, la valeur renseignée correspond soit à la valeur réelle relative à ladite année, soit à la statistique la plus récente disponibles.



II.3.3- APPROCHE NEXUS

52. **Ne laisser personne de côté.** Dans l'optique de la réalisation de cette visée de l'Agenda 2030, la mise en œuvre du PNSD se basera, entre autres, sur l'approche du Nexus « humanitaire, développement et paix » qui imprime une nouvelle façon de travailler. Ceci répond à la vision du Gouvernement congolais en faveur d'une démarche plus cohérente et convergente entre les acteurs de l'aide humanitaire, ceux du développement et ceux de consolidation de la paix afin de ne pas compromettre l'engagement en faveur d'une action humanitaire fondée sur de principes, en particulier dans les situations des conflits armés. Cette approche permet de dépasser les « silos » du développement, de l'humanitaire et de la consolidation de la paix et vise à garantir la sécurité, la dignité et la capacité de prospérer des plus vulnérables.
53. **Une approche de complémentarité.** La fourniture d'une aide humanitaire d'année en année ne suffira pas à prévenir une érosion accrue des capacités locales, ni à ramener les communautés sur la voie du développement durable. Les principes du Nexus permettront de mettre en place cette approche de complémentarité, offrant aux acteurs humanitaires la perspective de s'inscrire dans une vision globale de « stratégie de sortie », en misant sur la responsabilité partagée d'une trajectoire de développement durable.
54. **Prioriser la réduction des risques et de la vulnérabilité.** Parmi les interventions de développement, il sera mis en priorité celles qui contribuent à réduire les risques (en ciblant les sources d'évènements déclencheurs de crises) ainsi que celles qui réduisent la vulnérabilité (en ciblant les déficits chroniques de développement et la précarité sociale).
55. **Thématiques prioritaires du Nexus.** Le Gouvernement a été pleinement impliqué dans l'identification des thématiques prioritaires retenues pour cette approche Nexus, qui du reste, sera appliquée dans des zones géographiques ciblées. Il s'agit de : (i) l'insécurité alimentaire et la malnutrition ; (ii) l'accès aux services de base ; (iii) le mouvement forcé de populations ; et (iv) la violence sexuelle basée sur le genre. Un cadre commun sera développé pour ces quatre thématiques sous forme des résultats collectifs pour assurer une planification et une programmation conjointes des acteurs de développement, humanitaires et de la consolidation de la paix qu'ils soient du Gouvernement, de la famille onusienne, des ONG nationales et internationales, des bailleurs bilatéraux ou des banques multilatérales de développement.



CHAPITRE 3-

Stratégies sectorielles

56. Le contenu des piliers du PNSD suivent la logique d'effets ou des résultats prioritaires recherchés ou attendus, et donc celle de domaines d'actions ou d'activités prioritaires permettant de produire ces effets ou d'atteindre ces résultats. Rappelons que les effets prioritaires recherchés se déclinent dans les trois dimensions que doit revêtir une croissance inclusive en général et en particulier en RDC, à savoir: l'inclusivité sociale, sectorielle et spatiale. C'est cette logique qui fonde la priorisation dans les 4 piliers du PNSD, portant sur la valorisation du capital humain, la diversification sectorielle, l'aménagement du territoire, et le développement durable. Un cinquième pilier sur la gouvernance est proposé pour regrouper les activités devant réaliser les conditions de mise en œuvre des 4 piliers précédents.
57. Par ailleurs, le processus de mise en œuvre du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) exige qu'on établisse une gouvernance propice en vue d'implanter les bases d'une croissance inclusive par le développement humain et durable, la diversification de l'économie et l'aménagement du territoire. L'impact final est l'atteinte des premiers paliers d'une économie à revenu Intermédiaire. La hiérarchie rejoint également les priorités du nouveau leadership politique pour qui l'avènement en RDC d'un état de droit et le développement centrés sur l'homme viennent en amont de toute son action. Ce chapitre résume pour chaque secteur les stratégies et quelques actions prioritaires pour la période 2019-2023. Les détails des actions sont repris dans le Programme d'Action Prioritaire (PAP). Il y a lieu de noter que la priorisation stratégique pour chaque secteur s'articule comme suit :
- (i) la situation et les défis; quelle est la situation et quels sont les principaux obstacles à lever afin d'accélérer l'épanouissement du secteur en question?
 - (ii) les objectifs stratégiques: quels sont les grands objectifs poursuivis pour l'horizon 2023?
 - (iii) les actions prioritaires à moyen terme : quels sont les projets et actions phares en exécution qui sont programmés pour 2019-2023)?



Bon à imprimer

A. PILIER I- VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN, DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

58. L'objectif est de réaliser la dimension de la croissance inclusive qui est l'inclusion sociale. Pour être inclusive, la croissance doit en effet impliquer dans sa réalisation comme dans la répartition de ses retombées, tous les principaux acteurs sociaux (ménages, jeunes, femmes, nationaux, étrangers...). Pour cette inclusivité sociale, on doit prioriser les activités facilitant le développement humain

par un accès massif aux services sociaux de base (santé, éducation, habitat...). Par rapport aux autres dimensions de la croissance inclusive, que sont la diversification sectorielle (pilier III) et l'aménagement du territoire (pilier IV), l'inclusion sociale doit fournir les ressources humaines de qualité et en bonne santé qui sont nécessaires quant à ce.



A.1- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

(i) Situation et défis

59. L'enseignement pré-primaire a connu une expansion importante en 2014-2015, expansion due essentiellement à l'offre privée. En effet, la RDC compte plus d'écoles privées (59%) que publiques (41%). Néanmoins, les enfants sont inscrits autant dans le privé (53%) que dans le public (47%). On compte en moyenne 51,3% de filles contre 48,7% de garçons. La majorité d'éducateurs du pré-primaire sont des Diplômés d'Etat (64,9%), et sont des femmes (94,2%). L'enseignement pré-primaire enregistre plus d'enfants en milieu urbain (52%) qu'en milieu rural (48%). Cependant, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) reste faible, avec 4,2% d'enfants de 3 à 5 ans scolarisés en 2014. L'analyse montre une disparité de l'offre, d'une part, entre les provinces et, d'autre part, entre les milieux urbain et rural.

60. S'agissant de l'enseignement primaire, on constate également une forte expansion d'effectifs au cours de la dernière décennie. La couverture scolaire s'est aussi améliorée, le TBS est passé de moins de 90% en 2007 à 110% en 2015, avec 47,6% de filles et 52,4% de garçons. Pour les filles et les garçons, le TNA en 2013 était de 67% et le TBS de 101%; tandis qu'en 2015 le TNA était de 70% et le TBS était de 110%.

61. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, il a été enregistré en 2015 un TBA de 50,9%; un TBS de 39,5%; un TA de 29% et un Indice de Parité filles-garçons de 0,6%. Bien que les taux d'accès soient plus bas pour les deux cycles du secondaire, leur TBS respectif a toutefois augmenté, passant de 56% à 67% et de 38% à 59% sur la même période. Cependant, la scolarisation dans les deux cycles du secondaire

révèle que l'écart de scolarisation entre les garçons et les filles a diminué au premier cycle comme au second cycle, passant respectivement de 21 à 18 points de pourcentage, et de 21 à 20 % entre 2005 et 2012². Par ailleurs, le problème d'enfants d'âge primaire en dehors de l'école paraît être un phénomène essentiellement rural. Ainsi, sur les 3,5 millions d'enfants ayant entre 6 et 11 ans identifiées en dehors de l'école (soit 26,7% de la tranche d'âge), la vaste majorité, environ 1,36 millions de filles et 1,39 millions de garçons, vivent en milieu rural.

62. Au cours de la période 2019-2023, les efforts du Gouvernement porteront sur la mise en œuvre de la politique de gratuité de l'enseignement ainsi que sur l'accélération des mesures d'accompagnement notamment celle portant sur l'augmentation significative du budget de l'éducation. Pour assurer l'atteinte des Objectifs sectoriels, les principaux défis à relever sont : (i) adoption d'une stratégie claire d'intégration des écoles et du personnel qui ne sont pas répertoriés par le SECOPE ; (ii) mise en œuvre de programmes et de mesures favorisant l'équité en matière d'éducation et réduction du nombre d'enfants non-scolarisés ; (iii) révision des programmes scolaires afin de les adapter aux réalités congolaises ; (iv) optimisation des approches, des programmes de cours et d'options ; (v) établissement d'un système uniformisé de gestion de l'école publique ; (vi) investissement dans les canaux alternatifs d'offre de services (l'apprentissage à distance à l'aide des TIC) ; (vii) intégration systématique des programmes thématiques transversaux notamment le VIH/SIDA dans le programme national.

² Annuaire statistique 2014-2015 du Ministère de l'EPSP.



(ii) Objectifs sectoriels

63. Le gouvernement s'est fixé comme objectif de construire, grâce à la gratuité, un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active. Pour ce faire, il entend mener les actions ci-après :

Objectif 1 : Etendre l'accès

(i) mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement de base ; (ii) réhabilitation des infrastructures existantes ; (iii) création des cantines scolaires dans 3 000 écoles primaires ; (iv) recrutement d'environ 156 000 enseignants supplémentaires pour les écoles publiques ; etc.

Objectif 2 : Promouvoir l'équité

(i) construction de nouvelles écoles dans les zones non couvertes (milieu rural, zones périurbaines), remplacement des écoles existantes (hors normes), réhabilitation d'environ 50.000 salles de classes hors normes ; (ii) octroi de bourses ou d'aides directes ciblées ; etc.

Objectif 3 : Améliorer la qualité de l'éducation de base

(i) mise en place des systèmes de suivi et d'assurance qualité ; (ii) promotion d'un environnement éducatif propice à l'apprentissage ; (iii) construction de latrines, des points d'eau, etc.



A.2- ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ARTISANAT ET METIERS

(i) Situation et défis

64. La demande dans l'enseignement technique et professionnel est élevée : un élève sur quatre choisit une filière technique. Cependant l'offre de l'enseignement technique et professionnel est de création récente : 57% des écoles ont été construites depuis 1991. Elle est également insuffisamment développée à travers le pays. Il sied de noter aussi que près de 90% de structures ne disposent pas d'équipements, ni des autres ressources matérielles et didactiques. Les filières de formation (un total de 39) répondent mal aux besoins de la communauté. De plus, la formation initiale d'enseignants est jugée inadéquate, et le système national de formation continue est inopérant. Finalement, la démotivation et le moral bas des enseignants

peu rémunérés affectent négativement leur rendement.

65. Le sous-secteur fait face à plusieurs défis, parmi lesquels : (i) la perception de la société selon laquelle l'enseignement technique et professionnel est réservé aux enfants peu doués ; (ii) l'adéquation formation-emploi ; (iii) l'amélioration de la qualité des infrastructures d'apprentissage (classes, ateliers, et laboratoires) ainsi que celle des équipements et matériels didactiques ; (iv) le développement des pratiques professionnelles et l'élaboration des plans de formation des formateurs ; (v) le maintien des enseignants qualifiés dans le secteur, (vi) l'organisation des stages formalisés.

(ii) Objectifs sectoriels

66. Pour relever les défis susmentionnés, le Gouvernement compte mener des actions contenues dans les objectifs ci-après :

Objectif 1 : Accroître l'accès, l'équité et la rétention

(i) promotion de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle ainsi que l'esprit d'entreprise ; (ii) construction et réhabilitation des écoles techniques et professionnelles ainsi que des centres de formation professionnelle dans les 30 provinces éducatives ; (iii) mise en œuvre de la politique de rétention des apprenants (l'incitation des filles et des personnes vivant avec handicap à l'ETP) ; etc.

Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'apprentissage

(i) dotation des écoles et des centres de formation professionnelle en équipement et matériels adéquats dans les 30 provinces ; (ii) actualisation d'autres programmes restants selon l'approche par compétence ; etc.

Objectif 3 : Améliorer la gouvernance et le pilotage du sous-secteur

(i) élaboration du Cadre National de Qualification et de Certification ; (ii) organisation des Chambres des métiers et artisanat au niveau nationale, provincial et local ; etc.



A.3- ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE

(i) Situation et défis

67. Suite à la prolifération et émiettement des établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire (EESU), le Gouvernement a organisé en 2010 et 2011 l'audit organisationnel et l'enquête de viabilité des ESU publics et privés. Les résultats de cet audit ont révélé que, 21% d'établissements étaient viables, 44% de viabilité intermédiaire, et 35% classés non viables par conséquent fermés. De plus d'un millier en 2008, l'ESU compte en 2016, 843 EESU dont 456 du secteur privé avec un effectif total de 437.529 étudiants, avec moins de 1% d'étudiants étrangers. Il existe des établissements et filières fermés mais qui continuent à fonctionner parfois sous d'autres appellations. De même, on dénombre pour la même année, 33,7% d'établissements du secteur public et 39% du secteur privé, sans infrastructures en propre.

68. Par ailleurs, tous les Etablissements de l'ESU ne sont pas logés à la même enseigne en termes d'équipements scientifiques et bibliothèques. En effet, 39% d'établissements disposent de laboratoires ou d'ateliers, et 30% ont des bibliothèques conformes aux standards internationaux. Dans le domaine du numérique, les EESU sont enclavés numériquement suite surtout à la non-connexion à la fibre optique et à une carence criante en outil informatique, avec 5 ordinateurs pour 100 étudiants.

69. En ce qui concerne le personnel enseignant, les EESU ont fonctionné, au cours de l'année académique 2015-2016, avec 39.726

enseignants, dont environ 8% des enseignants de rang professoral, avec une prédominance du secteur public (95%). L'âge moyen d'un enseignant qualifié est de 65 ans d'où la problématique de la relève académique. Sur la période de 2011 à 2016, seulement 1.062 thèses ont été soutenues soit une moyenne annuelle de 177 thèses ; ce qui est de loin inférieur aux besoins projetés de 2.304 thèses de doctorats par an pour atteindre la norme de 25 étudiants pour 1 professeur, d'ici 2025. Cette situation d'insuffisance d'effectifs d'enseignants qualifiés amène plusieurs d'entre eux à prester en moyenne annuelle 500 heures contre 270 légalement reconnues. Par contre, le secteur public de l'ESU compte plus d'administratifs (28.473) que d'enseignants (23.944), soit 1,2 administratif pour 1 enseignant. En ce qui concerne la demande en éducation, environ 150.000 nouveaux diplômés de secondaire frappent chaque année aux portes de l'enseignement Supérieur. Sur le total d'étudiants enregistrés en 2015- 2016, seuls 18,3% sont inscrits dans les filières en lien avec les secteurs porteurs de croissance.

70. Le sous-secteur de l'ESU est caractérisé par les défis suivants : (i) la maîtrise du nombre d'universités et instituts supérieurs ; (ii) la couverture du déficit en infrastructures, équipements et matériels didactiques ; (iii) l'augmentation du nombre du personnel enseignant qualifié ; (iv) la maîtrise de la demande éducative au supérieur en accroissement chaque année.



(ii) Objectifs sectoriels

71. Pour relever les défis susmentionnés :

Objectif 1 : Développer et favoriser l'accès et l'équité des formations scientifiques, technologiques et professionnelles

(i) développement des infrastructures et meilleure répartition territoriale de l'offre de formation ; (ii) création d'Ecoles doctorales pour développer le vivier de chercheurs et enseignants chercheurs ; etc.

Objectif 2 : Assurer la formation qualité pour s'ouvrir à l'international

(i) mise en place du système LMD ; (ii) création d'une Agence Nationale d'Assurance-Qualité et opérationnalisation des Cellules d'Assurance-Qualité dans chaque établissement ; etc.

Objectif 3 : Améliorer la gouvernance des ESU

Systematisation des audits organisationnels et de viabilité des établissements de l'ESU tous les trois ans ; etc.

Objectif 4 : Intensifier les actions de lutte contre le VIH/Sida, de violence sexuelle, des IST dans tous les établissements de l'ESU

(i) organisation des cours sur le VIH/SIDA ; (ii) organisation des campagnes de sensibilisation contre les violences sexuelles dans tous les établissements de l'ESU ; etc.



A.4- RECHERCHE SCIENTIFIQUE

(i) Situation et défis

72. La longue crise dans laquelle la RDC est plongée depuis plus de trois décennies, a eu des conséquences néfastes sur la recherche scientifique. Raison pour laquelle, le secteur de la recherche scientifique et technologique n'a pas pu apporter une réelle contribution aux défis multiples de développement du pays. Le secteur est en outre caractérisé notamment par l'inexistence d'une politique scientifique nationale, l'absence d'interaction entre les institutions de recherche et les entreprises utilisatrices des résultats, le faible niveau de coopération en matière de recherche scientifique et technologique ainsi que l'inadéquation entre la Recherche et le Développement.

73. En vue de permettre à la recherche scientifique de jouer effectivement son rôle

dans l'action de développement de la RDC, les défis à relever par le secteur sont : (i) élaboration d'une politique scientifique et de développement technologique ; (ii) production des textes légaux et réglementaires du sous-secteur ; (iii) dotation des Institutions de la recherche en infrastructures et en équipements adaptés aux nouvelles technologies ; (iv) formation d'une masse critique de chercheurs ; (v) renforcement du système de promotion, de valorisation et de vulgarisation des résultats de la recherche dans les domaines prioritaires ; et (vi) restructuration de la recherche scientifique dans les secteurs d'exécution de la Recherche à savoir : le public, l'enseignement supérieur, les privés sans but lucratif et les entreprises.

(ii) Objectifs sectoriels

74. Au départ de la situation ci-dessus décrites, le Gouvernement entend mener les actions contenues dans les objectifs suivants :

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles

(i) rénovation du cadre légal et réglementaire ; (ii) formulation de la politique scientifique et innovation technologique ; (iii) production d'indicateurs de la Recherche-Développement et de l'innovation ; etc.

Objectif 2 : Renforcer les capacités d'offre de la recherche et l'innovation technologique

(i) formation du personnel scientifique et technique ; (ii) réhabilitation, construction, création et équipement de centres, instituts et services de recherche ; etc.

Objectif 3 : Renforcer les capacités d'offre des connaissances scientifiques, techniques et d'innovations

(i) programmation de la recherche dans les domaines prioritaires de développement ; (ii) redynamisation des mécanismes de promotion, valorisation et vulgarisation de résultats de recherche et innovation ; (iii) sensibilisation des élèves, étudiants à l'éveil de la culture scientifique ; et (iv) création d'un répertoire numérique des travaux de recherche exécutés à travers toute la République ; etc.



A.5- SANTE PUBLIQUE

(i) Situation et défis

75. La couverture en soins de santé de qualité pour la population de la RDC est encore insuffisante, suite au déficit de satisfaction des besoins en infrastructures, en équipements, en médicaments et intrants essentiels ainsi qu'en personnel de santé de haut niveau. Les données de l'enquête SARA³ en 2014, indiquent que, sur l'ensemble de formations sanitaires du pays, l'indice moyen de capacité opérationnelle des services généraux a été évalué à 27% pour les équipements essentiels, et à 20% pour les médicaments essentiels. Moins de 12% de formations sanitaires offrent les soins obstétricaux et néonataux d'urgence. Les questions relatives à la nutrition ainsi qu'aux infections au VIH parmi les adolescents, les

jeunes de 10 à 19 ans et les femmes en âge de procréer, sont comptées parmi les problèmes brûlants du secteur.

76. Les principaux défis sont les suivants : (i) amélioration de l'accessibilité aux soins de santé de qualité ; (ii) couverture sanitaire universelle, avec un accent particulier sur la santé de reproduction, santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent (SRMNEA) ; (iii) intensification de la lutte contre la maladie, dont le VIH/Sida ; (iv) financement de la mise en œuvre du Plan Stratégique Multisectoriel d'élimination du choléra en RDC ; et (v) renforcement de la coordination multisectorielle d'interventions.

(ii) Objectifs sectoriels

77. L'ambition du Gouvernement est d'atteindre la couverture universelle des soins de santé primaire pour tous, d'ici à l'horizon 2030. Dans cette optique, il compte faire passer la dépense de santé par habitant d'une moyenne de 3,2 USD à environ 15 USD, au-dessus de la moyenne en Afrique subsaharienne située à 10 USD par habitant. Pour ce faire, le Gouvernement entreprend une approche progressive, à savoir : dans un premier temps, l'assurance maladie obligatoire des fonctionnaires et agents de l'Etat, la subvention des interventions ciblant les enfants âgés de 0 à 5 ans et au contrôle prénatal et de la maternité pour induire une baisse sensible, à terme, du taux de mortalité ainsi que l'assistance médicale ciblée de vulnérables et des personnes démunies.
78. Pour ce faire, le Gouvernement s'engage à mener son action en focalisant ses efforts sur les trois objectifs stratégiques ci-après :

Objectif 1 : Développer les Zones de Santé et assurer la continuité des soins avec un focus sur l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité aux soins de qualité dans la dynamique de la CSU

(i) priorisation et renforcement des interventions relatives à la santé de la reproduction, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent et la nutrition dans les politiques et programmes de développement ; (ii) renforcement de la lutte contre les Grandes endémies (Paludisme, Tuberculose, VIH/Sida, Trypanosomiase...) et les maladies non-transmissibles ; (iii) intensification de l'approche multisectorielle et renforcement de la surveillance épidémiologique et de la sécurité sanitaire ; etc.

Objectif 2 : Appuyer le développement des ZS par le renforcement des piliers du système de santé

(i) Renforcement de la disponibilité, la motivation et le développement des capacités des professionnels de santé et du personnel administratif dans les centres de santé et hôpitaux publics ; (ii) investissement en infrastructures et équipements pour

³ SARA : Services Availability and Readiness Assessment



amélioration de la couverture avec la poursuite du projet d'équipements des structures de santé ; (iii) renforcement de la réglementation pharmaceutique et de chaîne d'approvisionnement ; (iv) renforcement de la qualité de l'information sanitaire pour la prise de décisions ; et (v) amélioration du financement de la santé à travers les mécanismes de mobilisation des ressources, mise en commun et achat stratégique à travers des mécanismes de réduction des barrières d'accès aux services et soins de santé .

Objectif 3 : Renforcer la gouvernance et le pilotage du secteur

(i) renforcement des capacités institutionnelles et de pilotage du système de santé à travers les réformes ; (ii) actualisation des textes législatifs et réglementaires ; (iii) réorganisation de la médecine traditionnelle et sa revalorisation scientifique en finançant les recherches y relatives ; (iv) renforcement des mécanismes de suivi de l'application des normes et des directives du secteur ; (v) renforcement de la coordination du secteur de la santé et de la collaboration intersectorielle ; (vi) renforcement de la collaboration entre le secteur de la santé et d'autres secteurs dans la mise en œuvre des politiques/stratégies multisectorielles ; etc.

Objectif 4 : Améliorer l'accessibilité aux soins de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent

(i) mise en place des mécanismes de réduction des barrières d'accès aux soins de santé ; (ii) appui à la gratuité du contrôle prénatal et de la maternité ainsi que l'investissement dans le programme de planning familial ; etc.



A.6- EMPLOI ET POLITIQUES DE CREATION D'EMPLOIS

(i) Situation et défis

79. Le marché du travail en RDC est caractérisé par un déséquilibre entre l'offre de travail (la main-d'œuvre) provenant des ménages et sa demande qui émane des employeurs ou d'autres ménages. Le taux d'activité qui renseigne sur l'offre de la main d'œuvre s'établit à (67,6%) cachant le phénomène du chômage qui cohabite avec l'informalité et une pauvreté profonde.

80. Le secteur de l'emploi reste confronté à plusieurs défis qui sont relevés ci-après : (i)

réduction du taux de chômage et de sous-emploi ; (ii) résolution de la problématique de l'inadéquation entre la formation et l'emploi ; (iii) accroissement du taux d'emploi dans le secteur formel ; (iv) réduction des inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail ; (v) accès des groupes sociaux défavorisés à l'emploi et à la formation professionnelle ; et (vi) création des emplois massifs décents pour les jeunes au niveau des communautés locales.

(ii) Objectifs sectoriels

81. Pour relever ces défis, le Gouvernement entend accroître de 25% le taux d'emploi formel ; augmenter de 50% la proportion de jeunes qui accèdent à un emploi décent et réduire le taux de chômage à 10%. Les objectifs stratégiques poursuivis à cet effet :

Objectif 1 : Placer l'emploi au centre des politiques publiques

(i) promotion de l'emploi dans les politiques macroéconomiques ; (ii) intégration de l'emploi dans les politiques sectorielles, etc.

Objectif 2 : Accroître l'offre d'emploi décent et développer le secteur privé

(i) renforcement du cadre institutionnel incitatif à la création et au maintien de l'emploi ; (ii) promotion de la culture entrepreneuriale et de l'auto-emploi ; (iii) appui au Programme d'Urgence d'Intégré de Développement Communautaire (PUIDC), etc.

Objectif 3 : Améliorer la formation professionnelle et l'employabilité des populations ciblées

(i) mise en place des mécanismes pour assurer l'adéquation entre l'emploi et la demande de compétences ; (ii) mise en place de mesures permettant d'aider les travailleurs et les entreprises à s'adapter aux nouvelles technologies ; etc.

Objectif 4 : Organiser le système d'information et améliorer la gouvernance du secteur

(i) renforcement des capacités institutionnelles de l'ONEM ; (ii) renforcement du système de traitement et de gestion des demandes d'emplois par le bureau privé de placement ; etc.

Objectif 5 : Promouvoir l'emploi des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables

(i) mise en place des dispositifs d'appui à l'insertion socio-économique de jeunes par l'incubation et la formation stage-emploi ; (ii) formation professionnelle des hommes, des femmes et des jeunes en situation de vulnérabilité à leur initiation aux petits métiers et leur regroupement dans les coopératives, etc.

Objectif 6 : Renforcer les capacités institutionnelles des structures chargées de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle

(i) inventaire des besoins en personnel de différentes structures ; (ii) organisation d'ateliers, de sessions et de séminaires d'information et de formation sur les questions relatives à l'emploi, etc.



Objectif 7 : Promouvoir l'entreprise du type moderne par la formalisation de l'économie informelle et sa modernisation

(i) révision des mécanismes existant pour faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ; (ii) gestion de migration de la main d'œuvre de l'informel au formel ; etc.

A.7- PREVOYANCE SOCIALE

(i) Situation et défis

82. En RDC, environ 10% de la population active bénéficient d'une couverture sociale. Il s'agit des employés du secteur privé et paraétatique, gérés par le Régime Général de Sécurité Sociale et ceux des régimes spéciaux (fonctionnaires et agents de l'Etat). Le reste de la population active, soit environ 88,6%, évolue dans le secteur informel.

83. Soucieux de cette problématique, le Gouvernement a initié depuis l'an 2012 le processus d'extension de la couverture de

protection sociale à toute la population congolaise, en élaborant « La Politique Nationale de Protection Sociale » ainsi que sa stratégie de mise en œuvre.

84. L'un des défis majeurs du sous-secteur est la couverture de la protection sociale à la population congolaise en général et en particulier aux travailleurs des secteurs informel et agricole ainsi qu'aux autres indépendants.

(ii) Objectifs sectoriels

85. Pour relever les défis susmentionnés, le Gouvernement entend :

Objectif 1 : Promouvoir des mécanismes pour garantir l'accès de tous aux services sociaux de base et une sécurité élémentaire de revenu notamment pour les personnes vulnérables

(i) Organisation de la campagne d'amélioration des connaissances de la majorité de la population sur l'organisation et le fonctionnement du système congolais de la prévoyance ; (ii) actualisation de l'arsenal juridique et règlementaire sectoriel, etc.

Objectif 2 : Renforcer et étendre le système d'assurance sociale fiable et économiquement viable

(i) Création d'une structure paraétatique d'assurance sociale en faveur des travailleurs des secteurs informel et agricole ainsi qu'aux autres indépendants ; (ii) Installation de la structure au niveau provincial, etc.

Objectif 3 : Renforcer le cadre institutionnel, les capacités et le financement de la protection sociale

(i) Développement des normes et standards pour la prise en charge des groupes spécifiques ; (ii) Renforcement du contrôle et de l'inspection dans la mise en œuvre des prestations de prévoyance sociale ; (iii) Plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières en faveur de la protection sociale, etc.



A.8- AFFAIRES SOCIALES

(i) Situation et défis

86. Le secteur de la protection sociale non contributive en RDC reste caractérisé par des inégalités sociales très criantes en dépit de l'existence de certains textes de lois et des initiatives visant à les corriger ainsi que des institutions chargées de leur mise en œuvre. Il sied de noter que la portée des activités de protection sociale demeure très limitée malgré la croissance économique enregistrée entre 2001 et 2015 et une baisse du taux de pauvreté de 71 % (2005) à 64% (2012). La RDC est aussi caractérisée par une extrême pauvreté avec 87,7% de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté et 74% vivant en dessous du « seuil de pauvreté multidimensionnel ».

87. Par ailleurs, le secteur de la protection sociale des groupes vulnérables est caractérisé par : (i) l'insuffisance dans la couverture et la qualité des prestations sociales ; (ii) la faible

prise en charge des indigents et vulnérables du fait du vieillissement des infrastructures dédiées ; (iii) la faiblesse du sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (AENF).

88. Les défis à relever portent essentiellement sur : (i) la promotion et la protection sociale des droits des personnes en situation difficile ; (ii) la prise en charge d'un effectif croissant des personnes vulnérables face aux risques divers faute d'infrastructures sociales adéquates ; (iii) l'amélioration de l'accessibilité aux services sociaux de base de qualité et à un revenu minimum ; (iv) la lutte contre toutes formes d'exclusion, de vulnérabilité et de pauvreté, et les inégalités pour promouvoir la cohésion sociale ; et (v) la coordination opérationnelle des acteurs.

(ii) Objectifs sectoriels

89. Pour contourner les défis du secteur, le Gouvernement compte mener les actions suivantes :

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles

(i) amélioration du cadre juridique d'exercice de l'action sociale, de promotion et protection sociale en faveur des ménages et personnes en situation difficile ; (ii) mobilisation des ressources en faveur de la protection sociale non contributive, etc.

Objectif 2 : Améliorer la protection sociale des groupes vulnérables

(i) construction, réhabilitation et équipement des infrastructures sociales du MINAS et celles de prise en charge des personnes vulnérables, y compris les centres de rattrapage scolaire, d'apprentissage professionnel et d'alphabétisation ; (ii) mise en place des mécanismes fonctionnels de protection sociale des personnes pauvres et vulnérables, etc.

Objectif 3 : Renforcer la solidarité nationale

(i) promotion des mécanismes de la cohésion nationale ; (ii) mise en place d'un fond d'appui à la solidarité nationale, etc.



A.9- AFFAIRES HUMANITAIRES

(i) Situation et défis

90. La République Démocratique du Congo enregistre des crises humanitaires récurrentes liées aux catastrophes naturelles ou artificielles, aux conflits civils et armés, aux épidémies, aux accidents majeurs et autres situations d'urgence. En présence des ressources financières et humaines limitées pour faire face aux conséquences engendrées par ces situations, des interventions humanitaires d'urgence sont mises en œuvre tant soit peu à travers le territoire national. Il sied de constater également une couverture humanitaire insuffisante ou partielle des structures de l'action humanitaire publique sur le territoire national par rapport aux besoins.

91. Dans ces domaines, bon nombre de défis sont à relever et portent essentiellement

sur : (i) l'amélioration de la qualité du personnel dans le domaine de l'action humanitaire et de la solidarité nationale ; (ii) l'amélioration de la communication entre les acteurs humanitaires pour une meilleure coordination et une synergie dans les interventions ; (iii) le prépositionnement des stocks stratégiques dans les différentes zones ciblées en fonction de l'analyse de risques dans chaque province ; (iv) la mise en place d'un système d'alerte précoce et de réponse rapide ; (v) l'élaboration de la cartographie des zones à hauts risques de catastrophes et de plan de prévention de risques ; (vi) la création d'un fonds de solidarité humanitaire ; et (vii) l'élaboration et la vulgarisation de la politique et des stratégies sectorielles.

(ii) Objectifs sectoriels

92. Pour ce faire, le Gouvernement entend mener des actions contenues dans les objectifs suivants :

Objectif 1 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles.

(i) Gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières ; (ii) Gestion de la coopération et du partenariat, etc.

Objectif 2 : Réduire les risques de catastrophes et la réponse aux crises humanitaires

(i) Assistance aux victimes de différentes catastrophes naturelles et/ou anthropiques, technologiques et des personnes déplacées internes (PDI) ; (ii) Formation de Formateurs en sensibilisation de populations sur la culture de prévention des catastrophes et autres calamités, etc.

Objectif 3 : Assurer la prise en charge holistique des sinistrés et le relèvement communautaire

(i) Formation du personnel en Techniques d'Evaluation de Situations Humanitaires en cas d'Urgence et aux Etudes de Vulnérabilité et des Capacités (EVC) en RDC ; (ii) Développement d'une base des données humanitaires par la création d'un système opérationnel de gestion et d'analyse des informations humanitaires, COGAIH en sigle, etc.

Objectif 4 : Redynamiser la solidarité

(i) mise en place des services de la solidarité Humanitaire ; (ii) création d'un Fonds de Solidarité Humanitaire, etc.



A.10- GENRE, FAMILLE ET ENFANTS

(i) Situation et défis

93. Malgré quelques avancées enregistrées les cinq dernières années notamment sur l'arsenal juridique, le chemin à parcourir pour l'égalité entre les sexes en RDC reste encore long. L'observation de faits montre que la situation de femmes est préoccupante et nécessite un plaidoyer à haut niveau et une mise en œuvre courageuse des réformes. La prise en compte du genre dans les politiques et stratégies nationales et leur mise en œuvre ont conduit à une réduction des écarts entre hommes et femmes. Cependant, des inégalités notables persistent dans tous les domaines de la vie nationale. Par ailleurs, les violences faites

aux femmes sont en baisse mais demeurent encore préoccupantes.

94. Les principaux défis à relever dans le domaine du genre sont entre autres : (i) intégration du Genre dans les politiques, les programmes et les projets de développement dans tous les domaines ; (ii) promotion du leadership de la femme et sa participation dans les instances de prise de décision ; et (iii) élimination des violences basées sur le genre y compris les mariages d'enfants et les pratiques néfastes.

(ii) Objectifs sectoriels

95. Pour ce faire, relever les défis susmentionnés, les actions à mener vont porter sur :

Objectif 1 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

(i) amélioration de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, (ii) renforcement de la gestion de la coopération et du partenariat.

Objectif 2 : Réduire les inégalités du genre et lutter contre les violences basées sur le genre dans les familles et les communautés

(i) promotion de la prévention des violences faites aux femmes et filles ; (ii) mise en place des services intégrés de prise en charge multisectorielle de survivants, etc.

Objectif 3 : Renforcer le pouvoir économique et l'autonomisation de femmes

(i) renforcement des capacités d'autonomisation de la femme ; (ii) plaidoyer pour la mise en œuvre des lois en faveur de femmes, etc.

Objectif 4 : Promouvoir la stabilité de la famille.

(i) promotion de la protection de la Famille ; (ii) restauration des valeurs familiales, éthiques et culturelles, etc.

Objectif 5 : Promouvoir les droits de l'enfant

(i) promotion du Genre et de la protection des Droits de l'Enfant ; (ii) lutte contre les violences faites à l'enfant, etc.



A.11- JEUNESSE

(i) Situation et défis

96. Aujourd'hui, la population de la RDC est estimée à plus de 80 millions d'habitants dont $\pm 70\%$ est constituée de la population juvénile. Un taux très faible estimé à moins de 10% de cette population juvénile est bénéficiaire à ce jour de l'Education Populaire en milieu de jeunes.

97. Par ailleurs, le secteur de la Jeunesse et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté est caractérisé par le désœuvrement prononcé à cause des problèmes liés à l'éducation et la formation professionnelle, le chômage, l'accès précaire aux services de santé et une initiation insuffisante aux nouvelles technologies de

l'information et de la communication. Il est en outre caractérisé par un manque criant des infrastructures adéquates d'encadrement, de formation et de production agricole.

98. Au regard de ce qui précède, le secteur reste confronté aux défis ci-après : (i) opérationnalisation de la politique nationale de la jeunesse ; (ii) recrutement des cadres qualifiés dans le domaine de la gestion de la jeunesse et acquisition des infrastructures de formation ; (iii) réglementation des matières relatives à l'éducation citoyenne et à l'insertion de jeunes ; (iv) accompagnement social, professionnel et économique de jeunes.

(ii) Objectifs sectoriels

99. Pour relever les défis susmentionnés, le Gouvernement entend :

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles

(i) création de l'Institut National de la Jeunesse telle que recommandée par la CONFEJES ; (ii) vulgarisation et opérationnalisation du Plan Stratégique de Mise en Œuvre de la politique nationale de la jeunesse ; etc.

Objectif 2 : Renforcer les capacités d'offres de service

(i) construction, réhabilitation et équipement de 119 Centres de Formation Professionnelle (CFP) ; (ii) construction, réhabilitation et équipement de 114 Brigades Agricoles Pilotes ; etc.

Objectif 3 : Développer l'autonomisation de la jeunesse

(i) renforcement du leadership de jeunes et leur participation aux processus de développement et de prise de décision ; (ii) renforcement des politiques d'accès aux soins de santé et d'éducation à la santé de la reproduction pour les filles mères, etc.



A.12- SPORTS

(i) Situation et défis

100. Les activités sportives sont pratiquées presque partout en République Démocratique du Congo mais elles exercent une faible contribution à la croissance économique et au bien-être social. Elles sont essentiellement appréhendées comme des divertissements et font l'objet d'une faible professionnalisation et ne constituent pas des vecteurs de développement.

101. Le secteur est confronté aux défis suivants : (i) systématisation des activités

physiques et sportives en milieu socioprofessionnels (Ecole, Université, Armée, Police etc.); (ii) mise en place du Conseil National des Sports dans le cadre du Partenariat Public Privé (PPP); (iii) mise en place des structures de santé spécialisées en matière de sports ; et (iv) élaboration d'une politique d'acquisition des matériels adéquats et produits pharmaceutiques.

(ii) Objectifs sectoriels

102. La politique du Gouvernement dans ce domaine consiste à donner l'accès à la pratique des activités physiques et sportives à la plus grande frange de la population pour avoir des citoyens sains d'esprit et de corps et promouvoir la culture de spectacles et loisirs sur toute l'étendue de la République. Ainsi le Gouvernement entend mener les actions articulées autour des objectifs stratégiques ci-après :

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles

(i) réhabilitation, construction et équipement des infrastructures sportives ; (ii) renforcement de la gouvernance sectorielle, etc.

Objectif 2 : Promouvoir et développer les sports

(i) construction de l'industrie des équipements sportifs ; (ii) promotion des disciplines sportives autre que le football en milieux scolaire, universitaire et socioprofessionnels, etc.

Objectif 3 : Lutter contre les antivaleurs

(i) élaboration d'une législation et des textes réglementaires de lutte contre les antivaleurs ; (ii) promotion de la lutte contre les antivaleurs en milieux sportifs, etc.

Objectif 4 : Renforcer les relations sportives internationales

(i) renforcement de la coopération sportive régionale et internationale ; etc.

Objectif 5 : Promouvoir les activités de loisirs

(i) validation du projet de loi sur les loisirs, (ii) création des centres et des espaces de spectacles et de loisirs ; (iii) préparation et organisation d'ateliers avec les opérateurs de loisirs, etc.



B. PILIER II- RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE, RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT ET CONSOLIDATION DE LA PAIX

103. Le présent pilier porte sur des actions visant à poser des préalables basiques au travers essentiellement de réformes pour obtenir (i) la paix et la sécurité sur toute l'étendue du territoire national, (ii) la consolidation de la démocratie et d'un Etat de droit, (iii) une croissance durable et inclusive, (iv) l'amélioration des recettes publiques en vue notamment d'augmenter les capacités de financement d'infrastructures, (v) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines et l'attractivité de l'économie

congolaise, (vi) l'afflux de capitaux et des investissements privés, et (vii) la création accrue des emplois décents pour les jeunes, etc.

104. Au cours de cinq prochaines années, l'accent sera mis particulièrement sur une meilleure structuration des institutions et des services publics notamment par la restauration de l'appareil judiciaire à travers la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et l'impunité.



B.1- JUSTICE ET DROITS HUMAINS

(i) Situation et défis

105. La Constitution de la République du 18 février 2006 dans son article 1 alinéa 1 érige la RDC en un Etat de droit et démocratique, respectueux des droits de l'homme tant civils, politiques, économiques, sociaux, culturels qu'environnementaux. Elle prévoit une restructuration de l'ensemble du système judiciaire congolais. C'est dans cette optique que le Ministère s'est doté en 2007 d'un plan d'actions pour la réforme de la Justice notamment sur la base du rapport d'audit organisationnel du secteur de la justice réalisée en 2004.

106. Malgré les réformes engagées par le Gouvernement de la République, d'importants

dysfonctionnements ont été constatés. C'est dans ce cadre qu'en 2015, se sont tenus les états généraux de la justice qui ont identifié des défis persistant et impactant négativement les performances du secteur, à savoir: (i) indépendance du pouvoir judiciaire; (ii) lutte contre la corruption et l'impunité; (iii) organisation et la compétence judiciaires; (iv) organisation des professions judiciaires et du personnel administratif; (v) sécurité juridique d'investissements; (vi) justice pénale et l'administration pénitentiaire; ainsi que (vii) planification, coordination, suivi des reformes et financement de la justice.

(ii) Objectifs sectoriels

107. La politique du Gouvernement dans ce domaine consiste à :

Objectif 1 : Garantir l'accès au droit et à une justice de qualité pour tous

(i) mise en place de services d'accueil au niveau de 10 juridictions ; (ii) lancement d'un programme pilote d'aide judiciaire ; etc.

Objectif 2 : Garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire

(i) installation d'une commission de facilitation de l'exécution des décisions de justice dans 10 parquets ; etc.

Objectif 3 : Garantir la performance du Ministère de la Justice et des Droits humains

(i) mise en place d'un programme de planification et de mise en œuvre des audiences foraines dans trois provinces ; (ii) lancement d'un système d'information statistique sur les performances des Cours d'Appel et des TGI dans trois provinces ; etc.

Objectif 4 : Garantir une justice fondée sur le respect de la dignité humaine

(i) diffusion de pratiques en matière de résolution alternative de conflits dans trois provinces ; (ii) protection, assistance et garantie des droits des victimes des crimes internationaux dans cinq provinces ; etc.



B.2- SECURITE INTERIEURE

(i) Situation et défis

108. La RDC compte aujourd'hui 25 provinces plus la ville de Kinshasa. Plusieurs évolutions ont été constatées notamment l'élection de gouverneurs et de vice-gouverneurs dans les nouvelles provinces (mars 2016), l'installation des assemblées provinciales et la création de l'Ecole Nationale de la Territoriale en février 2018. Le pays connaît actuellement une amélioration relative de la situation sécuritaire à la suite de la réforme du secteur de sécurité d'où découlent notamment la réforme de la Police Nationale Congolaise et la gouvernance sécuritaire participative. Cependant, il persiste quelques poches d'insécurité dans certaines provinces de l'Est, dans l'espace Kasaien et dans la région du Tanganyika.

109. Au regard de la nouvelle organisation administrative du pays et de l'évolution de la situation sécuritaire, les défis majeurs sont : (i) restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national ; (ii) maintien de l'ordre public, de la sécurité publique et protection des personnes et de leurs biens ; (iii) érection d'une administration territoriale de proximité et de développement ; (iv) parachèvement du processus de la mise en œuvre de la décentralisation et de la réforme de l'administration territoriale ; et (v) accompagnement de la CENI dans l'organisation des élections urbaines, municipales et locales ainsi que dans la sécurisation de celles-ci.

(ii) Objectifs sectoriels

110. La politique du Gouvernement dans ce domaine consiste à :

Objectif 1 : Renforcer la gestion du territoire national

Mise en œuvre effective de l'Ecole Nationale de la Territoriale.

Objectif 2 : Promouvoir la démocratie

(i) gestion de la cartographie des partis politiques ; (ii) sensibilisation et vulgarisation des Lois électorales ; (iii) organisation et sécurisation du processus électoral ; etc.

Objectif 3 : Maintenir l'ordre public

accélération de la réforme de la Police nationale congolaise.



B.3- DEFENSE NATIONALE

(i) Situation et défis

111. Depuis la grande réforme de l'armée en 2009, le Gouvernement s'est doté de deux lois portant respectivement sur l'organisation et le fonctionnement des Forces armées ainsi que sur le statut du militaire des FARDC. Ces lois, qui seront appuyées par celle sur la programmation militaire, constituent la base de la réforme visant la création d'une Armée professionnelle, républicaine, moderne, crédible et dissuasive. Par ailleurs, le secteur de la défense a amorcé de profonds changements structurels des unités ayant permis la rationalisation de la gestion du personnel, la formation de cadres et

de troupes ainsi que la réhabilitation des infrastructures militaires. A ce sujet, 6 grandes unités ont été créées et sont opérationnelles.

112. Les défis majeurs du secteur de la défense sont : (i) infrastructures en nombre suffisant ; (ii) professionnalisation rapide des FARDC en ce qui concerne le trinôme « Formation et Training, Equipement adéquat et Casernement » (FEC) ; et (iii) rajeunissement de l'armée par le recrutement de jeunes et la mise à la retraite honorable des militaires en fin de carrière.

(ii) Objectifs sectoriels

113. La vision du gouvernement est de moderniser l'armée à travers son vaste programme de la réforme du secteur de la défense nationale avec les objectifs ci-après :

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles

(i) Elaboration et mise en œuvre des politiques et des stratégies du secteur de la défense ; (ii) Vulgarisation et opérationnalisation du Plan de la Réforme de l'Armée ; (iii) amélioration de la gestion des Ressources Humaines, financières et matérielles ; (iv) Développement des qualités de leadership et de management des hauts cadres de l'Armée et (v) Construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures.

Objectif 2 : Renforcer les capacités de forces

(i) équipement d'unités ; (ii) entraînements de cadres et de la troupe ; etc.

Objectif 3 : Renforcer les capacités des zones de défense

(i) Renforcement des capacités opérationnelles des Etats-Majors des Zones de Défense et des Etats-Majors des Secteurs opérationnels ; (ii) inventaire des besoins en personnel, des matériels et des équipements des Etats-Majors des Zones de Défense, des Secteurs Opérationnels et des unités engagées.

Objectif 4 : Renforcer les capacités de corps

(i) acquisition de matériels, d'équipements et d'approvisionnements ; (ii) acquisition d'infrastructures.

Objectif 5 : Renforcer les capacités de services

(i) acquisition de matériels et d'équipements ; (ii) organisation de formations en renforcements des capacités du personnel.

Objectif 6 : Renforcer les capacités du commandement général d'écoles

(i) acquisition de matériels et d'équipements pour les Ecoles, de Centre d'Instruction et de Centre d'Entraînement ; (ii) création d'une école de guerre ; (iii) amélioration des conditions des stagiaires et du personnel enseignant. (iv) formation des formateurs.



B.4- RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE

(i) Situation et défis

114. Le déclenchement du processus démocratique en 1990, la décentralisation de la gestion de l'Etat et l'instauration du régime parlementaire en RDC ont conduit à la création du Ministère des Relations avec le Parlement. Ce Ministère joue le rôle d'interface entre les Pouvoirs Législatif et Exécutif, indispensable au renforcement de l'harmonie entre ces deux Pouvoirs d'Etat et à la consolidation de la stabilité institutionnelle.

115. Par ailleurs, la politique de décentralisation et du développement local a commencé avec la promulgation de la constitution du 18 Février 2006. Trois niveaux de pouvoir politique sont établis: le Gouvernement central, les Provinces et les ETD. Cependant, le démembrement de 11 anciennes provinces en 26 nouvelles en 2015 a créé de nouveaux problèmes en termes de financement pour la réhabilitation et la construction des infrastructures de base capables de fournir les services publics de qualité aux populations locales.

116. Au regard de ce qui précède, les défis à relever sont :

Concernant les relations interinstitutionnelles :

(i) harmonie des rapports institutionnels entre les Pouvoirs Législatif et Exécutif à tous les niveaux ; (ii) consolidation de l'évaluation du niveau d'exécution des recommandations du Parlement au Gouvernement à tous les niveaux de l'organisation politique nationale ; (iii) publication annuelle du rapport d'étude de conformité des Edits provinciaux à la Constitution et à la Législation nationale ; et (iv) vulgarisation de toutes les lois de la République.

117. Concernant avec la démocratie et la décentralisation :

(i) vote des lois sur base des réalités locales ; (ii) amélioration du niveau de vie dans les villages ; (iii) réduction des disparités de développement entre les villages et les centres urbains ; (iii) réduction de conflits dans les entités coutumières ; et (iv) administration des ETD par les non originaires ; (v) développement équilibré ; (vi) mise en œuvre effective de la décentralisation, (vii) mobilisation accrue des ressources financières ; (viii) renforcement des capacités techniques des acteurs provinciaux et (ix) élaboration des plans provinciaux de développement.

(ii) Objectifs sectoriels

118. La politique du Gouvernement dans ce domaine consiste à :

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles de la gouvernance politique

(i) élaboration de la politique et de la stratégie de gouvernance politique ; (ii) élaboration, production et diffusion du répertoire national des Edits des Assemblées Provinciales. etc.

Objectif 2 : Améliorer la Gouvernance interinstitutionnelle

Suivi des recommandations du Parlement adressées au Gouvernement et du contrôle parlementaire.

Objectif 3 : Améliorer la gouvernance politique et locale

(i) organisation des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation de lois et des textes réglementaires sur la Décentralisation dans les nouvelles provinces ; (ii) fonctionnement effectif de la Caisse Nationale de Péréquation (CNP) ; etc.

Objectif 4 : Renforcer les capacités de gestion du développement local aux niveaux national, provincial et local

(i) planification et gestion du développement local ; (ii) communication et sensibilisation sur les dynamiques de développement communautaire ; (iii) organisation et coordination des acteurs de développement local ; (iv) mise en place d'un système statistique provincial et coopération interprovinciale, etc.



B.5- GESTION DE L'AMINSITRATION ET DES RESSOURCES HUMAINES

(i) Situation et défis

119. L'Administration Publique présente encore d'importants dysfonctionnements bien enracinés depuis de nombreuses années : (i) un cadre juridique obsolète, non respecté et inadapté à l'évolution du contexte du pays ; (ii) l'inefficacité et la défaillance des systèmes, des procédures, des processus et des outils utilisés dans l'Administration publique ; (iii) l'absence d'un régime de protection sociale, d'une politique de rémunération et des avantages sociaux ; (iv) la faible maîtrise d'effectifs et de la

masse salariale de la Fonction Publique ; et (v) la lenteur dans la mise en œuvre de la réforme de l'Administration Publique due au dysfonctionnement des structures de pilotage.

120. En termes de défis majeurs, il y a lieu de noter : (i) mise en place d'un cadre organique cohérent et adapté ; (ii) adoption d'un meilleur système de gestion des ressources humaines ; (iii) établissement d'un meilleur système de paie adapté et cohérent ; et (iv) rajeunissement de la Fonction Publique.

(ii) Objectifs sectoriels

121. La politique du Gouvernement dans ce domaine consiste à :

Objectif 1 : Rationaliser les missions, les structures, les emplois et les effectifs de la fonction publique

(i) implantation d'un système de gestion des bases de données pour la gestion prévisionnelle des ressources humaines ; (ii) revue des cadres juridiques et organiques de l'Administration Publique ; etc.

Objectif 2 : Sécuriser la gestion des effectifs de l'administration publique

(i) renforcement de la cohérence entre fichiers ; (ii) extension en province des activités de la caisse de retraite de l'administration publique ; etc.

Objectif 3 : Renforcer les capacités humaines

(i) mise en œuvre du Programme National de Renforcement des Capacités (PRONAREC II) ; (ii) recrutement et formation des jeunes au sein de l'administration ; etc.

Objectif 4 : Réorganiser les services et développer les outils de gestion axée sur les résultats

(i) développement des systèmes d'information et de communication inter-administratifs ; (ii) promotion d'un contrôle de qualité des services rendus entre administrations et usagers ; etc.



B.6- PLANIFICATION ET PROGRAMATION D'INVESTISSEMENTS

(i) Situation et défis

122. La RDC a connu une récente expérience en matière de planification très édifiante. Trois principales stratégies ont été élaborées et mises en œuvre depuis le début de la décennie 2000. La première, dite « Document intérimaire de la stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP-I) », a couvert la période 2002-2005. La mise en œuvre de ce document a permis de réaliser quelques performances, à savoir : (i) l'amélioration des fondamentaux de l'économie ; (ii) le retour de la croissance ; et (iii) l'atteinte du point de décision de l'Initiative des Pays Pauvres très Endettés en 2003. La deuxième stratégie, inscrite sur la période 2006-2010, a été définie dans le DSCR I.

123. Sa mise en œuvre a permis l'atteinte du point d'achèvement de l'I-PSTE en 2010, avec comme conséquence le maintien de la croissance économique et l'annulation de plus de 90% du fardeau de la dette. Enfin, le troisième Document (2011-2015) était repris dans le DSCR II. Elle a permis de consolider la stabilité macroéconomique, entraînant une croissance élevée et la baisse du taux de pauvreté. Par ailleurs, en dépit d'efforts du

Gouvernement, le volume d'investissements engagés dans la mise en œuvre de ces différentes stratégies est apparu comme un résidu de l'enveloppe globale du Budget de l'Etat avec des taux d'exécution en deçà de 20%. Depuis 2015, le Gouvernement s'est lancé dans un vaste chantier d'élaboration d'un nouveau plan de développement pour éviter le vide programmatique et faciliter notamment l'alignement de l'aide publique au développement.

124. Au regard de ce qui précède, plusieurs défis ont été identifiés parmi lesquels : (i) opérationnalisation du processus de Planification, de Programmation, de Budgétisation et de Suivi-Evaluation (PPBS) ; (ii) mise en place d'un système de planification d'investissements ; (iii) renforcement de l'appareil statistique ; (iv) élaboration des outils de planification aux niveaux central, sectoriel, provincial et local ; (v) mise en place d'un nouveau cadre de concertation pour la coordination des ressources extérieures ; et (vi) processus de planification contraignant.

(ii) Objectifs sectoriels

125. La politique du Gouvernement dans ce domaine consiste à :

Objectif 1 : Rendre efficace le processus de planification et de programmation du développement

(i) élaboration du PIP ; (ii) organisation des revues annuelles sur la mise en œuvre des plans de développement ; (iii) poursuite de l'Etude nationale prospective (ENP) ; etc.

Objectif 2 : Renforcer la planification et les programmes multisectoriels aux niveaux national, sectoriel, provincial et local

(i) accompagnement des Ministères dans l'élaboration des politiques sectorielles ; (ii) accompagnement des exécutifs provinciaux dans l'élaboration de leurs plans de développement ; (iii) création d'une école supérieure dédiée aux études de paix, sécurité et gestion de conflits, etc.

Objectif 3 : Améliorer la coordination de la mobilisation des ressources extérieures

(i) élaboration régulière de la cartographie d'intervention des partenaires ; (ii) mise en place d'un mécanisme de coordination de l'aide au développement ; etc.

Objectif 4 : Renforcer l'appareil statistique national

(i) élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de développement de la statistique ; (ii) organisation du 2^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat ; etc.



B.7- GESTION DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

(i) Situation et défis

126. En décembre 2017, la RDC détenait des participations financières dans 90 sociétés et institutions, constituant son portefeuille-titres, dont 64 des participations en partenariat avec les privés. Ces participations se déploient dans : (i) 29 entreprises publiques (18 sociétés commerciales issues de la transformation, 3 sociétés nouvellement constituées à 100% de participation de l'Etat, 8 sociétés d'économie mixte dont l'Etat est propriétaire de la majorité du capital social) ; (ii) 18 sociétés d'économie mixte dans lesquelles l'Etat est dans une situation paritaire ou détient une minorité de

blocage (plus de 33% du capital social) ; et (iii) 42 sociétés d'économie mixte à participation étatique minoritaire.

127. Les principaux défis à relever dans ce domaine sont : (i) amélioration de la gestion des entreprises libéralisées ; (ii) contribution accrue à la croissance économique des entreprises publiques ; (iii) viabilité et compétitivité des entreprises publiques ; (iv) contribution accrue des entreprises publiques aux recettes de l'Etat.

(ii) Objectifs sectoriels

128. Le Gouvernement de la RDC a pris l'option de libéraliser l'économie, de s'appuyer sur le secteur privé, comme moteur du développement, et de promouvoir l'entrepreneuriat congolais pour une maîtrise nationale des secteurs stratégiques (mines, hydrocarbures, agro-industrie, électricité, eau, finance). Les objectifs stratégiques poursuivis à cet effet sont :

Objectif 1 : Renforcer les capacités managériales et matérielles du portefeuille.

(i) poursuite du désengagement de l'Etat et finalisation de la transformation en sociétés commerciales des entreprises publiques n'ayant pas achevé le processus ; (ii) création de nouvelles entreprises ; etc.

Objectif 2 : Contribuer à l'amélioration du potentiel de productivité et de rentabilité du portefeuille.

(i) relance des activités des entreprises du portefeuille en difficulté ; (ii) poursuite des réformes des secteurs porteurs de croissance dans lesquels évoluent les entreprises du portefeuille ; etc.



B.8- GESTION BUDGETAIRE

(i) Situation et défis

129. La politique budgétaire influence les variables macroéconomiques à travers la poursuite de la mise en œuvre de la loi relative aux finances publiques (LOFIP), une loi déclinée dans le Plan stratégique de Réformes des Finances Publiques (PSRFP). Les principales mesures à prendre, qui sont autant de défis, s'énoncent comme suit : (i) renforcement

de la gouvernance à travers la réforme budgétaire ; (ii) modernisation des instruments fiscaux et renforcement des administrations fiscales et douanières pour élargir l'espace fiscal tout en préservant un bon climat d'affaires ; (iii) amélioration de la gestion de la dépense ; et (iv) renforcement du contrôle des finances publiques.

(ii) Objectifs sectoriels

130. L'ambition du Gouvernement est d'améliorer la mobilisation des ressources domestiques en élargissant notamment l'assiette fiscale, en vue d'assurer le financement adéquat du PNSD et d'accroître la résilience de l'économie nationale face aux chocs exogènes. Pour y parvenir, une batterie des mesures sont articulées autour des 3 grands objectifs stratégiques ci-après :

Objectif 1 : Maximiser les recettes

(i) lutte contre le coulage de recettes, l'évasion et la fraude fiscale ; (ii) mise en place de la chaîne de la recette ; (iii) limitation stricte de l'octroi des exonérations dérogatoires ; (iv) mise en circulation des imprimés de valeur sécurisés ; (v) mise en place du réseau des comptables publics et de la comptabilité à partie double ; (vi) informatisation (dématérialisation) du système fiscal en matière de déclaration et de perception d'impôts ; etc.

Objectif 2 : Rationaliser les dépenses

(i) amélioration de la qualité de la dépense et de la régularité des procédures budgétaires ; (ii) contrôle régulier et efficace à tous les niveaux, avec le concours de l'Inspection Générale de Finances et de la Cour de Comptes ; (iii) restructuration en profondeur de l'Inspection Générale de Finances et de la Cour de Comptes ; (iv) respect de la loi sur les marchés publics ; (v) instauration de l'usage des budget-programmes ; etc.

Objectif 3 : Gérer le service de la dette

(i) mobilisation des ressources financières à moindre coût et à des risques raisonnables ; (ii) promotion du marché de titres au niveau national ; (iii) poursuite de l'émission des bons du trésor ; etc.



B.9- GESTION DE LA MONNAIE ET STABILISATION MACROECONOMIQUE

(i) Situation et défis

131. La conduite de la politique monétaire et de change pâtit encore de nombreux obstacles. Parmi ces obstacles, on peut entre-autres évoquer (i) une forte dollarisation, (ii) la persistance des anticipations dans le chef du système bancaire et des ménages concernant l'inflation et le taux de change, ainsi que (iii) le comportement du facteur autonome de liquidité « Etat ». Ce qui explique dans une large mesure certains décalages non négligeables qu'on observe entre les objectifs intermédiaire

et opératoire de la politique monétaire et leurs cibles respectives. Ces décalages découlent notamment de la dépendance de la politique monétaire vis-à-vis de la gestion des finances publiques.

132. Au regard de ce qui précède, les principaux défis suivants ont été identifiés : (i) financement sain du déficit public ; (ii) diversification des sources de financement de l'économie ; et (iii) reconstruction de l'appareil productif.

(ii) Objectifs sectoriels

133. L'objectif du Gouvernement en matière de politique monétaire est de maîtriser l'inflation, d'assurer la stabilité du taux de change et de lutter contre la dollarisation de l'économie. Pour ce faire, il entend mettre en œuvre une série de mesures, à savoir :

Objectif 1 : Maîtriser l'inflation

(i) transfert vers le compte général du Trésor à la Banque Centrale de tous les soldes créditeurs des comptes de l'Etat, logés auprès des banques commerciales, et non liés aux projets spécifiques ; (ii) renforcement du suivi des positions de change de banques ; etc.

Objectif 2 : Assurer la stabilité du taux de change

(i) lancement du système de paiements et de règlements ; (ii) rationalisation de la gestion des opérations financières de l'Etat ; (iii) renforcement du cadre institutionnel, analytique et opérationnel de la politique monétaire ; (iv) amélioration du financement de l'économie ; (v) renforcement de la bancarisation et amélioration de l'intermédiation financière ; etc.

Objectif 3 : Lutter contre la dollarisation de l'économie congolaise

(i) augmentation du coefficient de la réserve obligatoire sur les dépôts en devise et ouverture d'un compte en USD de dépôt de banques dans les livres de la BCC ; (ii) renforcement des ratios prudentiels relatifs à la position de change en devises ; (iii) révision de la réglementation de change en vigueur en intégrant clairement un moratoire sur la circulation ou l'usage des devises autres que le CDF comme moyen de paiement, unité de compte et réserve de valeur ; etc.



B.10- GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

(i) Situation et défis

134. Après 2015, la structure des recettes publiques a quelque peu évolué. La part de recettes provenant d'impôts a représenté en moyenne 50% des recettes totales entre 2016 et 2017. Elles sont désormais plus prépondérantes que les recettes liées au commerce extérieur qui ne représentent que 36%. Par ailleurs, la part contributive des recettes fiscales dans les recettes totales bien que prépondérante tend à baisser dans le temps alors que celle des recettes non fiscales tend à augmenter. Cette situation s'explique par les difficultés que rencontrent les régies financières dans la collecte des impôts directs, particulièrement l'Impôt sur les Bénéfices et Profits (IBP) dans le secteur minier, suite aux pratiques d'optimisation fiscale et des prix de transfert.

135. Au cours de la période 2011-2015, le Gouvernement a poursuivi son choix de consacrer plus de moyens aux dépenses en capital. Toutefois, la nécessité de financer les élections en 2011 a contraint à réduire les dépenses en capital au cours de cette année. Ainsi, globalement, sur cette période, la part des dépenses en capital dans le total des dépenses de l'Etat a connu une baisse de 8 points pour se situer à 27%. Par ailleurs, sur la

période 2016-2017, la baisse de la part des dépenses d'investissement s'est poursuivie, se situant à 13,4% en 2016 et 20,6% en 2017.

136. Les réformes engagées par le Gouvernement dans le domaine des finances publiques notamment la bancarisation de la paie des agents et des fonctionnaires de l'Etat ainsi que l'exécution des dépenses sur base caisse ont eu pour effet une amélioration du solde budgétaire durant la période 2012-2014. En somme, avec la baisse des cours de principaux produits d'exportation sur le marché mondial amorcée en 2014 et qui a eu des effets néfastes sur l'économie congolaise, particulièrement sur les recettes d'exportation à partir de 2016, la situation des finances publiques s'est considérablement dégradée.

137. Au regard de ce qui précède, les principaux défis suivants sont à relever : (i) élargissement considérable de l'espace fiscal ; (ii) crédibilité, prévisibilité et transparence budgétaire ; (iii) politique d'attraction d'investissements ; (iv) facilitation de l'accès au financement des PME ; et (v) poursuite de la mise en œuvre de la loi relative aux finances publiques (LOFIP).

(ii) Objectifs sectoriels

138. Le Gouvernement s'est engagé, par ailleurs, à mener une politique budgétaire vigoureuse basée sur l'orthodoxie budgétaire en vue de mettre fin au gaspillage des ressources budgétaires. Pour ce faire, il entend :

Objectif 1 : Influencer sur les variables macroéconomiques

(i) mise en œuvre de la loi relative aux finances publiques (LOFIP) ; (ii) amélioration de la capacité statistique ; etc.

Objectif 2 : Améliorer la gouvernance

(i) modernisation des instruments fiscaux et renforcement des administrations fiscales et douanières ; (ii) élaboration d'une politique d'attraction d'investissements ; etc.

Objectif 3 : Améliorer la gestion de la dépense

(i) renforcement du contrôle des finances publiques ; (ii) révision du cadre légal et réglementaire de la dette et sa vulgarisation ; (iii) appui à l'élaboration d'un manuel de procédure de la dette ; (iv) adoption d'une stratégie de la dette publique (SDMT) ; etc.



B.11- DEVELOPPEMENT DU SYSTEME FINANCIER

(i) Situation et défis

139. Le rapport de la BCC 2017 révèle que l'économie congolaise dispose de 17 banques commerciales, d'une seule caisse d'épargne, de 3 institutions financières non bancaires, de 3 institutions financières spécialisées, de 137 coopératives d'épargne et de crédit, de 5 sociétés financières, de 23 institutions de microfinance, des messageries financières : catégorie A 37 et catégorie B 35, de 12 messageries internationales couplées aux banques, de 27 bureaux de change agréés, de 79 coopératives d'épargne et de crédit ainsi que de 18 institutions de microfinance. Cependant, le système financier congolais souffre d'insuffisance d'équipes de gestion de fonds de

qualité, d'informations sur le marché et de gouvernance d'entreprises qui freine les investissements tournés vers les PME. Ce qui entraîne un développement lent des institutions de financement.

140. Les défis majeurs auxquels est confronté le système financier congolais sont : (i) mobilisation accrue de l'épargne ; (ii) financement optimal d'investissements ; (iii) bonne gouvernance dans le système financier ; (iv) incitation et élargissement de l'accès au financement ; (v) accès au système de financement décentralisé.

(ii) Objectifs sectoriels

141. Le Gouvernement entend assurer une gestion efficiente du système financier qui profite à l'ensemble de la population. A ce titre, il entrevoit d'ouvrir 10 millions de comptes sur les cinq prochaines années dans des établissements implantés en milieu rural et périurbain afin de réduire considérablement la pauvreté. Pour y parvenir, les actions suivantes seront menées :

Objectif 1 : Créer des banques sectorielles de développement

Identification, facilitation et installation des établissements bancaires.

Objectif 2 : Assurer l'extension géographique des institutions financières

(i) facilitation, création et installation des institutions financières ; (ii) création d'une agence des banques agricoles ; etc.

Objectif 3 : Améliorer le système national de paiements et l'inclusion financière

(i) renforcement de la productivité des banques locales ; (ii) renforcement de l'inclusion financière ; etc.



C. PILIER III- CONSOLIDATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE, DIVERSIFICATION ET TRANSFORMATION DE L'ECONOMIE

142. Le présent pilier porte sur de grandes orientations stratégiques visant à poser au travers notamment de réformes, l'amélioration des conditions pour une mise en œuvre efficace des actions prioritaires de construction d'une économie à croissance inclusive en RDC. Ces conditions sont : (i) la paix et la sécurité sur toute l'étendue du territoire national ; (ii) la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit ; (iii) l'accroissement des recettes de l'Etat pour le financement des dépenses publiques de qualité ; (v) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines et l'attractivité de l'économie congolaise ; (vi) l'afflux de capitaux et des investissements privés ; etc.
143. Au cours de cinq prochaines années, l'accent sera mis particulièrement sur l'amélioration de la qualité des institutions et des services publics notamment à travers la restauration de l'appareil judiciaire et la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et l'impunité.



C.1- DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ELEVAGE

(i) Situation et défis

144. La RDC dispose de 80.000.000ha des terres arables, et d'autres facteurs favorables (nature des sols, hydrographie, pluviométrie, végétation, ...) au développement de l'agriculture, de l'élevage et des potentialités halieutiques considérables, susceptibles d'alimenter des unités agro-industrielles et servir de vecteur pour la diversification des sources de la croissance économique. L'agriculture emploie plus de 70% de la population active et participe pour plus de 60% à la création d'emplois. Le secteur est caractérisé par : (i) une agriculture de subsistance incapable d'assurer l'indépendance alimentaire du pays et générer suffisamment de revenus et des emplois durables ; (ii) une production qui ne progresse que de 2% bon an mal an ; et (iii) une agriculture pratiquée sur brûlis avec des effets pervers sur l'environnement.

145. Au regard de ce qui précède, les principaux défis à relever portent sur : (i) formulation d'une politique agricole qui assure la sécurité alimentaire dans le pays et contribue davantage à la croissance économique tout en réduisant son impact sur l'environnement ; (ii) renforcement du cadre légal et institutionnel ; (iii) modernisation des systèmes de production agricole ; (iv) éradication de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire ; (v) amélioration des revenus de producteurs et réduction significative du niveau de pauvreté de la population rurale ; (vi) mobilisation des investissements verts ; (vii) promotion des techniques agricoles modernes et accompagnement des exploitants suivant un modèle plus intensif, qui préserve l'environnement ; et (viii) identification et exploitation de toutes les possibilités d'approfondissement des chaînes de valeur dans l'agriculture.

(ii) Objectifs sectoriels

146. La vision du Gouvernement dans ce secteur est d'assurer la sécurité alimentaire de la population tout en approfondissant les chaînes de valeur pour plus d'emplois. Pour ce faire, son action s'articulera autour de principaux objectifs suivants :

Objectif 1 : Restaurer la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et la précarité

(i) développement de l'agroforesterie, des cultures pérennes et des variétés améliorées ; (ii) développement de l'agriculture vivrière mécanisée ; etc.

Objectif 2 : Accroître la production végétale, animale et halieutique

(i) développement des filières végétales, animales et halieutiques ; (ii) appui à l'actualisation et à la mise en œuvre du Plan Directeur de Pêche ; (iii) mise en place du Fonds national de développement agricole, etc.

Objectif 3 : Renforcer la contribution de l'agriculture à la croissance économique et la création d'emplois

(i) appui aux paysans producteurs et à la création des parcs agro industriels (PAI) ; (ii) relance et extension des filières pérennes ; (iii) appui à l'amélioration des infrastructures de commercialisation ; (iv) appui à la transformation des produits vivriers (fruits, tubercules...) ; etc.

Objectif 4 : Renforcer la coordination du secteur

(i) actualisation du cadre politique et réglementaire de l'agriculture ; (ii) structuration, légalisation et encadrement des communautés agricoles locales ; etc.



C.2- EXPLOITATION FORESTIERE

(i) Situation et défis

147. L'exploitation forestière en RDC a connu, au cours de ces trois dernières années, une véritable dérive avec l'apparition d'une nouvelle catégorie d'exploitants qualifiés de « semi industriels ». Depuis une dizaine d'années, la RDC a renforcé son engagement en faveur de l'utilisation durable des ressources forestières et de la conservation d'une partie de ses forêts. L'absence d'une politique forestière formalisée au regard de l'évolution récente plaide pour une révision du Code pour y intégrer les enjeux liés à la REDD+, à la décentralisation et aux modes de gestion communautaires. L'objectif fixé par la Stratégie nationale REDD+ est de maintenir le

couvert forestier à 63,5 % du territoire à l'horizon 2035.

148. Les défis majeurs à relever sont : (i) application effective des réglementations en vigueur dans l'exploitation commerciale des forêts et des aires protégées (A.P.) ; (ii) lutte contre la déforestation et la dégradation de la forêt ; (iii) interdiction de l'octroi des concessions forestières à des fins spéculatives ; (iv) meilleure formalisation du secteur forestier, industriel et artisanal ; et (v) participation des communautés locales dans la gestion et le partage des ressources générées par la forêt.

(ii) Objectifs sectoriels

149. Dans ce secteur la vision le Gouvernement vise à affirmer la position de la RDC en tant que leader mondial et africain dans le domaine de la forêt et assurer à travers le Plan d'investissement REDD+. Pour ce faire, les actions suivantes seront menées :

Objectif 1 : Améliorer la gouvernance du secteur

(i) élaboration de la cartographie de forêts ; (ii) formalisation du secteur et certification comme le FLEGT ; etc.

Objectif 2 : Assurer une gestion durable de la forêt et inverser la tendance actuelle de la déforestation

(i) reforestation de plus ou moins 3.000. 000 ha sur 5 ans ; (ii) protection de la forêt et des tourbières présentes au centre du bassin du Congo ; (iii) plaidoyer au niveau international pour attirer le financement ; (iv) mise en œuvre des actions de déboisement/reboisement et de l'agroforesterie ; etc.

Objectif 3 : Réduire les effets néfastes des retombées de l'exploitation forestière sur la population autochtone

(i) protection des communautés locales en veillant à la bonne gestion des concessions forestières ainsi qu'au cadastre y relatif ; (ii) établissement d'espace des forêts sécurisées des communautés locales ; etc.

Objectif 4 : Développer la chaîne de valeur TPPB (Transformation Plus Poussée du Bois)

Incitation pour la TPPB pour obtenir les produits de la 1^{ère} transformation (sciages, placages), ceux de la 2^e transformation (sciages de dimensions, profilés, produits semi-finis, contreplaqués) ainsi que les produits finis de la 3^e transformation (meubles en bois, revêtements de planchers en bois, les portes en bois, etc.).



C.3- EXPLOITATION MINIERE

(i) Situation et défis

150. La RDC regorge dans son sous-sol une diversité de substances minérales disséminées dans presque toutes les provinces, et des gisements de classe mondiale (47.2% de la réserve mondiale de cobalt, 27.3% de diamant, 80% de Coltan). Les produits miniers ne subissent quasiment aucune transformation industrielle ou artisanale en biens marchands localement. Ils sont donc exportés à l'état brut. Le secteur extractif, principalement le secteur minier, constitue le principal levier de la croissance. Il détient un potentiel énorme d'amélioration sensible de sa valeur ajoutée non seulement par la transformation industrielle, mais aussi par des métiers de transformation artisanale, faisant de la RDC

une destination finale d'une bonne partie de ses ressources minières. A ce jour, l'impact de l'exploitation minière sur l'environnement en général, et les forêts en particulier, est encore relativement limité. Cet impact pourrait augmenter à l'avenir.

151. De ce qui précède, il y a lieu de relever les principaux défis suivants : (i) attraction du personnel qualifié dans les domaines de la géologie, des mines et de la métallurgie ; (ii) actualisation des données géologiques et minières ; (iii) création d'une chaîne de valeurs dans le secteur minier ; (iv) protection de l'environnement minier ; et (v) encadrement de l'artisanat minier.

(ii) Objectifs sectoriels

152. Le Gouvernement déploie ses efforts de relance de la production minière pour soutenir durablement la croissance économique, accroître les recettes à court terme et améliorer les conditions sociales et environnementales dans les zones d'exploitation minières. Les objectifs stratégiques qui sous-tendent cette politique sont ventilés comme suit :

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles

(i) mise en œuvre de la stratégie nationale sectorielle de lutte contre le travail des enfants dans les mines artisanales et sur les sites miniers artisanaux ; (ii) création de l'Inspection Générale de Mines ; (iii) application intégrale du nouveau code minier ; (iv) intégration de l'intensification des filières minières dans le Plan stratégique de développement minier (PSDM) ; etc.

Objectif 2 : Intensifier les recherches géologiques et minières

(i) analyse et traitement des données géologiques et minières disponibles ; (ii) création de la base des données géologiques et minières ; etc.

Objectif 3 : Développer une industrie minière compétitive et créatrice d'emplois

(i) renforcement des engagements en matière de responsabilité sociale des opérateurs miniers ; (ii) réalisation de l'état de lieux des sociétés minières de l'Etat transformées en sociétés commerciales ; (iii) dotation des équipements modernes aux différentes structures du Ministère de Mines ; (iv) promotion de l'industrie métallurgique et de la sidérurgie ; etc.

Objectif 4 : Promouvoir l'image du pays en tant que lieu propice aux investisseurs miniers

(i) lutte contre la commercialisation illicite des minerais congolais dans les pays limitrophes ; (ii) élaboration d'une stratégie de création d'un fonds de promotion du secteur minier ; (iii) renforcement des mécanismes de traçabilité et des systèmes de certification des substances minérales ; etc.

Objectif 5 : Soutenir une industrie minière favorisant un environnement durable

(i) organisation des audits environnementaux pour une meilleure évaluation de l'état environnemental ; (ii) élaboration de la politique de développement communautaire dans les zones minières ; etc.



C.4- PRODUCTION D'HYDROCARBURES ET DES GAZ NATURELS

(i) Situation et défis

153. La RDC dispose de trois bassins sédimentaires identifiés (bassin côtier, cuvette centrale et le bassin de la branche ouest du rift-Africain) dont seul le bassin côtier est en phase de production, mais, sa production demeure en deçà de ses potentialités. Il sied de noter que l'évaluation et la certification des réserves en hydrocarbures dans ces bassins s'avèrent indispensables pour mieux les valoriser. La RDC dispose aussi d'une raffinerie (SOCIR SA) qui est à l'arrêt depuis 1999 et nécessite d'être réhabilitée et/ou modernisée. A titre de rappel, le secteur de biocarburant reste à valoriser et à

développer. Les gaz naturels restent encore en marge, à l'exception du gaz méthane du Lac Kivu récemment mis en relief et qui devrait servir à la production d'électricité.

154. Plusieurs défis sont à relever pour parvenir à l'émergence du secteur. Il s'agit notamment de : (i) installation d'une raffinerie moderne ; (ii) satisfaction de la demande intérieure ; (iii) installation des sociétés de distribution et de commercialisation dans l'arrière-pays ; et (iv) constitution d'un stock stratégique.

(ii) Objectifs sectoriels

155. Le Gouvernement entend redynamiser le secteur et accroître son efficacité en tant que l'un des moteurs du progrès économique et de l'émergence du pays. Cet objectif se répartit sur trois axes stratégiques, notamment :

Objectif 1 : Combattre les tracasseries administratives et améliorer la production

- (i) lutte contre les tracasseries administratives dans l'attribution des blocs pétroliers ;
- (ii) revues des études de faisabilité d'exploitation du gaz méthane dans le lac Kivu ;
- (iii) promotion de l'exploitation pétrolière au centre et dans la partie orientale du pays ;
- (iv) relance de discussions avec les pays voisins sur l'exploitation des ressources de propriété commune du gaz et du pétrole ;
- (v) exploitation des opportunités de transformation du brut congolais et création de la valeur ajoutée locale (combustibles, bitume...) ; etc.

Objectif 2 : Renforcer les capacités institutionnelles

- (i) élaboration d'annexes à la loi portant régime général sur les hydrocarbures ;
- (ii) élaboration de la loi sur les biocarburants ; etc.

Objectif 3 : Assurer un développement durable du secteur d'hydrocarbures

- (i) la certification des réserves en hydrocarbures ;
- (ii) l'exploitation de gaz méthane du lac Kivu ; etc.

Objectif 4 : Appuyer le développement de biocarburants

- (i) développement d'études sur le biocarburant ;
- (ii) création des réseaux de distribution du biocarburant ; etc.



C.5- INDUSTRIALISATION, DIVERSIFICATION ET INTEGRATION REGIONALE

(i) Situation et défis

156. La CEA recommande que l'industrialisation passe par la participation aux chaînes de valeur mondiales ou régionales qui combine l'intégration en amont et en aval de ces chaînes. Pour le moment, la participation de la RDC, comme celle des pays africains aux chaînes de valeur mondiales, est forte mais à des niveaux peu élevés de celles-ci. En effet, la participation est pour l'essentiel réalisée par l'intégration en aval avec les exportations des matières premières.

157. Hormis quelques principaux produits issus de l'industrie extractive, le commerce congolais demeure déficitaire. Ceci tient, d'une part, à la faible capacité de l'offre exportatrice du pays, et d'autre part à une faible demande intérieure tributaire de la grande pauvreté des populations locales et de l'insuffisance des infrastructures favorables à la compétitivité. Ces faits justifient le faible niveau de participation de la RDC au marché international de biens et de services et de son appartenance à la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA), auxquels le Programme Cadre Intégré Renforcé (CIR) offre l'opportunité de se servir du commerce comme levier de la croissance économique et moteur de développement socio-économique.

158. Le positionnement géographique de la RDC est à multiples facettes : 9 pays voisins

avec des frontières kilométriques. Ceci est à l'origine de sa multi-appartenance à de divers regroupements régionaux et sous régionaux notamment : CPGL, CEAC, COMESA, et SADC. Le pays ne tire cependant pas un maximum de profit pour son économie et sa population. Au contraire, il est lésé dans ses échanges commerciaux et dans l'exploitation de ses ressources naturelles propres ou en partage avec ses voisins, sans parler de leur pillage à grande échelle au profit des voisins.

159. Les principaux défis à relever pour une industrialisation de diversification et d'intégration régionale portent sur :

(i) attractivité de l'économie congolaise ; (ii) productivité, compétitivité et rendement des entreprises existantes et naissantes ; (iii) développement de l'industrie verte ; (iv) renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; (v) conformité de la politique commerciale avec les engagements internationaux ; (vi) diversification de produits et augmentation d'exportations ; (vii) construction des infrastructures d'intégration régionale, de communication, de stockage et de commercialisation de biens ; (viii) poursuite de réformes et mise en œuvre des réformes engagées pour l'industrialisation et la commercialisation ; et (ix) développement de la métrologie pour assurer la compétitivité des produits congolais sur les marchés régionaux.

(ii) Objectifs sectoriels

160. La vision du Gouvernement en matière d'industrialisation consiste à promouvoir l'éclosion d'une économie diversifiée et compétitive en dotant le pays d'un tissu industriel et commercial dynamique, compétitif et responsable en matière d'environnement et de développement durable. Cette vision se fonde sur l'élargissement de la chaîne de création des valeurs agricoles et extractives et sur l'intégration des chaînes de valeurs régionales voire mondiales. Pour ce faire, le Gouvernement compte :

Objectif 1 : Diversifier l'économie et développer le commerce, l'industrie, les PME et les PMI

(i) élaboration d'un projet de loi sur l'artisanat ; (ii) promotion de l'entrepreneuriat des acteurs nationaux dans la vie économique ; etc.



Objectif 2 : Améliorer la gouvernance et assainir le climat d'affaires

(i) mise en place des mécanismes de financement des industries locales en créant les marchés financiers et les institutions de rachat de créances ; (ii) audit et réorganisation du Fonds de Promotion Industrielle (FPI) ; (iii) Assouplissement des procédures de création des PME/PMI et industries ; etc.

Objectif 3 : Accumuler et renforcer le capital humain grâce à une politique d'imitation efficace

(i) adaptation des programmes de formation aux métiers d'industrie ; (ii) développement des programmes de formation continue et adaptée aux besoins des PME/PMI et industries ; etc.

Objectif 4 : Aménager les espaces industriels

(i) implantation des Zones Economiques Spéciales (ZES) ; (ii) création des Parcs Agro-industriels (PAI) ; (iii) développement des Corridors de développement, etc.

Objectif 5 : Développer les infrastructures de soutien à l'industrialisation du pays

(i) reconstruction et construction des infrastructures (énergétiques et de transport) d'appuis à l'industrie ; (ii) construction de nouvelles infrastructures en fonction des besoins des industries et du PNAT ; etc.

Objectif 6 : Diversifier la gamme des produits offerts et pénétration du marché étranger

(i) promotion des PMI et d'artisanat ; (ii) protection de la propriété intellectuelle et industrielle ; (iii) institutionnalisation et vulgarisation des normes en vue de préparer les PME/PMI et industries congolaises aux exigences du commerce international et de l'intégration régionale ; (vi) valorisation de la production locale, etc.

Objectif 7 : Élargir la chaîne de transformation locale de la matière première

(i) accélération du processus de transformation locale des matières premières ; (ii) octroi de facilités aux industries qui transforment intégralement les matières premières dans le pays ; (iii) orientation de nouveaux investissements (par le PDI) vers les activités à forte intensité de création d'emplois ou d'utilisation de la main-d'œuvre locale ; etc.

Objectif 8 : Promouvoir la compétitivité et l'attractivité

(i) Renforcement des initiatives destinées à stimuler la production nationale des biens et services ; (ii) appui à la vulgarisation des sources d'approvisionnement compétitifs ; (iii) appui à la mise en place des stocks stratégiques, etc.

Objectif 9 : Accélérer le processus d'intégration régionale

(i) ratification de différentes lois relatives à la participation du pays aux zones de libre-échange régionale et continentale ; (ii) construction des postes à arrêts unique au niveau des frontières de la RDC, etc.

Objectif 10 : Promouvoir l'émergence des projets régionaux intégrateurs et transfrontaliers

(i) lutte contre le fractionnement des marchandises aux frontières ; (ii) extension du Régime Commercial Simplifié (RECOs) et des Bureaux d'Information Commerciale sur toute l'étendue du pays, etc.



Objectif 11 : Promouvoir le commerce et diversifier les exportations des produits manufacturiers et des services

(i) élaboration et mise en œuvre de la stratégie nationale des exportations ; (ii) création de l'agence nationale d'exportation ; etc.

Objectif 12 : Consolider les marchés de la RDC

(i) réhabilitation et restructuration de la Foire Internationale de Kinshasa (FIKIN) ; (ii) mise en œuvre des stocks stratégiques ; etc.

Objectif 13 : Renforcer le suivi de la réglementation commerciale

(i) ratification et mise en œuvre de l'accord sur la facilitation des échanges de l'OMC (AFE) ; (ii) mise en œuvre des recommandations du deuxième examen des Politiques Commerciales ; (iii) promotion de la réglementation et développement du commerce électronique ; etc.

Objectif 14 : Accroître les exportations et l'accès aux marchés internationaux

(i) accroissement de la participation de la RDC aux chaînes de valeur stratégiques pour une connectivité accrue aux marchés ; (ii) amélioration de l'utilisation de la technologie dans la production et les services pour certaines chaînes de valeur ; etc.



C.6- PRODUCTION DES SERVICES TOURISTIQUES

(i) Situation et défis

161. Le tourisme congolais tarde à retrouver son rayonnement d'antan à cause de l'insécurité qui prévaut dans presque tous les parcs nationaux. L'activité touristique a été pendant longtemps l'objet de monopole d'Etat, avec la présence de l'Office national du tourisme comme unique opérateur dans le secteur. Il y a eu très peu de moyens investis dans la protection des parcs, l'aménagement des structures d'accueil, des voies d'accès, de lutte contre la chasse dans les aires protégées etc. Le manque d'intérêt de la part des pouvoirs publics vis-à-vis du tourisme a plongé ce secteur dans l'oubli. Pourtant, les espèces rares de flore et de faune continuent à attirer l'attention des touristes étrangers dans des conditions très risquées. Cependant, le tourisme urbain est complètement entre les

mais des opérateurs privés, une catégorie d'opérateurs qui s'organise avec de faibles moyens.

162. Les défis majeurs du secteur touristique portent sur : (i) l'amélioration de la gouvernance ; (ii) l'actualisation des textes réglementaires ; (iii) la production des statistiques fiables ; (iv) le renforcement de capacités dans l'organisation et la réglementation des agences de voyages et des associations touristiques ; (v) le respect des normes internationales ; (vi) l'accès aux sites touristiques ; (vii) l'incitation du Partenariat Public- Privé (PPP) ; (x) le développement de l'agroforesterie dans les sites et autour de parcs et la mise en place d'un mécanisme favorisant l'écotourisme dans les sites.

(ii) Objectifs sectoriels

163. La vision du gouvernement est de positionner le tourisme comme un des secteurs porteurs de croissance et de diversification de l'économie. A ce titre, la RDC ambitionne de devenir une destination touristique de référence en Afrique et dans le monde en misant sur les objectifs ci-après :

Objectif 1 : Améliorer le cadre institutionnel et la gouvernance du secteur

(i) mise en place des mesures d'exécution de la Loi portant principes fondamentaux relatifs au tourisme ; (ii) renforcement du corps créé pour la sécurisation des parcs nationaux et réserves naturelles ; (iii) promotion des écoles de tourisme et d'hôtellerie ainsi que des agences du tourisme ; etc.

Objectif 2 : Promouvoir le commerce touristique, le partenariat, la coopération et les pools touristiques

(i) valorisation et vulgarisation des produits touristiques ; (ii) création des pôles de développement incitatifs à travers le PPP ; etc.

Objectif 3 : Améliorer la contribution du tourisme dans la croissance économique

(i) facilitation de l'accès aux sites touristiques ; (ii) renforcement des infrastructures d'accueil dans les sites touristiques ; etc.

Objectif 4 : Développer les outils de contrôle de l'impact du secteur sur le développement

(i) numérisation des outils de contrôle du secteur de tourisme ; (ii) création du compte satellite de tourisme ; (iii) élaboration de la Politique Sectorielle de tourisme ; etc.

Objectif 5 : Développer les stratégies de lutte contre le changement climatique dans le secteur du tourisme

(i) développement de l'agroforesterie dans les sites et autour de parcs ; (ii) mise en place d'un mécanisme favorisant l'écotourisme (durable) dans les parcs et les aires protégées ; etc.



C.7- PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ARTISTIQUES

(i) Situation et défis

164. La culture congolaise se trouve dans une situation de léthargie, due essentiellement à l'absence d'une politique culturelle nationale cohérente. Or, la RDC qui est une mosaïque de cultures, peut être qualifiée de scandale culturel, de par le foisonnement et la diversité de cultures qui la caractérisent. A cet effet, il était urgent de définir une véritable politique culturelle qui tienne compte de la dimension économique de la culture et de la diversité culturelle du pays. Il s'agit de tenir compte de la professionnalisation des métiers et des acteurs du secteur de la culture, et de la

nécessité de doter le pays des industries culturelles à la hauteur de richesses, de la diversité et du potentiel commercial culturel.

165. En dépit du potentiel existant, la culture et les arts de la RDC se trouvent confrontés à plusieurs défis, notamment : (i) perception de la culture dans toutes ses dimensions ; (ii) prise en compte de la culture et des arts dans la politique générale du pays ; (iii) promotion de la diversité culturelle congolaise à travers les ambassades et missions diplomatiques à l'étranger ; (iv) lutte contre la piraterie des œuvres de l'esprit.

(ii) Objectifs sectoriels

166. La politique du gouvernement vise l'intensification de la culture pour contribuer davantage à la création de richesses. A ce titre, la RDC devra capitaliser ses atouts et opportunités dans le domaine de la culture et des arts. Pour ce faire, les stratégies envisagées devront permettre à ce secteur de :

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles du secteur

(i) renforcement des capacités institutionnelles des Cadres et Agents de la Culture et des Arts ; (ii) promotion de création des centres culturels publics et privés, etc.

Objectif 2 : Promouvoir la production de la culture et des arts

(i) Installation d'une grande maison de production musicale, théâtre et cinématographique en partenariat avec le secteur privé ; (ii) mise en place d'une politique d'encadrement des jeunes talents ; (iii) Création d'un prix qui plébiscitera les meilleurs livres des auteurs congolais ; etc.

Objectif 3 : Protéger les œuvres de l'esprit, les droits d'auteur et les droits voisins

(i) protection des droits d'auteurs et de créations ; (ii) mise en place d'un statut de « patrimoine culturel vivant » au profil des artistes ; etc.

Objectif 4 : Sauvegarder le patrimoine culturel matériel et immatériel

(i) identification du patrimoine culturel matériel et immatériel de la RDC ; (ii) Construction d'une bibliothèque nationale et de musées dans chaque province ; (iii) mise en place des services d'archives nationales ; etc.



Encadré n°1 : Amélioration du climat d'affaires

1. Le processus d'amélioration du climat d'affaires compte parmi les objectifs les plus importants du Gouvernement. En effet, l'attraction d'investissements, la création d'emplois et de richesses, le développement durable et inclusif, etc. sont conditionnés par un climat d'affaires véritablement assaini, une sécurité juridique et judiciaire renforcée.
2. La vision du Gouvernement en matière d'assainissement de l'environnement d'affaires est une vision générale et nationale. Elle s'étend à tous les secteurs de la vie économique, pour une amélioration effective du climat d'affaires dans notre pays, dans le but d'attirer davantage les investissements porteurs de croissance et créateurs de richesses et d'emplois.
3. C'est dans ce cadre que la nouvelle feuille de route des réformes gouvernementales sur l'amélioration du climat d'affaires a été validée. Elle va au-delà des réformes Doing Business qui se focalisent uniquement sur certains indicateurs bien précis.
4. Au regard de ce qui précède, les objectifs stratégiques pour améliorer le Climat d'affaires et promouvoir les investissements sont les suivants :

Objectif 1 : Simplifier davantage le processus de création d'entreprise et le rendre transparent

Objectif 2 : Simplifier le processus d'obtention du permis de construire, du transfert de propriété et de raccordement à l'électricité moyenne tension

Objectif 3 : Simplifier les procédures, délais et coûts du Commerce transfrontalier et de l'obtention des prêts

Objectif 4 : Réduire les procédures, délais et coûts des différends commerciaux et Régler les conditions d'entrée, de séjour et de résidence des investisseurs étrangers en RDC

Objectif 5 : Trouver une solution durable à la problématique des licences, permis et autorisations spécifiques ainsi qu'au système de perception des impôts, droits, taxes et redevances

Objectif 6 : Réviser des lois sectorielles pour les rendre plus dynamiques et modernes et restructurer les mécanismes des exonérations et Renforcer le mécanisme de suivi-évaluation des réformes en Provinces

Objectif 7 : Promouvoir les secteurs porteurs de croissance et de la culture entrepreneuriale en RDC

5. Les actions prioritaires pour ces objectifs sont définies dans la feuille de route des réformes sur l'environnement des affaires et la promotion des investissements en RDC.



Bon à imprimer

D. PILIER IV- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RECONSTRUCTION ET MODERNISATION D'INFRASTRUCTURES

167. **Un territoire national excentré et faiblement structuré.** L'espace du territoire national manque de centralité du fait de son écartèlement : la capitale et les régions les plus peuplées alors que les plus actives se situant à la périphérie et le centre est vide, occupé par la forêt. La répartition de la population sur le territoire national oppose des espaces pleins, situés en périphérie, en pays de savane, et des espaces vides occupant le centre forestier de la cuvette. Des poches de surpeuplement affectent les hautes terres du Nord et du Sud-Kivu ; la saturation foncière engendre des conflits aggravés par le contexte démographique global des Grands Lacs. Une polarisation de l'espace national s'exerce également à travers une urbanisation croissante au taux de 35% en 2010. Ce sont les grandes villes qui exercent essentiellement cette polarisation : 5% par an pour Kinshasa, contre 2,2% pour les villes de moins de 10.000 habitants. On a ainsi des villes surpeuplées dans lesquelles la vie devient de plus en plus difficile par manque d'infrastructures (eau, électricité, transports...) et de services sociaux de base : santé, éducation, emploi et assainissement. L'excentricité de l'espace national pose également le problème d'une exploitation rentable des ressources naturelles. En effet, les sites miniers et les bassins pétroliers sont

logés à périphérie du territoire national : Katanga, Kivu, etc. Comme la polarisation spatiale évoquée plus haut, l'enclavement du Katanga et d'autres sites d'exploitation des ressources naturelles, soulève d'énormes problèmes d'aménagement en termes d'équipements structurant (transport, communication) qui permettent de rentabiliser leur exploitation.

168. **Un contexte mondial et régional à maîtriser et à rentabiliser.** L'attelage de l'économie congolaise à l'économie mondiale ressemble plus à un embrigadement d'office de notre système productif par des capitaux et acteurs étrangers. Les secteurs stratégiques de mines, d'hydrocarbures et de banques sont ainsi dominés par les capitaux étrangers : le pays en perd ainsi le contrôle et ne peut en assurer la durabilité ni la pérennité. Sur le plan régional, l'excentricité du territoire congolais entraîne des forces centrifuges ainsi que des mouvements des populations qui sont au cœur du climat quasi permanent d'insécurité dans lequel baignent les populations des frontières et donc de la détérioration de leurs conditions de vie. L'insécurité empêche par ailleurs le développement des activités économiques existantes et l'attraction d'activités nouvelles.



D.1- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

(i) Situation et défis

169. La RDC est caractérisée par l'absence d'une politique globale harmonisée en matière d'aménagement du territoire (AT). Une multitude de conflits d'usages dans l'utilisation de l'espace et des ressources est due à plusieurs failles : l'absence de loi sur l'AT, et de législations sectorielles (code foncier ou minier) élaborées de manière transversale, ou le manque d'outils tels que le schéma national d'aménagement et les schémas provinciaux, ceci à tous les niveaux administratifs (national, provincial, local). Ajouté à cela, un mauvais partage de compétences entre plusieurs Ministères, qui ne va pas dans le sens d'une gestion cohérente de l'aménagement du territoire.

170. L'aménagement du territoire est confronté aux défis majeurs ci-après : (i) mise

en œuvre du cadre de concertation sur l'Aménagement du Territoire; (ii) implantation d'administrations à tous les niveaux (central, provincial et ETD) ; (iii) acquisition d'infrastructures et d'équipements adéquats, de matériels et recrutement des ressources humaines qualifiées ; (iv) élaboration d'un cadre institutionnel et légal, et notamment d'une loi-cadre sur l'Aménagement du Territoire; (v) élaboration d'une politique nationale et du Schéma National de l'Aménagement du Territoire(SNAT) ainsi que les différents outils/ instruments de planification pour sa matérialisation ; et (vi) délimitations précises des espaces stratégiques et d'habitation.

(ii) Objectifs sectoriels

171. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement, le Gouvernement se propose de mener un ensemble d'actions pour garantir un bon aménagement du territoire national, pour en réduire le manque de centralité et désenclaver ainsi les zones de production ou d'habitation. Ce qui donnera aux populations l'occasion d'occuper des habitations dignes, et aux activités économiques, les moyens adéquats de production, de transports et de communication. Pour ce faire, les stratégies envisagées devront permettre de :

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles du MATRV

(i) mise en place d'un cadre de concertation interministériel de l'aménagement du territoire ; (ii) élaboration d'un cadre institutionnel et légal notamment d'une loi-cadre sur l'Aménagement du Territoire ; etc.

Objectif 2 : Doter le pays des cadres légaux et réglementaires ainsi que des outils de planification dans le domaine de l'aménagement du territoire

(i) élaboration du schéma national d'aménagement du territoire et des cartes sectorielles ; (ii) élaboration des textes légaux et réglementaires ; (iii) appui à l'élaboration des plans et schémas provinciaux ; etc.

Objectif 3 : Améliorer le cadre de vie et équilibrer les espaces

(i) construction des logements sociaux ; (ii) délimitation des espaces stratégiques et d'habitation ; etc.



D.2- INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

(i) Situation et défis

172. Le système de transport comporte un réseau multimodal d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires, et aéroportuaires, caractérisé par une absence d'intégration harmonieuse de différents réseaux. Il connaît actuellement plusieurs points de rupture, de charges dues à l'hétérogénéité de standard dans un même mode et/ou de l'inexistence de chenaux d'interconnexion. Dans la plupart des provinces, les infrastructures de transport connaissent une vétusté avancée, ce qui traduit le délai d'acheminement trop long des personnes et des biens.

173. La RDC compte 152.400 km de routes réparties en routes d'intérêt national (58.129 km représentant 38% du réseau global), routes d'intérêt local (86.871km, soit 57% du total) et voiries urbaines (7.400 km, représentant 5%). Cependant, ce réseau reste essentiellement en terre, le réseau bitumé ne représentant qu'une très faible part de 2,3%. Il intègre 3.500 ouvrages de franchissement d'une longueur total de 68.000 mètres.

174. La RDC dispose de trois réseaux ferroviaires indépendants, pour un total de 5.000 km, chacun géré par un opérateur public.

Une voie de 366 km de long entre Matadi et Kinshasa relie les principaux ports du pays à la capitale et aux sections navigables du fleuve Congo. Deux autres réseaux, l'un long de 3.641 km couvre la partie Sud-Est du pays et l'autre de 1.026 km dans le Nord du pays.

175. Le transport maritime, fluvial et lacustre s'organise, d'une part le long du fleuve Congo et de ses affluents (plus de 16.238 km de voies navigables), et d'autre part autour des trois principaux ports du pays ayant un accès à la mer (Matadi, Boma et Banana). Du fait du mauvais état de l'essentiel du réseau routier congolais (à peine 15%), le transport aérien devient le moyen le plus fiable de liaison entre certaines régions. Le pays compte en effet un total de 270 aérodromes, publics et privés, dont seulement 5 sont des aéroports internationaux.

176. Il y a lieu de noter que les défis majeurs du secteur sont :

(i) maintenance des infrastructures existantes ; (ii) réparation, réhabilitation et reconstruction des infrastructures de transports pour désenclaver le pays.



(ii) Objectifs sectoriels

177. Le gouvernement a fixé comme objectif stratégique pour le secteur de développer un système intégré de transport multimodal performant, à travers la densification du réseau routier national, et la modernisation des infrastructures et équipements portuaires, aéroportuaires et ferroviaires.

Objectif 1 : Entretien, réparer, réhabiliter, et reconstruire les infrastructures

Concernant le réseau routier : (i) entretien, réhabilitation et construction du réseau d'intérêt national ; (ii) bitumage des voiries urbaines ; et (iii) construction des stations de pesage et de péage.

S'agissant du transport par voies d'eau : (i) création d'un Fonds d'entretien des voies navigables ; (ii) création des chantiers navals et construction de ports et d'entrepôts ; (iii) dragage et balisage des biefs navigables.

Concernant le transport aérien : réhabilitation et construction d'aéroports et d'aérodromes.

En ce qui concerne le transport ferroviaire : (i) réhabilitation des réseaux ferroviaires de la SNCC et de la SCTP ; et (ii) construction des équipements de sécurité de trains, signalisation et applications télématiques pour le transport de marchandises.

Objectif 2 : Renforcer, développer et améliorer la capacité institutionnelle

(i) élaboration d'un document de Politique Sectorielle et d'un Programme d'Actions de Transports ; (ii) gestion du réseau National ; etc.



D.3- INFRASTRUCTURES ELECTRIQUES

(i) Situation et défis

178. Le profil énergétique de la RDC démontre qu'elle regorge de ressources énergétiques naturelles abondantes et variées, non encore totalement inventoriées. Les ressources énergétiques du pays sont notamment : le rayonnement solaire, le vent, la biomasse, le pétrole brut, l'uranium, la tourbe, le gaz naturel, le charbon et la géothermie et, principalement l'hydroélectricité, dont la puissance exploitable est estimée à plus de 100.000 MW dont (44.000 MW) au seul site d'Inga. La puissance électrique installée ne représente que 2,5% de ce potentiel hydraulique soit 2.520 MW dans l'ensemble du pays dont près de la moitié est gaspillée suite notamment au manque de maintenance et à la vétusté d'équipements.

179. La consommation finale d'énergies est caractérisée, d'une part, par une prédominance de la biomasse-énergie traditionnelle (bois de feu, charbon de bois) qui représente en moyenne 95% en énergie, soit 20.565 kilo-tonne-équivalent-pétrole

(ktep) sur une consommation totale de 22.047 ktep et, par un accès limité de la population aux énergies modernes particulièrement à l'électricité. Selon les études sur les moteurs de la déforestation, le bois-énergie est un des facteurs directs majeurs de la déforestation et de la dégradation de forêts avec l'agriculture sur brûlis et l'exploitation du bois. En dépit de cet important potentiel énergétique, et de sa position entourée de trois pools énergétiques d'Afrique, le taux d'accès de la population à l'électricité se situe à 15,2% contre une moyenne africaine de 30%.

180. Les défis majeurs du secteur sont : (i) mise en œuvre de principales réformes qui concernent la restructuration des entreprises publiques du secteur ; (ii) adoption d'une politique énergétique pour formaliser la filière bois énergie ; (iii) sensibilisation de la population sur la réduction de la consommation de bois et de charbon ; et (iv) développement des énergies alternatives pour amorcer la transition en la matière.

(ii) Objectifs sectoriels

181. Le gouvernement entend assurer une plus grande accessibilité de firmes, de toutes les couches sociales et communautés nationales de base à une énergie électrique fiable. Il devra augmenter la puissance disponible de plus de 600 MW afin de relever le taux de desserte électrique estimé de 18% à 50% en 2023.

Objectif 1 : Garantir un accès fiable à l'électricité pour tous les groupes sociaux

(i) rénovation et expansion du réseau de distribution ; (ii) amélioration de la productivité d'Inga I et II (les portant à 1.300 MW) dans le cadre du projet PMEDE ; (iii) construction de nouvelles centrales hydroélectriques ; etc.

Objectif 2 : Transformer le secteur de l'électricité et de l'eau en un pilier de revitalisation et de croissance de l'économie congolaise

(i) poursuite de la réforme de la SNEL ; (ii) promotion d'une plus grande participation des privés dans le financement du secteur ; (iii) redynamisation des organes de régulation du secteur, ARE et ANSER ; etc.

Objectif 3 : Développer l'interconnexion sous-régionale pour faciliter l'exportation d'électricité

(i) développement des marchés d'électricité pour la consommation domestique et l'exportation ; (ii) construction des nouvelles lignes de transport d'Inga à la frontière avec la Zambie ; etc.

Objectif 4 : Favoriser le gaz et toutes les sources de l'énergie renouvelable

(i) l'intensification d'investissements dans les énergies renouvelables ; (ii) application des réformes institutionnelles nécessaires à la venue de nouveaux producteurs au niveau décentralisé etc.



D.4- RESEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

(i) Situation et défis

182. Dans le sous-secteur de l'eau potable, depuis le lancement du DSCR P I, il y a eu un effort de mobilisation de ressources pour le secteur et l'amorce de la mise en place des réformes institutionnelles et juridiques indispensables pour le développement durable du secteur. Cependant, le sous-secteur de l'eau potable en milieu rural n'a pas bénéficié de la même attention au niveau d'investissements consentis par rapport au milieu urbain.

183. Le défi majeur du sous-secteur reste la mise en place de principales réformes conformément à la Loi n° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau, et la restructuration de l'entreprise publique du secteur, en l'occurrence la REGIDESO. Ceci permettra de valoriser et d'optimiser la gestion de cette entreprise et d'assurer sa stabilisation et son redressement à court, moyen et long termes en prenant en compte la réforme de l'administration relative à la décentralisation.

(ii) Objectifs sectoriels

184. L'objectif principal du gouvernement dans ce sous-secteur est d'améliorer l'accès de populations à l'eau potable. Dans ce cadre, il s'agira de :

Objectif 1 : Renforcer la réglementation du secteur, pour le rendre accessible aux privés

(i) poursuite de la réforme institutionnelle du secteur de l'eau ; (ii) normalisation du secteur ; (iii) appui et suivi des opérateurs publics et privés ; etc.

Objectif 2 : Développer les centres de production et les installations de transport et de distribution de l'eau potable dans toutes les agglomérations

(i) réhabilitation et création de nouveaux centres de production d'eau potable dans tous les chefs-lieux de provinces et autres villes secondaires ; (ii) redynamisation du SNHR ; etc.



D.5- DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE (POSTE ET TIC)

(i) Situation et défis

185. L'usage du Numérique est au-delà des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Il constitue un des facteurs essentiels pour l'émergence des économies, le développement du capital humain et l'amélioration de la croissance économique. La mise en place de l'économie numérique et d'autres activités numérisées vont, en surmontant les contraintes de temps et de lieu, opérer des mutations dans plusieurs secteurs.

186. En RDC, le secteur de postes, télécommunications/TIC a connu sa première réforme du cadre légal et institutionnel avec l'adoption et la promulgation de la Loi n°012/2002 sur la Poste, la Loi-cadre n°013/2002 sur les Télécommunications et la Loi n°014/2002 créant l'Autorité de Régulation. Cette réforme a permis d'actualiser et d'améliorer l'ancien cadre de 1940 sur les télécommunications et celui de 1968 portant sur la Poste. Au regard de cette réforme, le sous-secteur de télécommunications/TIC est devenu le plus dynamique de l'économie nationale, avec un chiffre d'affaires de plus de USD 850 millions, le plaçant au second rang après le secteur minier. En 2008, il avait fourni plus de USD 160 millions au budget de l'Etat.

187. Quatre opérateurs se partagent actuellement le marché de la téléphonie mobile. La SCPT, opérateur public, n'a pas pu résister au développement du mobile, faute d'infrastructures. S'agissant du réseau de la téléphonie fixe, un seul opérateur développe un réseau pour la téléphonie fixe par fibre optique dans la ville de Kinshasa.

188. S'agissant de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), la RDC s'est engagée à

interrompre la diffusion analogique le 17 juin 2015 dans la bande UHF et le 17 juin 2020, dans la bande VHF pour la radio et la télévision. Il est à noter qu'en dépit de cette date buttoir, l'exécution de la mutation de l'analogique au numérique est timide.

189. En matière de « large bande », le pays dispose d'un réseau long de 650 km (Moanda et Kinshasa) et de 3.300 km de câbles (Kinshasa-Kasumbalesa). La construction des boucles (rings) en fibre optique est en cours de déploiement dans la ville de Kinshasa afin de fournir les services de la téléphonie fixe et d'Internet haut débit à travers la mise en place d'un réseau CDMA.

190. Concernant les postes, avec plus ou moins 107 bureaux de poste opérationnels sur un total de 365 existants sur l'ensemble du territoire national, le taux de pénétration postale en RDC se situe à ce jour à 191.780 habitants par bureau de poste ; ce qui est loin de la norme de l'Union Postale Universelle (UPU), soit respectivement 10.000 et 3.000 habitants par bureau de poste au niveau rural et urbain.

191. De ce qui précède, les défis majeurs du secteur sont : (i) amélioration significative de la contribution de la poste et des technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au développement économique et social du pays ; (ii) déploiement de 50.000 km de câbles à fibre optique sur toute l'étendue du territoire national ; (iii) construction des boucles (rings) en fibre optique à travers tout le pays afin de fournir les services de la téléphonie fixe et de l'Internet haut débit ; et (iv) création d'un service postal universel.



(ii) Objectifs sectoriels

192. La vision du Gouvernement dans le secteur est de faire du numérique un facteur d'accroissement de l'économie, un levier d'intégration, de bonne gouvernance et de progrès social. Pour ce faire, il s'est assigné les objectifs suivants :

Objectif 1 : Améliorer la gouvernance dans le domaine des PT-TIC.

(i) adaptation du cadre légal et réglementaire de Postes aux standards internationaux et leur séparation d'avec les Télécommunications en deux entités autonomes ; (ii) promotion de l'industrie locale du numérique, (iii) redynamisation de la régulation du secteur par l'ARCPT ; etc.

Objectif 2 : Moderniser et étendre les infrastructures postales

(i) adressage et codage du territoire national ; (ii) renforcement de la Poste dans son rôle de service postal universel ; (iii) redynamisation et vulgarisation des services financiers postaux ; etc.

Objectif 3 : Moderniser les infrastructures de télécommunications/TIC

(i) adaptation de la législation congolaise des TIC ; (ii) construction des backbones à fibre optique ; (iii) interconnexion de toutes les provinces en fibre optique ; (iv) amélioration des infrastructures TIC et gestion des spectres de fréquences ; (v) réhabilitation de la banque des données de l'Etat et élaboration des programme informatiques pour tous les secteurs de la vie nationale ; (vi) mise en œuvre du Plan National du Numérique ; (vii) développement de l'e-administration et de la cyber sécurité ; (viii) développement des infrastructure aérospatiale, etc.



D.6- DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE L'HABITAT

(i) Situation et défis

193. Les populations congolaises sont confrontées à une crise liée au délabrement généralisé des tissus de l'habitat, dans un contexte d'insuffisance des infrastructures de desserte et des terrains lotis et viabilisés dans des zones excentrées des villes en permanente extension. Celles-ci sont caractérisées par l'auto construction dans des terrains souvent à risque (non aedificandi).

194. Les défis majeurs pour le secteur sont : (i) création de nouvelles villes ; (ii) construction et redimensionnement des infrastructures de base ; (iii) réhabilitation des équipements collectifs ; (iv) viabilisation de sites avant toute construction ; et (v) formation du personnel de métiers en matière de construction.

(ii) Objectifs sectoriels

195. Le Gouvernement s'est fixé comme ambition de résorber les déficits en infrastructures de base et en équipements sociocommunitaires par l'aménagement urbain. Pour y parvenir, l'action du Gouvernement s'articulera autour de trois principaux objectifs ci-après :

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles

(i) élaboration d'une politique sectorielle sur l'urbanisme et l'habitat ; (ii) élaboration du code d'urbanisme et d'habitat ; etc.

Objectif 2 : Viabiliser les zones périurbaines et rurales

(i) actualisation du découpage administratif de la ville de Kinshasa ; (ii) élaboration des plans de développement urbain ; (iii) aménagement des réseaux divers ; etc.



Bon à imprimer



E. PILIER V- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUILIBRE

196. Ce pilier fixe sur les activités qui garantissent la durabilité de développement notamment celles qui contribuent à l'atténuation des effets de changements climatiques ainsi qu'à l'adaptation aux effets de ces changements déjà présents (inondations, érosions, glissements de terrain, chaleurs, sécheresse...) devraient être privilégiées. Ainsi, la lutte contre les changements climatiques implique d'arbitrer entre la conservation et les différentes autres utilisations des espaces stratégiques : habitation, urbanisation, foresterie, exploitation des terres arables, des mines et du pétrole ; construction des voies de transport et de communication. Cet arbitrage détermine ainsi les espaces restants pour la diversification sectorielle et l'aménagement du territoire.
197. Il permet également d'adresser les questions relatives au développement équilibré de provinces, des programmes multisectoriels

élaborés pour répondre aux besoins d'équités face au développement disparate de provinces. Il s'agit notamment du Programme d'Urgence Intégré de Développement Communautaire, du Programme de Transition Post Ebola.

198. Par ailleurs, les objectifs poursuivis dans les stratégies sectorielles abordés dans ce pilier rencontrent les trois composantes du Programme Présidentiel Accéléré de Lutte contre les Inégalités et la Pauvreté, à savoir : (i) améliorer l'accès aux infrastructures et services socioéconomiques de base ; (ii) promouvoir des économies rurales et locales dynamiques ; et (iii) renforcer les capacités de gestion du développement local aux niveaux national, provincial et local. Il convient de noter que certaines actions se rapportant à ces composantes ont été déjà prises en compte dans les secteurs ciblés, développés dans les piliers précédent.



E.1- ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

(i) Situation et défis

199. Les effets des changements climatiques se manifestent déjà en RDC à travers la persistance des vagues de chaleur, les pluies torrentielles et la dégradation du sol en particulier, les érosions, les inondations et le manque de prévisibilité croissant de précipitations durant la saison humide. Les secteurs économiques du pays, tels que l'agriculture, le commerce et l'énergie hydraulique, sont très sensibles aux effets des changements climatiques.

200. Avec le soutien du COMESA, le Gouvernement de la RDC a rédigé un Document de Politique, Stratégie et Plan d'Actions en matière de lutte contre les changements climatiques (PSPA-CC, 2016-2020). Cette politique est structurée autour de quatre piliers, à savoir : (i) une économie

résiliente aux changements climatiques ; (ii) l'appui aux efforts d'atténuation et d'adaptation ; (iii) la promotion des technologies innovantes ; et (iv) une stratégie de financement (notamment auprès du Fonds Vert pour le climat). Ces piliers constituent une contribution significative à la planification nationale et provinciale.

201. En cette matière, les principaux défis à relever sont : (i) élaboration et application des politiques et des stratégies appropriées ; (ii) renforcement des cadres juridiques et financiers des interventions sectorielles adaptés et favorisant le climat d'investissements ; (iii) intégration des aspects genres et lutte contre le VIH/SIDA dans les stratégies de l'environnement

(ii) Objectifs sectoriels

202. La vision de la RDC en matière des changements climatiques dans le secteur consiste à réduire les émissions de 17% à l'horizon 2030, en mettant l'accent sur des priorités d'atténuation et d'adaptation. Les objectifs poursuivis à cet effet sont :

Objectif 1 : Améliorer l'environnement et le cadre de vie

(i) mise en place d'une charte nationale d'environnement et du développement durable ; (ii) mise en place d'un système de traitement des eaux usées ; (iii) reconstitution des bases imposables de tous les établissements classés, y compris dans le secteur minier ; (iv) organisation des enlèvements, des traitements et recyclage des déchets de tout genre ; (vii) élaboration de la politique et de la stratégie nationale d'assainissement ; etc.

Objectif 2 : Assurer une gestion durable des forêts

Consolidation des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (notamment REDD+).

Objectif 3 : Renforcer les capacités de l'administration générale

(i) développement des modules des sciences de l'environnement et des forêts (cycles secondaire et universitaire) ; (ii) élaboration de la stratégie sectorielle de l'environnement ; etc.

Objectif 4 : Assurer la conservation de la diversité biologique

(i) lutte contre toute forme de pollution, y compris les pollutions acoustiques ; (ii) organisation des campagnes de lutte contre les feux de brousse ; etc.

Objectif 5 : Renforcer la résilience face aux changements climatiques

(i) surveillance et alerte précoce en matière climatique ; (ii) réduction des risques des catastrophes et des impacts des risques associés au climat ; (iii) promotion des moyens de substance résilients aux changements climatiques ; (iv) lutte contre les érosions côtières ; etc.



E.2- EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT

(i) Situation et défis

203. Le diagnostic du secteur de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement révèle que les populations de la RDC peinent à s'approvisionner en eau potable, n'ont pas accès aux services d'assainissement adéquats et encore moins la maîtrise de bonnes pratiques d'hygiène et ce, malgré ses potentiels énormes en ressources hydrologiques et hydrogéologiques. Par ailleurs, le potentiel tant vanté restera sans valeur si la gestion de ces ressources ne suit pas une logique capable de garantir leur utilisation pour le bien des générations présentes et futures.

204. Malgré ses forts potentiels en ressources, la RDC connaît des difficultés d'approvisionnement en eau potable. Selon les dernières statistiques, elle présente ainsi un

des taux d'accès à l'eau potable le plus faible en Afrique, soit 52 % en 2017 (JMP, 2017). Aussi, la RDC présente-t-elle un de taux d'assainissement les plus faibles en Afrique, soit 23% en 2017 (JMP, 2017).

205. Pour assurer une bonne gouvernance et une gestion durable des Ressources en Eau, les défis ci-après doivent être surmontés : (i) équipement du réseau d'observation et de monitoring des Ressources en Eau ; (ii) inventaire complet de toutes les Ressources en Eau disponibles ; (iii) création d'une banque des données fiables sur la qualité et la quantité des Ressources en Eau ; (iv) gestion intégrée des ressources en eau ; et (v) mise en place d'une autorité de gestion au niveau du bassin versant.

(ii) Objectifs sectoriels

206. Dans ce domaine, l'objectif du Gouvernement est d'améliorer l'accès de la population à l'eau potable. Dans ce cadre, il s'agira :

Objectif 1 : Accroître le taux d'accès à l'eau potable

(i) Elaboration des textes d'application de la Loi n° 015/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau ; (ii) Instauration d'un système de contribution financière de l'Eau (CFE) ; (iii) Réalisation des études de faisabilité des projets de construction et de réhabilitation des infrastructures d'approvisionnement en eau potable dans les 26 provinces, etc.

Objectif 2 : Réduire le taux des maladies liées à l'eau

(i) Appui au projet de lutte contre les maladies hydriques

Objectif 3 : Améliorer les services d'assainissement et d'hygiène

(i) Elaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement dans chaque province ; (ii) Accompagner les ETD à mettre en place les mécanismes de gestion des déchets solides ; (iii) Validation du code de l'Hygiène et du projet d'arrêté portant fonctionnement des brigades d'hygiène ; (iv) plaidoyer pour la validation des normes EHA dans les formations sanitaires en RDC, etc.

Objectif 4 : Gérer durablement les Ressources en Eau

(i) création d'un Fonds de Gestion des Eaux (FGE) ; (ii) Elaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau (SDAGE), etc.



E.3- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET CONSERVATION DE LA NATURE

(i) Situation et défis

207. Le principal enjeu du pays est de pouvoir concilier son développement socio-économique avec la protection d'une faune et d'une flore remarquables abritées dans l'un des massifs forestiers les plus importants au monde. Pour y parvenir, il faut garantir la bonne gouvernance des ressources naturelles face au changement climatique et à la dégradation causée par les activités humaines.

208. Plusieurs défis découlent de ce constat notamment : (i) élaboration et observation

d'une législation adéquate ; (ii) définition de grandes orientations en matière de protection d'environnement ; (iii) prévention des risques et lutte contre toutes les formes de pollutions et de nuisances ; (iv) conservation de la biodiversité des aires et des espèces protégées ; (v) lutte contre le braconnage et cessation des conflits armés dans les aires protégées ; et (vi) implication des populations riveraines des aires protégées (locales et/ou peuples autochtones).

(ii) Objectifs sectoriels

209. L'État congolais, en collaboration avec les partenaires au développement, entend assurer la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles afin de pérenniser leurs fonctions écologiques, économiques, sociales et culturelles. Pour y parvenir, le Gouvernement s'est assigné les objectifs suivants :

Objectif 1 : Protéger l'environnement

(i) développement d'une culture de la protection de l'environnement ; (ii) amélioration du cadre de vie dans le respect de l'équilibre écologique ; etc.

Objectif 2 : Assurer la gestion des ressources forestières

(i) aménagement des forêts de production permanente ; (ii) valorisation des produits forestiers non ligneux ; (iii) régénération, boisement, reboisement et agroforesterie ; etc.

Objectif 3 : Rationaliser la gestion des ressources en eau

(i) valorisation des ressources en eau ; (ii) gestion des eaux transfrontalières et maritimes ; (iii) conservation des écosystèmes aquatiques ; etc.

Objectif 4 : Garantir la conservation de la diversité biologique

(i) évaluation des potentialités en biodiversités ; (ii) protection des espèces en voie de disparition et celles qui migrent dans les pays voisins ; (iii) protection effective des aires protégées nationales ; etc.

Objectif 5 : Renforcer les capacités d'institutions

(i) élaboration des textes légaux et réglementaires ; (ii) instauration d'une cellule d'information, de communication et d'éducation à l'environnement ; etc.



E.4- DEVELOPPEMENT RURAL

(i) Situation et défis

210. Le sous-secteur développement rural en RDC est actuellement considéré comme étant un des secteurs porteurs de la croissance et du développement en général. Les éléments contextuels suivant caractérisent les milieux ruraux. Il s'agit notamment du point de vue démographique, 80 millions d'habitants dont la majorité est constituée de jeunes, avec un effectif de près de 70% de la population habitant les milieux ruraux; un taux de mortalité et de natalité des plus élevés, un taux d'accroissement de la population de 3,4% par an, le secteur est confronté au problème de surpopulation, de chômage, l'absence de couverture en eau et en électricité, la quasi absence de mécanisme adéquats de

financement des activités de production en milieu rural, la pauvreté et les diverses conséquences sur la santé, l'éducation et l'habitat.

211. L'utilisation des techniques de production rudimentaires renforce la paupérisation de petits exploitants ruraux. Il convient aussi de noter l'inégale répartition des ressources et richesses nationales qui sont consommées à 95% en milieux urbains. Au regard de ce qui précède le défi majeur à relever dans le secteur est l'amélioration des conditions de productivité et de la qualité de vie en milieu rural.

(ii) Objectifs sectoriels

212. L'ambition du Gouvernement consiste à redynamiser le rôle productif du monde rural axé sur l'accompagnement et le renforcement de petits exploitants, tout en assurant la protection des ressources naturelles du pays. Cette ambition se matérialise à travers les objectifs sectoriels repris ci-après :

Objectif 1 : Poursuivre les réformes du secteur du développement rural

(i) renforcement de la coordination des activités en matière de développement des milieux ruraux ; (ii) finalisation de la stratégie sectorielle ; etc.

Objectif 2 : Améliorer l'attractivité des milieux ruraux

(i) conception d'un modèle d'habitat type et modernisation de l'habitat en milieu rural ; (ii) aménagement des infrastructures d'hydraulique rurale ; (iii) construction des routes et des pistes rurales ; (iv) promotion d'investissements et amélioration des conditions d'accès au crédit et financements des activités de production en milieu rural ; (v) aménagement et attractivité des quais d'accostage ; etc.

Objectif 3 : Appuyer l'instauration des activités promotrices des chaînes de valeurs

(i) réhabilitation des routes de desserte agricole ; (ii) modernisation des pratiques et techniques de production à travers l'identification et la promotion des chaînes de valeurs ; (iii) appui à l'entrepreneuriat rural et d'incubateur d'entreprises ; (iv) équipement de récolte et de transformation ; etc.

Objectif 4 : Promouvoir la gestion durable de ressources en milieu rural et contribuer à la lutte contre le changement climatique

(i) engagement et organisation de communautés dans la gestion durable de ressources ; (ii) généralisation de l'utilisation des instruments incitatifs et de financement innovants ; etc.



E.5- DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DE PROVINCES

(i) Situation et défis

213. Conformément à la Constitution, les autorités se sont engagées à mettre sur pied les fondements légaux du processus de décentralisation notamment par la promulgation de différentes lois y relatives. Des actions ont été menées pour vulgariser ces lois, renforcer les capacités des Assemblées provinciales, construire et réhabiliter les bâtiments des administrations provinciales. Aussi, a-t-il été élaboré la feuille de route de la mise en œuvre de la réforme de la territoriale. Ainsi, le Gouvernement central s'est engagé à accompagner les exécutifs provinciaux à

élaborer leurs plans de développement qui tiennent compte de leurs spécificités, tout en s'arrimant sur la stratégie nationale.

214. Les leçons tirées des évaluations des PAP provinciaux font état de plusieurs défis à relever notamment : (i) développement équilibré ; (ii) mise en œuvre effective de la décentralisation ; (iii) mobilisation accrue des ressources financières ; (iv) renforcement des capacités techniques des acteurs provinciaux ; et (v) élaboration des plans provinciaux de développement.

(ii) Objectifs sectoriels

215. La politique du Gouvernement en rapport avec l'accompagnement des provinces consiste à assurer le développement équilibré des provinces en ciblant prioritairement les zones fragiles. Pour ce faire, il entend mettre en œuvre les actions contenues dans les 3 axes ci-après :

Objectif 1 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base au niveaux provincial et local

(i) construction des infrastructures scolaires ; (ii) construction des infrastructures sanitaires ; (iii) construction des infrastructures de l'électrification rurale ; (v) construction des ouvrages hydrauliques en zones rurales ; etc.

Objectif 2 : Promouvoir une économie rurale et locale dynamique

(i) développement de chaînes de valeur agro-sylvo-pastorale ; (ii) maîtrise des techniques culturelles adaptées à l'environnement local ; (iii) mise en place des systèmes de financement décentralisés au profit de petits producteurs, de femmes et de jeunes ; (iv) promotion de l'entreprenariat rural ; etc.

Objectif 3 : Renforcer les capacités de gestion du développement local aux niveaux national, provincial et local

(i) planification et gestion du développement local ; (ii) communication et sensibilisation sur les dynamiques du développement communautaire ; (iii) organisation et coordination des acteurs du développement local ; (iv) mise en place d'un système statistique provincial et coopération inter-provinciale ; etc.



Encadré n°2 : Programme d'Urgence Intégré de Développement Communautaire (PUIDC)

La vision du développement du Chef de l'Etat privilégie des approches susceptibles de générer des résultats rapides et à impact visible sur l'amélioration des conditions de vie de la population congolaise notamment à travers la création d'emplois et d'opportunités d'insertion socio-professionnelle durable surtout pour les jeunes. Cette vision s'inscrit dans un contexte où la majorité de la population congolaise est composée de jeunes qui représentent une ressource dont la mise en valeur constitue la clé de voute de la croissance économique accélérée, du renforcement de la résilience et du développement. Dans cette perspective, l'approche « développement communautaire intégré » s'avère la mieux adaptée au contexte du pays et surtout au besoin urgent de répondre aux exigences pressantes d'amélioration des conditions de vie de la population congolaise.

A cet effet, dans le but de renforcer la capacité de l'Etat à assurer une amélioration rapide des conditions de vie de la population congolaise notamment à travers la création d'emplois massifs décents et d'opportunités d'insertion socio-professionnelle durable pour les jeunes, il a été créé au sein du cabinet du Chef de l'Etat un service spécialisé dénommé Cellule d'Appui au Programme d'Urgence Intégré de Développement Communautaire, en sigle « CAPUIDC ».

Ce Service Spécialisé est chargé de coordonner, en collaboration avec le gouvernement et les autres partenaires, la conception et la mise en œuvre du PUIDC ainsi que la mobilisation des ressources et des partenariats stratégiques y afférents.

PROGRAMME D'URGENCE INTEGRE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (PUIDC)

En tant que Programme prioritaire du PNSD, le PUIDC couvre les 26 provinces de la République Démocratique du Congo. Le PUIDC intervient, à travers une approche communautaire et intégrée, dans tous les secteurs d'activités susceptibles d'assurer une amélioration rapide des conditions de vie de la population et de générer la création d'emplois massifs décents et d'opportunités d'insertion socio-professionnelle durable surtout pour les jeunes.

Le PUIDC comprend un ensemble de projets transformateurs, structurants et intégrés basés sur une approche de développement communautaire. Le budget indicatif du PUIDC sur la période de mise en œuvre du PNSD est estimé à au moins USD 500 Millions. Son financement est issu de la mobilisation des ressources internes et externes ainsi que des partenariats stratégiques.



E.6- PROGRAMME MULTISECTORIEL : Programme de transition post EBOLA

(i) Situation et défis

216. La RDC connaît, depuis plus d'une année, la dixième épidémie de la Maladie à Virus Ebola (MVE). Trois provinces (Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri) ont été affectées avec plus de 3000 cas notifiés, soit un taux de létalité de 66%. Ce virus s'est accompagné d'autres problèmes qui vont au-delà du secteur de la santé en amplifiant la situation sociale qui est déjà précaire.

217. Par ailleurs, le contexte de l'évolution épidémiologique de ce virus est largement influencé par un système de santé affaibli, des communautés peu informées et traumatisées par des conflits récurrents d'origines multiples. Enraciné dans ce contexte détérioré, Ebola n'est pas le problème prioritaire des populations concernées. Ceci justifie en partie leur réticence, à l'égard de la riposte. Cette riposte est parfois vécue comme une ingérence non conforme à leurs préoccupations existentielles notamment la sécurité, le développement et le bien-être.

218. Ce contexte complexe de cette évolution préoccupante a conduit à un engagement international matérialisé, le 17 juillet 2019, par la déclaration d'urgence de Santé Publique de portée internationale de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Au niveau national, une nouvelle dynamique multisectorielle (sanitaire, social et sécuritaire) a été mise en place à travers le Secrétariat Technique du Comité Multisectoriel de la Riposte à la Maladie à Virus Ebola (ST/CMRE).

219. Au regard de ce qui précède et compte tenu des leçons tirées de la lutte contre cette maladie, le ST/CMRE fait ainsi face à ces deux défis majeurs : (i) le rayement rapide de cette épidémie de la MVE ; et (ii) la mise sur pied d'un programme de transition unique post-Ebola en vue de baliser le chemin du développement des zones affectées

(ii) Objectifs du Programme

220. La politique du Gouvernement en rapport avec ce Programme de transition post EBOLA est d'atteindre Zéro cas des personnes souffrant de la MVE et d'atténuer les effets laissés par ce virus dans tous les secteurs en restaurant tout ce qui a été détruit. Pour ce faire, il entend mettre en œuvre les actions contenues dans les 3 objectifs ci-après :

Objectif 1 : Gérer les épidémies en RDC et renforcer le Système de Santé

- (i) renforcement des systèmes de surveillance et des mécanismes de réponse rapide ;
- (ii) suivi clinique et biologique de survivants et lutte contre leur stigmatisation et celle de leurs familles ;
- (iii) renforcement des Zones de Santé ;
- (iv) établissement d'un réseau fonctionnel des laboratoires provinciaux et de districts pour la confirmation rapide d'épidémies et la surveillance biologique de fièvres et des décès suspects ; etc.

Objectif 2 : Promouvoir l'approche multisectorielle en vue d'améliorer les conditions d'accès et la qualité aux services sociaux de base pour les populations

Appui aux besoins de base urgents et prioritaires (la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'éducation, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, les routes ainsi que les infrastructures sociales) des populations de trois provinces susmentionnées.

Objectif 3 : Contribuer à la stabilisation locale

- (i) renforcement de la cohésion sociale ;
- (ii) renforcement de la gouvernance à tous les échelons de l'administration provinciale et de la pyramide sanitaire ; etc.





TROISIEME PARTIE :

**Cout, stratégies
de financement et
mécanisme de mise
en œuvre du PNSD**



Bon à imprimer

CHAPITRE 4-

Cout et stratégies de financement du PNSD

IV.1- Cout du plan quinquennal pour la période 2019-2023

221. **L'estimation** des coûts de différents projets/actions et mesures nécessaires pour la mise en œuvre du PNSD 2019-2023 dans les différents secteurs révèle qu'il faut globalement un montant de CDF 81,3 mille milliards (USD 47,55 milliards), soit une moyenne annuelle de CDF 16,26 mille milliards (USD 9,51 milliards).

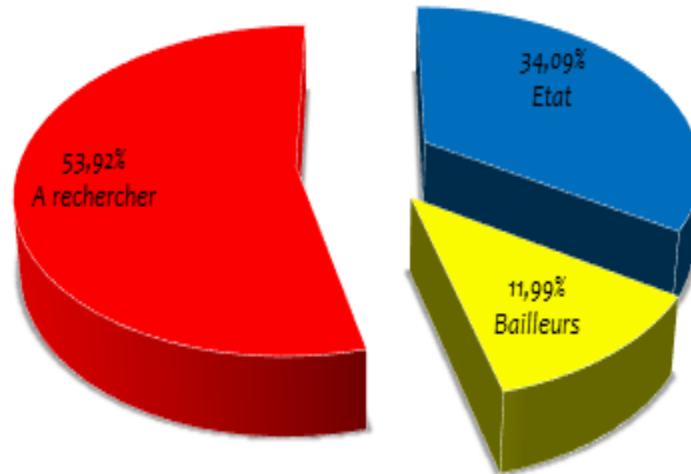
Tableau n° 5- Coûts et financements par pilier

PILIER	Programmations annuelles en million de CDF					Total 2019-2023	%	
	Financement	2019	2020	2021	2022			2023
PILIER I : Valorisation du capital humain, développement social et culturel	Montant	1 062 467	2 196 187	6 545 645	6 723 848	7 241 732	23 767 244	29,2%
	Acquis	838 390	1 457 635	4 651 977	4 654 051	5 154 643	16 756 697	20,6%
	Etat	80 601	611 806	4 196 263	4 153 778	4 483 158	13 525 606	16,6%
	Bailleurs	757 789	845 830	455 714	500 273	671 485	3 231 090	4,0%
	A rechercher	224 077	738 551	1 893 669	2 069 797	2 087 089	7 010 547	8,6%
PILIER II : Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'état et consolidation de la paix	Montant	1 671 478	3 071 720	2 995 555	3 188 063	3 029 461	13 956 276	17,2%
	Acquis	465 494	1 253 198	852 029	949 024	982 540	4 502 285	5,5%
	Etat	373 895	1 118 137	749 631	833 580	891 305	3 966 547	4,9%
	Bailleurs	91 599	135 062	102 398	115 444	91 236	535 738	0,7%
	A rechercher	1 205 984	1 818 521	2 143 526	2 239 039	2 046 921	9 453 991	11,6%
PILIER III : Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie	Montant	176 784	1 663 235	2 005 571	2 013 504	1 776 862	7 635 955	9,4%
	Acquis	81 411	1 416 249	1 599 554	1 675 972	1 559 172	6 332 357	7,8%
	Etat	66 131	259 264	425 658	447 590	284 907	1 483 551	1,8%
	Bailleurs	15 279	1 156 985	1 173 896	1 228 382	1 274 265	4 848 807	6,0%
	A rechercher	95 374	246 986	406 017	337 532	217 690	1 303 597	1,6%
PILIER IV : Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures	Montant	507 486	11 479 447	12 152 821	4 860 420	4 148 489	33 148 665	40,8%
	Acquis	393 931	2 239 485	2 814 190	1 808 400	1 335 681	8 591 688	10,6%
	Etat	327 412	1 922 408	2 711 863	1 537 095	1 192 292	7 691 071	9,5%
	Bailleurs	66 519	317 077	102 327	271 305	143 389	900 617	1,1%
	A rechercher	113 555	9 239 962	9 338 631	3 052 020	2 812 808	24 556 977	30,2%
PILIER V : Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré	Montant	83 815	680 017	666 150	665 613	697 805	2 793 399	3,4%
	Acquis	76 954	394 060	426 131	125 091	136 774	1 159 011	1,4%
	Etat	64 730	310 510	290 972	122 382	136 042	924 636	1,1%
	Bailleurs	12 224	83 550	135 159	2 710	732	234 375	0,3%
	A rechercher	6 861	285 957	240 018	540 521	561 031	1 634 388	2,0%
TOTAL GENERAL	Montant	3 502 030	19 090 605	24 365 742	17 451 448	16 894 349	81 301 539	100,0%
	Acquis	1 856 180	6 760 628	10 343 881	9 212 539	9 168 811	37 342 038	45,93%
	Etat	912 769	4 222 125	8 374 387	7 094 426	6 987 704	27 591 412	33,94%
	Bailleurs	943 410	2 538 503	1 969 494	2 118 113	2 181 107	9 750 627	11,99%
	A rechercher	1 645 850	12 329 977	14 021 861	8 238 910	7 725 538	43 959 501	54,07%



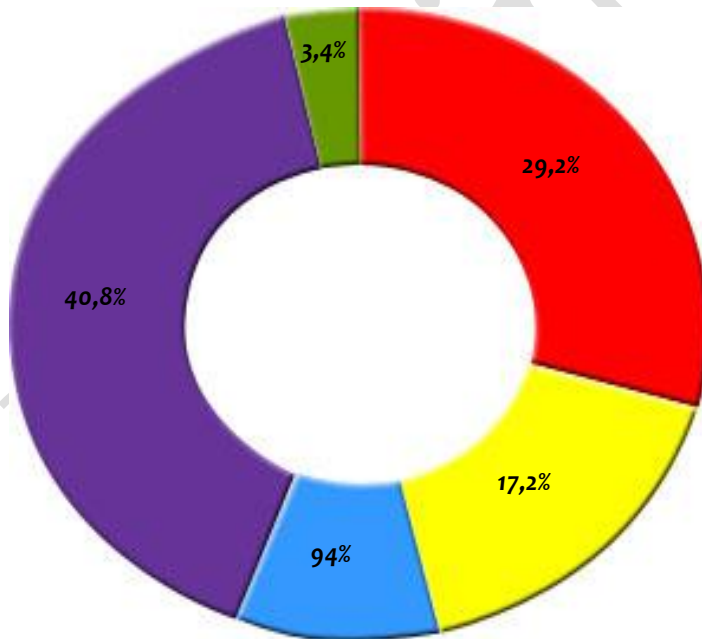
222. Les financements prévisibles pour le présent quinquennat sont estimés à **CDF 37,34 mille milliards (USD 21,84 milliards)**, soit **45,93%** du coût total dont **33,94%** représentent la contribution de l'Etat et **11,99%** celle de Bailleurs. Ce qui dégage un gap de financement de **CDF 43,9 mille milliards (USD 25,71 milliards)**, soit **54,07%** du coût total pour le quinquennat.

Graphique 4.1. Répartition par source de financement des besoins d'investissement



223. L'analyse de la répartition des besoins de financement par pilier montre la prédominance du pilier 4 avec 40,8%, suivis du pilier 1 avec 29,2%, du pilier 2 avec 17,2%, du pilier 3 avec 9,4% et 3,4% pour le pilier 5 comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Graphique 4.2 Part de chaque pilier dans le Programme d'Actions Prioritaires



Piliers 1- Valorisation du capital humain, développement social et culturel

Pilier 2- Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix

Pilier 3- Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie

Piliers 4- Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures

Piliers 5- Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré



224. Au regard de ce qui précède, le Gouvernement se trouve face à un dilemme. D'un côté la nécessité de tout mener de front, et de l'autre les contraintes de capacités d'exécution physique et financière ainsi que des délais nécessaires à la maturation d'actions. Pour cela, il entend s'imposer un ordonnancement efficace des programmes et des actions, qui devra privilégier celles à résultats tangibles pour les populations, et de façon générale celles à forts impacts économique et social pour une incidence budgétaire efficiente.

225. Dans cette optique, le Gouvernement entend, à moyen terme, centrer ses efforts sur : (i) les programmes menant à une croissance rapide et qui génère des emplois en quantité

et en qualité; (ii) les programmes transversaux d'investissement dans les infrastructures productives notamment l'électricité et les routes ; (iii) les programmes de renforcement des ressources humaines notamment l'éducation de base primaire et secondaire, et la santé ; (iv) les programmes de développement solidaire pour réduire les disparités sociales et combattre la pauvreté notamment par l'insertion des groupes marginalisés, d'amélioration de l'accès au logement décent et à l'habitat ainsi qu'à l'eau potable ; (v) les programmes d'amélioration du climat d'affaires, y compris pour les petites et moyennes entreprises, afin de libérer les capacités du secteur privé à porter la croissance, créer d'emplois, et contribuer à autonomiser les populations.

IV.2- Stratégie de financement

226. La mise en œuvre du PNSD s'appuiera sur une capacité renforcée de mobilisation de toutes les ressources financières tant publiques que privées, pour financer le développement. Outre les efforts pour la rationalisation et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques, le gouvernement entend améliorer la collecte des recettes publiques intérieures à travers une

accélération de réformes. Des fonds d'investissement et d'appui aux secteurs stratégiques seront également mis en place. Il est important d'augmenter le taux d'investissement du secteur privé bien au-dessus du taux d'épargne intérieure, dans le but de combler le déficit de financement intérieur, à côté d'un financement extérieur supplémentaire.

IV.2.1- Stratégies d'attraction des investissements privés

227. La stratégie portera sur : (i) l'attraction des investissements privés, dont les IDE à travers notamment l'accélération de réformes pour l'amélioration du climat d'affaires ; (ii) l'orientation des Investissements privés vers les secteurs prioritaires par la mise en œuvre des mesures incitatives et spécifiques offrant les avantages fiscaux et douaniers par secteur d'activités ou par localisation géographique d'activités ; (iii) la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP) et autres financements

innovants pour le financement des secteurs prioritaires par la mobilisation des fonds importants afin de favoriser l'exécution du vaste programme de reconstruction et de développement ; (iv) la mobilisation de l'épargne et la politique de crédit dans le financement de l'économie notamment à travers la promotion de l'habitat ; (v) le développement des institutions de financement : Banques, assurances et institutions non financières et micro finance.



IV.2.2 Stratégies d'accroissement des ressources publiques

228. Des ressources importantes sont requises de la part de l'Etat et du secteur privé, pour l'exécution des programmes et actions contenues dans le PNSD sur la période 2019-2023. Cependant, la mobilisation des moyens adéquats pour le financement budgétaire du PNSD pourrait avoir des effets pervers sur la fiscalité au point de décourager les opérateurs privés.

229. Pour ce faire, le Gouvernement entend d'une part maximiser les ressources fiscales pour le budget, tout en évitant de décourager les investissements privés et d'autre part, allouer stratégiquement ces ressources majoritairement au financement des investissements structurants. Comme principe directeur au cœur de cette approche, les stratégies viseront à accroître les recettes fiscales non pas par le relèvement des taux, mais par l'élargissement des assiettes, la transparence et la stabilité du régime fiscal. Par ailleurs, un accent sera mis sur des mesures de lutte contre le coulage de recettes. Aussi, le Gouvernement devra diversifier les ressources pour assurer la viabilité budgétaire. Pour ce faire, des efforts seront déployés pour une forte mobilisation des financements extérieurs, sans toutefois

tomber dans l'impasse d'un endettement excessif.

230. En matière de maximisation des ressources publiques, le gouvernement entend poursuivre les objectifs ci-après : (i) rapprocher les centres d'impôts des opérateurs économiques ; (ii) renforcer les capacités techniques et les moyens de mobilité des services de recouvrement ; (iii) renforcer les contrôles fiscaux et douaniers ; et (iv) maîtriser les exonérations fiscales.

231. Pour atteindre ces objectifs, les principes ci-après devront être respectés : (i) mesures et actions de fiscalité de porte qui porteront notamment sur l'amélioration de rendements, la facilitation, l'expansion du commerce et donc de la base taxable, la rationalisation du régime afin d'éliminer les exonérations tout azimut ; (ii) relèvement des ressources fiscales intérieures au financement du budget ; (iii) accroissement des ressources issues du secteur extractif à la suite de la promulgation du nouveau code minier ; (iv) mobilisation de l'aide extérieure au développement ; (v) recours à l'endettement pour le financement du déficit budgétaire en tenant compte de la soutenabilité de la dette ; et (vi) renforcement de la qualité de la gestion des ressources publiques.

Encadré n°4 : Amélioration des ressources de la fiscalité intérieure et actions clés

Les mesures qui seront mises en œuvre ou renforcées pour accroître les ressources de la fiscalité intérieure porteront notamment sur :

- I. Le renforcement des actions d'exploitation des niches fiscales et d'élargissement de l'assiette ;
- II. L'amélioration du rendement des régimes fiscaux et de l'action en recouvrement ;
- III. Le rapprochement des services fiscaux de contribuables ; et
- IV. La mobilisation, la motivation et la formation des personnels ainsi que l'amélioration de la performance de services ;



Encadré n°3 : Mesures clés pour accroître les ressources tirées des industries extractives et du secteur du bois

- Certifier toutes les réserves minières et d'hydrocarbures afin de mieux documenter les appels d'offre et de négocier des prix justes et équitables en cas de cession des carrés miniers et/ou des blocs pétroliers ;
- Respecter les dispositions du nouveau Code minier, en particulier les dispositions fiscales et douanières, à la lumière des faiblesses identifiées ci-haut ;
- Rationnaliser les exonérations consacrées dans les différents codes et conventions ;
- Mettre en place un mécanisme de vérification de la production et des exportations pétrolières, en recourant par exemple aux sociétés spécialisées d'audit ;
- Lutter contre la fraude et la contrebande dans le secteur du bois ; et
- Reformuler le système parafiscal en orientant ses ressources vers le compte général du trésor, quitte à prendre en charge les dépenses de fonctionnement des services concernés.

IV.2.3 Stratégies de rationalisation et d'amélioration de la dépense

232. Pour financer le PNSD, le Gouvernement est appelé à conjuguer les efforts à la fois pour un accroissement de recettes et une rationalisation de dépenses ; ceci en assurant un meilleur alignement du budget à la stratégie. Pour ce faire, le Gouvernement est engagé à : (i) favoriser le passage du mode de gestion axé sur les moyens à celui axé sur les résultats pour l'atteinte des objectifs visés ; (ii) renforcer la crédibilité, l'exhaustivité et la transparence du budget. Dans cette nouvelle approche de l'élaboration du Budget de l'Etat, les allocations budgétaires aux Ministères et Institutions sont basées sur des principes directeurs clairs notamment les priorités des cadres de références adoptés par le Gouvernement, les besoins réels tirés des Programmes d'Actions Prioritaires (PAP) pour la mise en œuvre des stratégies sectorielles, les capacités réelles des ministères à exécuter les crédits qui leur sont alloués ainsi que leur performance dans la mise en œuvre de politiques.

233. Le gouvernement compte mettre à profit le moratoire obtenu du Parlement pour

passer au système des budgets de programmes via le cadre des dépenses à moyen terme au niveau central et sectoriel. Pour ce faire, il entend doter tous les ministères des stratégies sectorielles et mettre en place un vaste programme de renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

234. En outre, le Gouvernement devra renforcer les instruments de rationalisation du processus de planification dans le but d'accroître la qualité des projets et maximiser leurs impacts sur la croissance et le développement. A cet effet, les instruments clés à mettre en place et/ou à renforcer comprennent (i) un Fonds d'Etudes des projets d'investissements, (ii) un Guide de montage de Projets, et (iii) le Programme d'Investissements Publics (PIP) aligné sur les objectifs stratégiques. Ils devront constituer le cadre de référence de la Programmation-Budgétisation d'investissements (PBI). Investissements : (i) crédits de paiement (tranches annuel) ; et (ii) Autorisations de programmes (durée des travaux)



IV.3- Contraintes et risques

235. L'environnement économique et social de la RDC offre des atouts qui peuvent aider à atteindre les objectifs que le Gouvernement s'est assigné dans la mise en œuvre du PNSD à travers son Programme

d'Actions Prioritaires 2019-2023. Toutefois, le Gouvernement est conscient des contraintes et risques qui pourraient également remettre en cause les performances attendues. En voici les traits caractéristiques :

IV.3.1- Contraintes

236. Les contraintes mises en exergue sont :

- la faiblesse des capacités institutionnelles et humaines particulièrement dans les administrations publiques en ce qui concerne entre autres l'élaboration et l'évaluation des projets ainsi que dans le suivi de leur mise en œuvre ;
- la faible culture de gestion axée sur le résultat qui handicape la mise en œuvre des stratégies de développement (déconnexion du budget de l'Etat aux politiques de développement, faible niveau d'exécution du Budget de l'Etat dans les secteurs liés à la réduction de la pauvreté) ;
- l'insécurité juridique qui rend délétère le climat d'affaires et freine la promotion du secteur privé ;
- la faible capacité d'absorption expliquée par la lourdeur administrative et des procédures très longues.

IV.3.2- Risques

237. Les principaux risques identifiés sont :

- l'existence d'un GAP très élevé de financement de la stratégie qui nécessite un effort important de mobilisation des ressources interne et externe ;
- la persistance des incertitudes qui entourent les apports extérieurs, particulièrement sous forme des appuis budgétaires en raison des problèmes de gouvernance ;
- les conséquences défavorables sur l'économie nationale des crises de dette publique et du ralentissement de la croissance mondiale ;
- la fragilité de la paix et de la sécurité dans les zones sortant des conflits armés ;
- le faible niveau du budget ;
- l'insuffisance des infrastructures ;
- le taux élevé de chômage et ses conséquences perverses.



CHAPITRE 5-

Mécanisme de mise en œuvre et suivi-évaluation

238. La quatrième partie du document concerne le cadre institutionnel de la mise en œuvre et le dispositif technique du suivi-évaluation du PNSD. Le pilotage du PNSD doit être assuré par le Chef du Gouvernement au niveau central et par les gouverneurs de provinces, au niveau de provinces. Le plan national de développement permet d'organiser l'agenda du Chef de l'Exécutif, d'autant plus que ce plan constitue le cadre par excellence de travail au quotidien du gouvernement central et des gouvernements provinciaux. La mise en œuvre du PNSD devrait exiger la constitution des commissions interministérielles suivant les orientations stratégiques pour un pilotage efficace ainsi qu'un renforcement du cadre organique, de missions et de tâches au sein des administrations publiques pour conforter leurs compétences et leurs expériences. Par conséquent, il faut limiter la création des administrations des missions temporaires qui masque l'impérieuse nécessité de la modernisation et du renforcement continu des capacités humaines et institutionnelles des administrations publiques (centrales et provinciales).

239. La revue du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (DSCR II) et du

Programme d'Actions du Gouvernement 2012-2016 a relevé que le plus grand frein à l'atteinte des objectifs de développement est le faible niveau d'exécution de programmes et de projets. D'autre part, il est reconnu que le succès de la mise en œuvre du Plan, du Programme ou du Projet de développement repose en grande partie sur l'efficacité de son système de suivi-évaluation. C'est grâce à lui que l'on peut mesurer les performances atteintes par les politiques et les programmes mis en œuvre et, sur cette base, améliorer la pertinence et l'efficacité de ces mêmes politiques.

240. Ainsi, l'opérationnalisation du PNSD et la pleine réalisation de ses objectifs exigent donc la conception, l'appropriation et la mise en œuvre d'un mécanisme qui permette de suivre et d'évaluer les progrès réalisés. Tenant compte de cet impératif, ce dernier chapitre du Plan quinquennal s'articule sur deux points essentiels : d'abord la mise en œuvre avec les principes, les principaux acteurs, les outils d'opérationnalisation et le Plan de Travail Annuel des ministères sectoriels ; ensuite la stratégie de suivi-évaluation tant au niveau national que provincial précisant le cadre institutionnel avec ses principaux organes, structures clés, les rôles et les responsabilités.



V.1 - Principes essentiels

241. La mise en œuvre du Plan quinquennal pour une atteinte effective des objectifs retenus est conditionnée par l'adoption et le respect d'un minimum de principes essentiels notamment : (i) le respect des priorités définies par le Gouvernement, (ii) l'alignement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sur ces priorités, (iii) la redevabilité et le partage de l'information entre parties prenantes, et (iv) la culture statistique.

Respect des priorités du Gouvernement

242. Le plan quinquennal constitue le cadre de référence devant structurer les interventions en matière de développement. A ce titre, il reste le "guide" que même les changements politiques ne devraient pas remettre en cause. Cependant, son cadre de programmation peut être actualisé annuellement pour prendre en compte de nouvelles initiatives que les gouvernements successifs pourraient être amenés à prendre. Ses priorités doivent être reflétées dans le Budget de l'Etat et respectées par tous les acteurs de développement.

Alignement des PTF sur les priorités du Gouvernement

243. Les priorités nationales en matière de développement ayant été définies et adoptées par le Gouvernement dans le Plan Quinquennal, les différents programmes de coopération des PTF en matière de développement, de stabilisation des zones

affectées par les conflits et dans le domaine humanitaire, doivent s'aligner sur ces priorités au regard de leur rôle d'accompagnement et d'assistance dans la réalisation des objectifs nationaux de développement.

Redevabilité et partage d'information

244. L'engagement de différentes parties prenantes à l'instauration d'un partenariat durable pour la réalisation des objectifs de développement partagés, exige des échanges d'information, une communication soutenue et une culture du compte rendu à tous les niveaux. A cet effet, les dispositions doivent être prises pour la mise en œuvre du mécanisme de suivi-évaluation à travers la tenue du dialogue de politiques, l'organisation régulière de revues, la production et la publication régulière des rapports rendant compte des progrès enregistrés.

Culture statistique

245. Les statistiques jouent un rôle de premier plan dans le développement, en ce qu'elles renseignent sur les activités socio-économiques de la Nation. Elles sont indispensables pour l'élaboration des politiques de développement et le suivi-évaluation des progrès réalisés. En conséquence, une attention particulière sera accordée au développement de la culture statistique et au renforcement des structures productrices de statistiques, particulièrement l'Institut National de la Statistique.



V.2- Acteurs de mise en œuvre

246. L'élaboration du Plan quinquennal s'est faite suivant une approche participative. Sa mise en œuvre et son suivi-évaluation appellent également l'implication de tous les acteurs de développement dont les principaux sont : le Gouvernement de la République et les autres Institutions, les provinces, les Entités territoriales décentralisées (ETD), les Organisations de la Société Civile et du Secteur Privé ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers.

Gouvernement de la République et autres institutions

247. Pour assurer une mise en œuvre efficace du Plan quinquennal, le Gouvernement a un rôle fondamental à jouer, à savoir : (i) la coordination de la mise en œuvre ; (ii) la mobilisation de ses partenaires et des ressources financières ; (iii) l'inscription des priorités dans les budgets de l'Etat ; et (iv) la mise à la disposition de différents acteurs de principaux instruments.

Provinces et Entités Territoriales Décentralisées

248. La Constitution a consacré la décentralisation comme nouveau mode de gestion des affaires publiques. A ce titre, les structures décentralisées ont le rôle de promouvoir le développement socio-économique et de garder un droit de regard sur toutes les activités publiques menées sur leurs territoires.

249. Dans cette optique, les Gouvernements provinciaux et les animateurs des Entité Territoriale et Décentralisée devront assurer : (i) l'appropriation du Plan quinquennal 2019-2023 et leurs Programmes de mise en œuvre en vue garantir l'arrimage des Plans provinciaux et locaux au plan national ; (ii) la coordination des actions

de développement sur leur territoire ; et (iii) le suivi-évaluation de programmes et de projets.

Organisations de la Société Civile

250. Les Organisations de la Société Civile assurent l'intermédiation entre les populations, les PTF et l'Etat. A cet effet, leur rôle dans la mise en œuvre du Plan quinquennal se traduit par : (i) l'appui à l'appropriation du Plan national et des Plans provinciaux par les populations ; (ii) l'appui à la mobilisation des ressources financières ; (iii) le suivi-évaluation citoyen de l'exécution de programmes et de projets ; et (iv) la participation aux différentes instances de concertation sur les questions de développement tant au niveau central, provincial que local.

Secteur Privé

251. Le secteur privé est celui dans lequel l'Etat intervient essentiellement dans un rôle de régulation. C'est le domaine des activités économiques où sont créées et développées des initiatives par des entreprises et des associations de droit privé dont la raison d'être est le profit. Il joue un rôle complémentaire dans l'économie nationale grâce à son potentiel de : (i) création d'emplois ; (ii) réalisation d'investissements ; et (iii) innovation et développement technologique.

Partenaires Techniques et Financiers

252. Les Partenaires Techniques et Financiers ont un rôle d'accompagnement technique et financier dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation du Plan quinquennal qui constitue un instrument privilégié de coopération et de dialogue avec le Gouvernement.



V.3- Outils de mise en œuvre

253. La mise en œuvre du Plan Quinquennal repose sur les principaux outils ci-après : le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) central, les PAP provinciaux, la Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement (PBAG), le Budget de l'Etat, les lettres de mission et le Plan de Travail Annuel (PTA).

Programmes d'Actions Prioritaires central et provinciaux

254. Le PAP est la déclinaison du Plan en programmes, sous-programmes et actions prioritaires devant permettre d'atteindre les objectifs définis. Ainsi présenté, Il est un cadre pour la gestion axée sur les résultats qui met en liaison les moyens et les cibles et constitue un outil de plaidoyer pour une mobilisation de ressources. Les Programmes d'Actions Prioritaires de Provinces sont la déclinaison de leurs Plans de développement, alignés sur les priorités nationales. Ils décrivent, sur la même période, les programmes et les projets de chaque province.

Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement

255. La Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement (PBAG) passe en revue les prévisions de l'évolution de l'ensemble des dépenses et des recettes du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées, du solde qui s'en dégage ainsi que celle de l'endettement.

Budget de l'Etat

256. Le Budget de l'Etat est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses pour une année civile. C'est un acte juridique qui consacre l'autorisation et la mise à disposition des moyens par le parlement à l'exécutif à travers la Loi de finances. Le Budget de l'Etat est la traduction chiffrée des actions que l'exécutif entend mener durant une année. Le processus de son élaboration doit prévoir la revue des cadres programmatiques.

Plan de Travail Annuel

257. Les ministères et les institutions doivent disposer du Plan de Travail Annuel (PTA), un instrument essentiel pour la mise en œuvre efficace du Programme d'Actions Prioritaires du Gouvernement. Il est élaboré sur base (i) du budget ministériel (ii), de la lettre de mission du ministère, (iii) des missions et des attributions de différentes structures étatiques.

258. Le PTA doit être accompagné de documents ci-après : (i) le Plan prévisionnel de Passation de Marché (PPM); (ii) le Plan prévisionnel de Consommation de Crédit (PCC); (iii) le tableau d'indicateurs; (iv) l'agenda annuel de concertations avec les partenaires externes au ministère et (v) le contrat de performance. Le mécanisme de suivi-évaluation du Plan Quinquennal comprend la stratégie, le cadre institutionnel, le système d'information et le processus de la revue annuelle globale.



V.4- Stratégie de suivi-évaluation

259. Le suivi est un processus continu de collecte et d'analyse de données qui permet de : (i) voir dans quelles mesures la réalisation d'activités est conforme à la planification initiale ; (ii) détecter les écarts entre les réalisations et les prévisions ; (iii) analyser les raisons justifiant ces écarts ; et (iv) opérer les ajustements nécessaires. L'évaluation, quant à elle, est une appréciation rigoureuse et indépendante des activités réalisées ou en cours visant à déterminer leur niveau de réalisation des objectifs fixés et de contribution à la prise de décision. C'est un examen systématique et objectif d'un projet prévu, en cours ou achevé ayant pour but d'apporter un jugement d'ensemble et destiné à améliorer les actions, la planification, et les décisions futures.

260. Selon le calendrier préalablement adopté, le suivi et l'évaluation se feront au niveau sectoriel et ministériel ainsi que par les gouvernements provinciaux et les entités territoriales décentralisées, spécialement lors des revues sectorielles et globales. Partout, l'attention sera portée sur l'exécution financière et la réalisation des actions prévues dans les outils de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

261. A différents niveaux, le travail sera préparé et coordonné par le Ministère du Plan, les DEP ministériels, les Ministères provinciaux ayant le Plan dans leurs attributions, les Divisions et les Antennes du Plan.

V.5- Cadre institutionnel du suivi-évaluation

262. Le cadre institutionnel du suivi-évaluation du Plan quinquennal 2019-2023 s'est inspiré de l'expérience du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (DSCR II) et couvre le niveau national et provincial. Il prend en compte la coordination du suivi-évaluation des structures techniques centrales des ministères en charge du Plan, du budget et de finances.

A. Niveau national

263. Au niveau national, les différents organes et structures devant animer le dispositif de suivi-évaluation sont :

Comité National d'Orientation du PNSD :

Organe politique d'orientation pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des Plans de développement. Il est l'instance de dialogue politique entre le Gouvernement et ses Partenaires au développement (PTF, OSC, Secteur privé). Il est placé sous la présidence du Premier

Ministre, assisté par le Ministre ayant le Plan dans ses attributions.

Comité Technique de Pilotage :

Organe technique qui exécute les orientations politiques et stratégiques données par le CNOP. Il est présidé par le Ministre ayant le Plan dans ses attributions et le Secrétaire Général au Plan en assure le secrétariat avec l'appui de la DEME, de la DCS, de l'OCDD et de l'INS.

Secrétariat du CNOP et du CTP :

Organe de la coordination des activités de suivi-évaluation et qui sert du Secrétariat Permanent du Comité Technique de Pilotage et du Secrétariat du Comité National d'Orientation du PNSD. Il est dirigé par le Secrétaire Général au Plan.

Secrétariats Techniques des Groupes

Thématiques Sectoriels :

Sous la facilitation du Secrétariat d'Appui à la Coordination des Groupes Thématiques (SACGT), ils organisent la concertation entre toutes les parties prenantes au développement sur les politiques, les



stratégies, les plans et les programmes pour un développement durable de la RDC. Ils sont chargés de : (i) faire le point sur l'exécution de programmes et de projets ; (ii) préparer les revues sectorielles ; et (iii) rédiger les rapports de revues sectorielles à transmettre au Ministre ayant le Plan dans ses attributions.

B. Niveau provincial et local

264. Le PNSD préconise un mécanisme pour la mise en œuvre, le suivi et évaluation des PAP provinciaux, constitué du Conseil Provincial de la Planification et des Comités Locaux de Développement.

Conseil Provincial de Planification :

Coordonne le suivi-évaluation des programmes et des actions du Plan quinquennal au niveau provincial. Il est présidé par le Gouverneur de province, assisté par le Ministre Provincial en charge du Plan. Son secrétariat est assuré par la Division ou l'Antenne Provinciale du Plan.

Comité Local de Développement (CLD) :

est chargé du suivi-évaluation de programmes et de projets au niveau des ETD (villes, communes, chefferies/secteurs). Le CLD est présidé par le Maire, le Bourgmestre, le Chef coutumier/le Chef de secteur, selon le cas.

V.6- Système d'information

265. Le système d'information de suivi-évaluation est un ensemble organisé de données, d'acteurs, de processus et de produits qui permet de collecter, stocker, traiter et diffuser les informations nécessaires pour une bonne appréciation de la mise en œuvre du Plan quinquennal. Pour ce faire, ce système s'articule autour de trois sous-systèmes complémentaires.

Sous-système 1 :

Suivi des conditions de vie de ménages et du développement durable.

266. La mission principale du sous-système 1 est de coordonner les activités du suivi de la pauvreté, des conditions de vie de ménages et du développement durable en RDC. Il assure la production systématique et la gestion des indicateurs y afférents par le traitement et l'analyse des données collectées auprès de ménages, d'administrations, d'entreprises et des services producteurs. Sous la coordination de l'INS, il devra produire régulièrement les rapports, les notes analytiques et les annuaires statistiques.

Sous-système 2 :

Suivi d'exécution des programmes et projets

267. La mission principale de ce sous-système est de coordonner le suivi d'exécution physique et financière des programmes et projets inscrits dans le Plan quinquennal. Il en assure la production systématique et la gestion d'indicateurs. Il s'agit principalement d'indicateurs d'intrants et de produits tels que : (i) le taux d'exécution des ressources financières par rapport aux prévisions du PAP et à celles du Budget ; (ii) le niveau de réalisation des produits et services attendus après l'utilisation de ressources et l'exécution d'activités. Ce sous-système est coordonné par la Direction de Contrôle et Suivi du Ministère du Plan.

Sous-système 3 : Evaluation des impacts de politiques et de programmes

268. Ce sous-système a pour mission de coordonner les activités d'évaluation en vue d'identifier et de mesurer les changements induits par la mise en œuvre des politiques, des programmes, des actions et des projets du Plan quinquennal sur les conditions de vie des populations cibles. Le sous-système sera coordonné par l'Observatoire Congolais du Développement Durable.



V.7- Organisation de la revue annuelle globale

269. La revue annuelle globale est une activité essentielle pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan de développement. Elle est obligatoire pour tous, doit se tenir selon un calendrier préétabli et le rapport produit dans le cadre de la redevabilité.

Obligation de la revue

270. La revue annuelle de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan quinquennal est **un exercice annuel** obligatoire qui permet aux différents acteurs de développement de (i) vérifier le niveau d'exécution de programmes et d'actions ; (ii) évaluer et partager les avancées et les résultats obtenus ainsi que les difficultés rencontrées ; (iii) adopter une approche commune de solutions ; et (iv) formuler de recommandations pour une mise en œuvre et un suivi-évaluation efficaces.

Rapport annuel de suivi-évaluation

271. Le rapport annuel de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan quinquennal 2019-

2023 constitue le principal produit du dispositif de suivi-évaluation en ce sens que tous les autres produits du dispositif concourent à son élaboration notamment le rapport annuel de performance, le rapport sur le suivi d'exécution physique et financière, le point de suivi des indicateurs d'effets et d'impacts, le rapport d'évaluation d'impacts.

Calendrier de la revue annuelle globale

272. La revue est un exercice périodique et itératif. Son but est de donner l'occasion aux différents acteurs de développement de discuter et de partager les acquis, de mesurer le chemin parcouru, de passer en revue et d'analyser les imperfections enregistrées et surtout de procéder aux réajustements nécessaires afin d'accroître les chances d'atteinte des objectifs fixés. Son organisation s'adosse sur un calendrier qui part de janvier à juin et tient compte du processus budgétaire pour un alignement et une opérationnalisation effective de décisions et de recommandations.



Annexe

Bon à imprimer



PILIER I: VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN, DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Code	Objectif stratégique	Axes stratégiques	Objectifs spécifiques/sectoriels	Résultats	Indicateurs	ODD
1.1.	Atteindre le développement humain à travers la dimension de la croissance inclusive portée par un accès massif aux services sociaux de base					
1.1.1.		L'enseignement primaire et secondaire	Etendre l'accès	Qualité de l'homme congolais et de la femme congolaise est améliorée	Taux de scolarisation	4
			Promouvoir l'équité	Population scolaire féminine est accrue en milieux rural et urbain	Taux de scolarisation des filles par rapport à celui des garçons en milieux rural et urbain	4
			Améliorer la qualité de l'éducation de base	Enseignement de qualité à l'éducation de base - La formation des élèves issus de l'éducation de base est satisfaisante	Taux d'accroissement de l'expertise nationale à l'éducation de base - Le niveau des élèves à la sortie de l'éducation de base	4
1.1.2.		Enseignement technique, formation professionnelle, artisanat et métiers	Accroître l'accès, l'équipe et la rétention	Réduction du chômage des jeunes et de la délinquance juvénile	Taux de réduction du chômage des jeunes et de la délinquance juvénile	4
			Améliorer la qualité de l'apprentissage	Disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée dans le pays	Taux d'accroissement de la main-d'œuvre qualifiée	4
			Améliorer la gouvernance et le pilotage du sous-secteur	Le processus de récupération des jeunes en dehors du circuit scolaire classique est satisfaisant	Niveau de perception de la population par rapport à la qualité de prestation des services publics	4
1.1.3.		Enseignement supérieur et universitaire	Développer et favoriser l'accès et l'équité des formations scientifiques, technologiques et professionnelles	Disponibilité de l'expertise de haut niveau dans les filières scientifiques, technologiques et professionnelles	Taux d'accroissement de l'expertise nationale de haut niveau et Taux de baisse de l'emploi de l'expertise étrangère dans les filières scientifiques, technologiques et professionnelles	4
			Assurer la formation qualité pour s'ouvrir à l'international	Compétitivité de l'expertise congolaise sur le marché international	Taux d'accroissement de l'expertise congolaise au niveau international	4
			Améliorer la gouvernance des ESU	Secteur des ESU performant dans sa gouvernance	Niveau de perception de la qualité de prestation des services par les administrations des ESU	4
			Intensifier les actions de lutte contre le VIH/Sida, de violence sexuelle, des IST dans tous les établissements de l'ESU	Réduction de la prévalence du VIH/SIDA, de violence sexuelle et des IST en milieux universitaires	Taux de réduction de la prévalence du VIH/SIDA, de violence sexuelle et des IST en milieux universitaires	4
			Renforcer les capacités institutionnelles	Le pays est doté d'une capacité de gouvernance prospective de son développement	Taux de perception de la population par rapport à la qualité de prestation des services publics compétents	4

1.1.4.	La recherche scientifique	Renforcer les capacités d'offre de la recherche	Le pays dispose d'un grand et vaste réservoir des ressources humaines en matière des recherches	Nombre de chercheurs répertoriés dans chaque domaine de la connaissance	4
		Renforcer les capacités d'offre des connaissances scientifiques, techniques et d'innovations	Le pays dispose d'une solide base des données pour son développement présent et futur	Nombre de projets de recherches dans les domaines scientifiques, techniques et d'innovations appuyés par l'Etat	4
1.1.5.	La sante publique	Développer les Zones de Santé et assurer la continuité des soins avec un focus sur l'amélioration de la disponibilité et l'accessibilité aux soins de qualité dans la dynamique de la CSU	Le fonctionnement du système de santé est efficace et la couverture des soins dans les Zones de santé est assurée	Taux d'accès de la population congolaise aux soins de santé	3
		Appuyer le développement des ZS par le renforcement du système de santé à travers ses piliers	Les Zones de santé répondent efficacement à la demande et jouent pleinement leur rôle d'unités opérationnelles du système de santé	Taux de couverture en soins de santé primaire	3
		Renforcer la gouvernance et le pilotage du secteur	Le fonctionnement du Secteur de la santé est efficace	Taux de perception de la qualité de prestation des services de santé	3
		Améliorer l'accessibilité aux soins de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent	La prise en charge SMNEA est assurée	Taux d'accès aux soins de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent	3
1.1.6.	Création d'emplois	Placer l'emploi au centre des politiques publiques	Possibilités accrues d'accès universel à un emploi décent et stable	Taux de réduction du chômage dans le pays	1
		Accroître l'offre d'emploi décent et développer le secteur privé	Les mesures incitatives en faveur du secteur privé sont d'application pour des offres d'emplois décents sur le marché	Taux de création d'emplois dans le secteur privé	1
		Améliorer l'employabilité des populations ciblées et la formation professionnelle	Préparation professionnelle est adaptée aux besoins du marché de l'emploi	Taux d'absorption des offres d'emploi sur le marché	1
		Organiser le système d'information et améliorer la gouvernance du marché du travail	Accès public et universel à l'information sur les possibilités d'offres d'emploi est garanti	Le niveau de perception de la population par rapport à l'accès public et universel à l'information sur les possibilités d'offres d'emploi	1
		Promouvoir l'emploi des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables	Existence des canaux d'accès des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables aux possibilités d'emploi	Nombre de jeunes, de femmes et groupes vulnérables ayant accès à l'emploi	1
		Renforcer les capacités institutionnelles des structures chargées de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle	Structures chargées de la promotion de l'emploi sont efficaces	Taux de satisfaction de la population par rapport à qualité de prestation de service des structures chargées de la promotion de l'emploi	1

		Promouvoir l'entreprise du type moderne par la formalisation de l'économie informelle et sa modernisation	Existence d'un cadre incitatif pour la conversion de l'économie informelle au formel	La part de l'économie informelle dans le PIB du pays	1
1.1.7.	Femmes, jeunes et enfants	Renforcer les capacités humaines et institutionnelles en matière du Genre	Structures chargées de la promotion du Genre sont efficaces	Taux de satisfaction de la population par rapport à qualité de prestation de service des structures chargées de la promotion du Genre	10
		Réduire les inégalités du genre et lutter contre les violences basées sur le genre dans les familles et les communautés	Diminution sensibles des cas VBG tant dans les familles que dans les communautés	Taux de réduction des cas de VBG	10
		Renforcer le pouvoir économique et l'autonomisation des femmes	Développement remarquable des activités économiques sous le leadership des femmes	Taux d'accroissement du pouvoir économique des femmes	10
		Promouvoir la stabilité de la famille	Diminution du nombre de conflits familiaux dans les cours et tribunaux du pays	Réduction du nombre des foyers monoparentaux	10
		Promouvoir les droits de l'enfant	Diminution du nombre d'enfants abandonnés ou en conflits avec la loi	taux de réduction du nombre d'enfants dits "de la rue"	10
		Renforcer les capacités institutionnelles en matière de la jeunesse	Structures chargées de la promotion de la jeunesse sont efficaces	Taux de satisfaction de la population par rapport à qualité de prestation de service des structures chargées de la promotion de la jeunesse	10
		Renforcer les capacités d'offres de service	Disponibilité des offres d'emplois pour les jeunes	Nombre d'emplois créés pour les jeunes	10
		Développer l'autonomisation de la jeunesse	Existence des incitations à la création des activités économiques des jeunes	Nombre d'activités économiques des jeunes créées	10

Bon à

PILIER II: RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE, RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT ET CONSOLIDATION DE LA PAIX

Code	Objectif stratégique	Axes stratégiques	Objectifs spécifiques/sectoriels	Résultats	Indicateurs	ODD
2.1.	Mettre en œuvre efficacement des actions prioritaires de construction d'une économie croissance inclusive en RDC, au travers des réformes structurelles					
2.1.1.		Justice et droits humains	Garantir l'accès au droit et à une justice de qualité pour tous	Meilleure couverture territoriale en tribunaux de paix	Taux de réduction des dossiers judiciaires non-traités	16
			Garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire	Impartialité de la justice vis-à-vis de l'Exécutif ou du législatif	Nombre des cas de jugements défavorables aux membres de l'Exécutif ou du législatif en cause et taux de réduction des prisonniers d'opinions	16
			Garantir la performance du Ministère de la Justice et Droits humains	Fin de la subordination de la justice à l'arbitraire de certains services de l'Etat, notamment ceux de sécurité	Nombre des cas de décisions arbitraires	16
			Garantir une justice fondée sur le respect de la dignité humaine	Principes de l'Etat de droit respectés	Taux de réduction des cas de violation des droits humains dans le pays	16
2.1.2.		Sécurité intérieure	Renforcer la gestion du territoire national	L'autorité de l'Etat existe grâce au bon fonctionnement de tous ses services sur toute l'étendue du territoire national	Taux de satisfaction de la population pour l'accès aux services de proximité	16
			Promouvoir la démocratie	Les libertés démocratiques sont respectées par l'Etat et les acteurs politiques ainsi que les OSC	Taux de réduction des interdictions des manifestations publiques des acteurs politiques de l'opposition et des OSC et taux de réduction de cas répressions des opposants	16
			Maintenir l'ordre public	Toutes les milices sont éradiquées sur l'ensemble du territoire national	Taux de réduction des violences armées dues aux activités des milices.	16
2.1.3.		La défense nationale	Renforcer les capacités institutionnelles	L'autorité de l'Etat se fait sentir dans l'exécution des missions des services publiques	Ratio du nombre d'agents de sécurité sur l'étendue du Territoire	16
			Renforcer les capacités des forces	Les exploits des forces de défense sont renseignés en matière de prévention des risques contre l'Etat congolais, ses institutions et sa population.	Taux de satisfaction de la population par rapport aux capacités des forces de défense du pays	16
			Renforcer les capacités des zones de défense	Des effectifs motivés pour remplir leurs missions respectives	Ratio d'effectifs des agents par zone de défense	16
			Renforcer les capacités des corps	Des effectifs sont dotés de moyens d'actions pour remplir leurs missions respectives	Temps de réactions face aux menaces contre l'Etat	16

		Renforcer les capacités des services	Des services sont organisés pour remplir leurs missions respectives	Nombre de menaces prévenues et maîtrisées	16
		Renforcer les capacités du commandement général des écoles	L'armée est dotée des ressources humaines compétentes pour assumer ses missions de défense	Nombre de personnes de haut niveau formées dans divers secteurs de commandement de forces de défense	16
2.1.4.	Renforcement de la gouvernance politique	Renforcer les capacités institutionnelles de la gouvernance politique	La cohésion existe au sein de l'Exécutif sous le commandement du Premier ministre	Taux des décisions du Conseil des ministres mises en œuvre	10
		Améliorer la Gouvernance interinstitutionnelle	Existence des canaux d'échanges ou passerelles de collaboration entre les trois pouvoirs d'Etat, d'une part et entre l'Exécutif national, les exécutifs provinciaux ainsi que les ETD	Le nombre de décisions mises en œuvre à la suite des concertations entre différents pouvoirs et niveaux de responsabilités au sein de l'Etat	10
		Améliorer la gouvernance politique et locale	Respect du cycle électoral à tous les niveaux	Nombre d'élections organisées à tous les niveaux	5
		Renforcer les capacités de gestion du développement local aux niveaux national, provincial et local	Efficacité des services étatiques dans les réponses données aux besoins de la population	Taux de satisfaction de la population par rapport aux prestations des services étatiques à tous les niveaux	10
2.1.5.	Gestion de l'administration et des ressources humaines	Rationaliser les missions, les structures, les emplois et les effectifs de la fonction publique	Maîtrise des missions, des structures, des emplois et des effectifs de la fonction publique	Nombre d'agents de la fonction publique connu	1
		Sécuriser la gestion des effectifs de l'administration publique	Stabilisation complète des effectifs de l'administration publique	Niveau d'informatisation sécurisée des effectifs de l'administration publique	1
		Renforcer les capacités humaines	Une administration publique efficace dans l'accomplissement de sa mission	Nombre d'agents de la fonction publique formés	1
		Réorganiser les services et développer les outils de gestion axée sur les résultats	Maîtrise des services et des outils de gestion axée sur les résultats au sein de l'administration publique	Nombre de ministères et institutions dont les performances sont suivies et évaluées selon leur cadre des résultats sectoriel	1
2.1.6.	Planification et programmation des investissements	Améliorer l'efficacité de la planification et de la programmation du développement	Les ministères et institutions publiques disposent d'un plan de développement et d'investissements sectoriels	Taux d'exécution du budget de chaque ministère ou institution selon le PAP	1
		Renforcer la planification et les programmes multisectoriels aux niveaux national, sectoriel, provincial et local	Amélioration du bien-être de la population	Taux d'exécution des programmes multisectoriels aux niveaux national, sectoriel, provincial et local	1
		Améliorer la coordination de la mobilisation des ressources extérieures	Prévisibilité et exhaustivité de l'aide extérieure à court terme	Nombre des programmes bénéficiant d'appuis budgétaires à court terme	1
		Renforcer l'appareil statistique national	Données statistiques disponibles de qualité, actualisées, exactes et ventilées dans tous les secteurs de la vie nationale	Taux de satisfaction de la population et des services publics utilisateurs par rapport aux données fournies par les statistiques nationales	1

		Améliorer l'efficacité de la planification et de la programmation du développement	Les ministères et institutions publiques disposent d'outils de planification et de programmation du développement tant au niveau national, provincial que local	Nombre de rapport de suivi et d'évaluation des actions de développement tant au niveau national, provincial que local	1
2.1.7.	Gestion du portefeuille de l'Etat	Renforcer les capacités managériales et matérielles du portefeuille	Les entreprises du portefeuille présentent des bilans d'exercice satisfaisants	Nombre d'entreprises publiques viables	1
		Contribuer à l'amélioration du potentiel de productivité et de rentabilité du portefeuille	Les capacités contributives des entreprises du portefeuille à la croissance économique sont accrues	Taux d'accroissement des recettes publiques du secteur du portefeuille de l'Etat	1
2.1.8.	Gestion budgétaire	Maximiser les recettes	Les recettes publiques sont en augmentation d'année en année	Taux d'accroissement annuel des recettes publiques	1
		Rationaliser les dépenses	Qualité des dépenses publiques est améliorée	Taux d'absorption des crédits budgétaires alloués par le Parlement	1
		Gérer le service de la dette	Maitrise de la dette publique tant interne qu'extérieure	Taux de réduction de la dette publique tant interne qu'extérieure	1
2.1.9.	Gestion de la monnaie et stabilisation macroéconomique	Maîtriser l'inflation	Un taux d'inflation compatible avec le niveau de croissance économique	Taux d'inflation	1
		Assurer la stabilité du taux de change	Monnaie nationale stable par rapport aux principales devises étrangères	Taux d'appréciation ou de dépréciation annuelle du CDF	1
		Lutter contre la dollarisation de l'économie congolaise	Accroissement de la demande de la liquidité en monnaie nationale	Taux de baisse de la demande de la liquidité en USD	1
2.1.10.	Gestion des finances publiques	Influencer les variables macroéconomiques	Stabilité du cadre macroéconomique	Taux de confiance de la population vis-à-vis du Gouvernement et de son programme (PAP)	1
		Améliorer la gouvernance	Existence des procédures de gestion des affaires publiques, basées sur la transparence, la redevabilité et la participation citoyenne	Place de la RDC dans le classement mondial sur la transparence, la redevabilité et la participation citoyenne	1
		Améliorer la gestion de la dépense	toute dépense publique sont effectuée en conformité avec les prescrits de la loi des finances	Place de la RDC dans le classement mondial sur la corruption	1
2.1.11.	Développement du système financier	Créer des banques sectorielles de développement	Réseau bancaire adapté aux besoins sectoriels de développement est en pleine croissance	Nombre de banques sectorielles créées	1
		Assurer l'extension géographique des institutions financières	Accessibilité de la population aux services bancaires	Taux de couverture territoriale par le secteur bancaire	1
		Améliorer le système national de paiements et d'inclusion financière	Accroissement de la monnaie fiduciaire	taux de pénétration de la monnaie fiduciaire sur le marché bancaire	1

PILIER III: CONSOLIDATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE, DIVERSIFICATION ET TRANSFORMATION DE L'ECONOMIE

Code	Objectif stratégique	Axes stratégiques	Objectifs spécifiques/sectoriels	Résultats	Indicateurs	ODD
3.1.	Assurer l'inclusion sectorielle dans les secteurs à forte potentialité de croissance (mines, hydrocarbures, métallurgie) et dans ceux à forte potentialité d'emplois (foresterie, agriculture vivrière et de rente, agro-industrie) en vue de la création soutenue de la richesse nationale.					
3.1.1		Le développement de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage	<p>Restaurer la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et la précarité</p> <p>Accroître la production végétale, animale et halieutique</p> <p>Renforcer la contribution de l'agriculture à la croissance économique et la création des emplois</p>	<p>La majorité de la population avec au moins 2 repas complets (équilibrés) par jour</p> <p>Baisse substantielle des importations alimentaires au profit de la consommation des produits locaux</p> <p>Création des emplois durables dans le secteur agricole</p>	<p>Nombre de repas complets (équilibrés) pris par jour, par personne</p> <p>Taux de baisse des dépenses d'importations alimentaires et taux d'accroissement de consommation des produits locaux</p> <p>Taux de croissance secteur agricole - taux d'apport du secteur agricole à la croissance économique</p>	<p>2</p> <p>2</p> <p>2</p>
3.1.2.		L'exploitation forestière	<p>Renforcer la coordination du secteur</p> <p>Améliorer la gouvernance du secteur</p> <p>Assurer une gestion durable de la forêt et inverser la tendance actuelle de la déforestation</p> <p>Réduire les effets néfastes de retombées de l'exploitation forestière sur la population autochtone</p> <p>Développer la chaîne de valeur TPPB (Transformation Plus Poussée du Bois)</p>	<p>Compétences accrues des services techniques</p> <p>Une politique économique prévisionnelle des risques est en place</p> <p>Existence d'une zone tampon efficace</p> <p>(Les acteurs forestiers) la population autochtone dispose(nt) d'une part raisonnable des avantages socio-économiques tirés de l'exploitation de la forêt</p> <p>Distribution équitable et présence d'une rente économique</p>	<p>Taux de satisfaction de la population en rapport avec la qualité de prestation des services de l'Administration</p> <p>Fonds de réserve disponible en cas de sinistre (garantie de bonne exécution)</p> <p>Présence d'une autorité chargée du développement économique dans la zone tampon</p> <p>Nombre d'activités socio-économiques créées par les exploitants forestiers (Des opportunités existent pour les populations locales et dépendantes des forêts de bénéficier d'emplois et de formations auprès des compagnies forestières)</p> <p>Quotité de prélèvement estimé des occupants locaux de la forêt</p>	<p>2</p> <p>12</p> <p>12</p> <p>12</p> <p>12</p>
3.1.3.		L'exploitation minière	<p>Renforcer les capacités institutionnelles</p>	<p>Compétences accrues des services techniques</p>	<p>Taux de satisfaction de la population en rapport avec la qualité de prestation des services de l'Administration</p>	<p>16</p>

		<p>Intensifier les recherches</p> <p>Développer une industrie minière compétitive et créatrice d'emplois</p> <p>Promouvoir l'image de la RDC en tant que lieu propice aux investisseurs miniers</p> <p>Soutenir une industrie minière favorisant un environnement durable</p>	<p>Les parties prenantes locales ont des connaissances plus détaillées et réciproques de l'exploitation des ressources minières,</p> <p>Disponibilité des offres d'emplois dans le secteur minier</p> <p>Afflux des investissements dans la transformation minière</p> <p>Cadre légal(Textes légaux et réglementaires) actualisé(s) pour rendre compétitif le secteur de l'industrie minière</p>	<p>Des études de base sont disponibles et consultées</p> <p>Nombre d'emplois créés dans le secteur minier</p> <p>Nombre de mesures incitatives prises</p> <p>Taux d'accroissement des recettes du secteur minier (d'industrie minière)</p>	<p>16</p> <p>16</p> <p>16</p> <p>16</p>
3.1.4.	La production des hydrocarbures et des gaz naturels	<p>Combattre les tracasseries administratives et améliorer la production</p> <p>Renforcer les capacités institutionnelles</p> <p>Assurer un développement durable du secteur des hydrocarbures.</p> <p>Appuyer le développement des biocarburants</p>	<p>Climat de travail apaisé par le changement des mentalités de la part des acteurs étatiques</p> <p>Compétences accrues des services techniques</p> <p>Accroissement des investissements dans le secteur des hydrocarbures</p> <p>Accroissement des investissements dans le secteur des biocarburants</p>	<p>Nombre de sanctions prises à l'endroit des acteurs étatiques indécents</p> <p>Taux de satisfaction de la population en rapport avec la qualité de prestation des services de l'Administration</p> <p>Taux d'accroissement des recettes du secteur des hydrocarbures</p> <p>Taux d'accroissement des recettes du secteur des biocarburants</p>	<p>16</p> <p>16</p> <p>16</p> <p>16</p>
3.1.5.	Industrialisation, diversification et intégration régionale	<p>Diversifier l'économie et développer le commerce, l'industrie et les PME et les PMI</p> <p>Améliorer la gouvernance et assainir le climat des affaires</p> <p>Accumuler et renforcer le capital humain grâce à une politique d'imitation efficace</p> <p>Aménager les espaces industriels</p> <p>Développer les infrastructures de soutien à l'industrialisation du pays</p>	<p>Créations d'emplois dans le commerce, l'industrie et les PME et les PMI</p> <p>Evolution satisfaisante du climat des affaires par la mise en œuvre des recommandations sur les mesures d'amélioration (Les recommandations sur les mesures d'amélioration du climat des affaires et des investissements mises en œuvre)</p> <p>Un système d'intelligence industrielle créé</p> <p>Plan d'aménagement industriel mis en œuvre en RDC</p> <p>Des conditions favorables (améliorées) visant à faciliter l'implantation des industries de transformation dans le pays</p>	<p>Taux d'emplois créés et Taux de réduction du chômage</p> <p>La position de la RDC dans le classement Doing Business</p> <p>Nombre de d'initiatives innovantes dans le secteur industriel</p> <p>Nombre de parcs industriels aménagés</p> <p>Taux de croissance du secteur industriel</p>	<p>10</p> <p>10</p> <p>10</p> <p>10</p> <p>10</p>

Diversifier la gamme des produits offerts et pénétration du marché étranger	Des filières de production locale et d'exportation structurées	Liste de filières des produits congolais, actives dans les exportations	10
Élargir la chaîne de transformation locale de la matière première	Des nouvelles unités de transformation locale des matières premières créées	Taux d'accroissement du produit intérieur brut	10
Promouvoir la compétitivité et l'attractivité	Mesures prises sont propices pour l'amélioration du climat des affaires et des investissements en RDC	Rang de la RDC dans le classement Doing Business	10
Accélérer le processus d'intégration régionale	Nouvelles initiatives d'intégration entre la RDC dans la Sous-Région	Nombre d'initiatives d'intégration entre la RDC dans la Sous-Région	10
Promouvoir l'émergence des projets régionaux intégrateurs et transfrontaliers	Nouvelles initiatives de développement régional	Nombre de projets régionaux intégrateurs et transfrontaliers réalisés	10
Promouvoir le commerce et diversifier les exportations des produits manufacturiers et des services	Offre améliorée des produits de la RDC sur les marchés extérieurs	Volume des recettes annuelles d'exportations du pays	10
Consolider les marchés de la RDC	Echanges accrus sur le marché intérieurs	Le volume des échanges entre la RDC avec d'autres pays	10
Renforcer le suivi de la réglementation commerciale	Professionnalisme des agents publics en matière de suivi du respect de la réglementation commerciale par les agents économiques		10
Accroître les exportations et l'accès aux marchés internationaux	Les produits congolais sont compétitifs sur les marchés internationaux	Le volume des échanges entre la RDC avec d'autres pays	10

Bon à

PILIER IV: AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES

Code	Objectif stratégique	Axes stratégiques	Objectifs spécifiques/sectoriels	Résultats	Indicateurs	ODD
4.1.	Réaliser l'aménagement du territoire, le désenclavement du territoire national, le développement des axes de transport prioritaires ainsi que la mobilité nationale afin de soutenir la croissance économique et l'interconnexion économique des provinces.					
4.1.1.		Aménagement du territoire	Renforcer les capacités institutionnelles du Ministère d'Aménagement du Territoire et Travaux publics. Doter le pays des cadres légaux et réglementaires, ainsi que des outils de planification dans le domaine de l'aménagement du territoire Améliorer le cadre de vie et équilibrer les espaces	Le pays est doté d'un plan national d'aménagement du territoire et de l'urbanisme Harmonie existe entre les lois coutumières et foncières Une bonne gestion des espaces à travers le pays	Taux de réduction des lotissements anarchiques Taux de réduction des conflits fonciers Taux de réduction des conflits dus à l'occupation anarchique (à la mauvaise gestion des espaces)	1 1 1
4.1.2.		Equipements structurants le territoire	Entretien, réparer, réhabiliter, et reconstruire les infrastructures Renforcer, développer et améliorer la capacité institutionnelle	Le pays dispose des voies viables de communications et des infrastructures de transports routières, fluviales, aériennes et ferroviaires fonctionnelles Le pays dispose d'un plan national de transports routier, fluvial, aérien et ferroviaire	Taux de baisse des charges dues aux difficultés d'exploitation des voies de communication et infrastructures de transports Taux de baisse des coûts des transports dans le pays et taux de réduction de la durée de transport	1 1
4.1.3.		Infrastructures électriques	Garantir un accès fiable à l'électricité pour tous les groupes sociaux Transformer le secteur de l'électricité et de l'eau en un pilier de revitalisation et de croissance de l'économie congolaise Développer l'interconnexion sous régionale pour faciliter l'exportation de l'électricité Favoriser le gaz et toutes les sources d'énergie renouvelable	Fourniture stable et permanente de l'électricité à toute la population Accroissement des investissements dans le secteur de l'électricité et de l'eau Accroissement des recettes dans le secteur de l'électricité et de l'eau Existence et mise en œuvre d'une politique nationale des énergies renouvelables et non-fossiles	Taux de desserte en électricité Taux d'accroissement des investissements le secteur de l'électricité et de l'eau Taux d'accroissement des recettes dans le secteur de l'électricité et de l'eau Taux d'accroissement de la desserte en énergies renouvelables et non-fossiles	1 1 1 1
4.1.4.		Réseau d'approvisionnement en eau potable	Renforcer la réglementation du secteur, pour le rendre accessible aux privés.	Amélioration des services par rapport aux (dans les) coûts, (et dans les) au délais de raccordements et à la qualité de l'eau	Taux de baisse des coûts d'accès à l'eau potable	6

		Développer les centres de production et les installations de transport et de distribution de l'eau potable dans toutes les agglomérations urbaines et rurales.	Un réseau de distribution performant	Taux de desserte en eau potable	6
4.1.5.	Equipements du numérique et d'urbanisation	Améliorer la gouvernance dans le domaine des PT-TIC	Le pays est doté d'un cadre légal et réglementaire des Postes conforme aux standards internationaux	Taux de croissance du secteur des PT-TIC	1
		Moderniser et étendre les infrastructures postales	Les investissements sont réalisées dans les infrastructures postales	Taux d'accroissement des recettes postales	1
		Moderniser les infrastructures de télécommunications/TIC	Les investissements sont réalisées dans les infrastructures de télécommunications/TIC	Taux de croissance du secteur des télécommunications/TIC	1
4.1.6.	Développement urbain et de l'habitat	Renforcer les capacités institutionnelles	Le pays est doté des normes nationales en matière d'urbanisme et de l'habitat	Taux de satisfaction de la population par rapport à la qualité des services publics en matière de gestion des espaces	11
		Viabiliser les zones périurbaines et rurales.	Qualité de vie améliorée tant dans les milieux périurbains et ruraux.	Nombre de lotissements et constructions anarchiques détruits	11

Bon à imprimer

PILIER V: ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUILIBRE

Code	Objectif stratégique	Axes stratégiques	Objectifs spécifiques/sectoriels	Résultats	Indicateurs	ODD	
5.1.	Garantir la durabilité du développement, par l'atténuation des effets de changements climatiques, l'adaptation aux effets de ces changements déjà présents et l'arbitrage entre la conservation et les différentes autres utilisations des espaces stratégiques.	L'environnement et le développement durable	Améliorer l'environnement et le cadre de vie	Milieux ruraux et urbains sont assainis	Taux de pollution réduits tant dans les milieux ruraux qu'urbains	6	
5.1.1.			Assurer une gestion durable des forêts	Un politique élaborée et cadre de travail institutionnel favorisant la gestion forestière durable	Existence d'un Domaine forestier permanent (DFP), suffisamment protégé par la loi, qui est à la base de la gestion durable, et comprenant à la fois des forêts de production et des forêts protégées	1	
			Renforcer les capacités de l'administration générale	Efficacité des services publics dans la gestion de la politique nationale en matière d'environnement et de développement	Les institutions responsables de la gestion de l'environnement ont un financement et un personnel adéquats	1	
			Assurer la conservation de la diversité biologique	La dimension de la conservation de la diversité biologique est parfaitement intégrée dans la politique agricole, la gestion des terres, les infrastructures, le tourisme tout en favorisant la croissance économique	Taux de conflits réduits tant dans la conservation de la diversité biologique	16	
5.1.2		Eau, hygiène et assainissement	Accroître le taux d'accès à l'eau potable	Couverture totale des agglomérations en eau potable	Taux de desserte en eau potable	6	
			Réduire le taux des maladies liées à l'eau	Diminution des maladies d'origine hydrique	Taux de prévalence de maladie d'origine hydrique	6	
			Améliorer les services d'assainissement et hygiène	Existence d'infrastructures et de services d'hygiène et d'assainissement fonctionnels	Taux de satisfaction de la population sur le niveau de salubrité (propreté) du milieu	6	
			Gérer durablement les ressources en Eau	Accessibilité universelle garantie des ressources en eau	Taux d'accessibilité des ressources en eau	1	
				Protéger l'environnement	Maintien de l'intégrité de l'écosystème	La structure des paysages est maintenue	1

5.1.3	La protection de l'environnement et conservation de la nature	Assurer la gestion des ressources forestières	La gestion forestière favorise (maintien ou améliore) un accès intergénérationnel équitable aux ressources et aux avantages économiques	La propriété et les droits d'usage des ressources (inter et intergénérationnelles) sont clairs et respectent les droits préexistants	1
		Rationaliser la gestion des ressources en eau	Existence des réseaux de distribution bien opérationnels	Taux de couverture en eau potable	1
		Garantir la conservation de la diversité biologique	La pérennité des ressources est garantie	Les niveaux de diversité génétique sont maintenus dans des limites acceptables	1
		Renforcer les capacités institutions	Les institutions responsables sont efficaces	Taux de satisfaction de la population au regard des prestations des institutions responsables	1

Bon à imprimer